

PROVINCE DE QUÉBEC
MINISTÈRE DES TERRES & FORÊTS



RAPPORT
DU
MINISTÈRE DES TERRES & FORÊTS
DE LA
PROVINCE DE QUÉBEC



POUR L'ANNÉE 1937-38



RAPPORT
DU
MINISTÈRE DES TERRES & FORÊTS
POUR
L'ANNÉE 1936-37

Rapport de l'Honorable Ministre des Terres & Forêts pour l'année 1937-38.. 1

Appendices au rapport 1937-38.

No. 1.	Liste des officiers et commis du Ministère des Terres & Forêts pour l'année 1937-38	3
No. 2.	Tableau de la superficie (en acres) des terres vendues, des terres octroyées gratuitement, du territoire divisé en lots de fermes et des terres retournées à la Couronne après ré- vocation de vente, du 1er juillet 1867 au 30 juin 1938.....	8
No. 3.	Tableau relatif aux terres octroyées par lettres patentes du 1er juillet 1937 au 30 juin 1938, donnant la superficie totale des terres de la Couronne aliénées jusqu'à la dernière de ces dates	11
No. 4.	Tableau relatif aux lots de grève et en eau profonde concédés par baux du 1er juillet 1937 au 30 juin 1938.....	12
No. 5.	Etat indiquant le nombre de lettres patentes émises chaque année depuis 1869; époque à laquelle on a commencé à exiger la preuve de l'accomplissement des conditions d'établissement	15
No. 6.	Etat des encaissements du Ministère des Terres & Forêts pour les douze mois expirés le 30 juin 1938	15
No. 7.	Etat des dépenses du Ministère des Terres et Forêts pour les douze mois expirés le 30 juin 1938	16
No. 8.	Rapport annuel du Chef du Service Forestier	17
No. 9.	Rapport annuel du Directeur de l'Ecole des Gardes	41
No. 10.	Rapport du Bureau des examinateurs des mesureurs de bois	43
No. 11.	Transfert des concessions forestières effectués durant l'exercice 1937-38	45
No. 12.	Liste des réserves cantonales 1938	46
No. 13.	Industrie de la pulpe et du papier dans la province de Québec depuis 1908	49
No. 13A.	Développement de l'industrie de la pulpe et du papier dans la province de Québec et au Canada	50
No. 13B.	Prix des bois à pulpe et des pâtes à papier au Canada et dans Québec	51
No. 13C.	Industrie de la pâte et du papier: analyse de la statistique fédérale (préliminaire)	52

No. 13D.	Papier-journal: Production - Exportation	54
No. 13E.	Exportations des bois à pâte, pâtes de bois et papier	53
No. 13F.	Papier-journal: Statistiques	55
No. 14.	Production de lattes et de bardeaux dans Québec	56
No. 14A.	Industrie des bois de sciage depuis 1917	57
No. 14B.	Volume des bois de sciage depuis 1908	58
No. 15.	(Cet appendice porte dans le rapport le numéro 14C) Bois vert, bois brûlé et bois déperissant coupés sur les concessions forestières depuis 1921-22	59
No. 16.	(Cet appendice porte dans le rapport le numéro 15) Détail des produits expédiés en 1937-1938	60
No. 17.	Etat des sommes perçues pour droits de coupe, rente fon- cière, etc., durant l'année fiscale 1937-38	61
No. 18.	Opérations dans les scieries	62
No. 18A.	Scieries: Statistiques	63
No. 19.	Rapport annuel du Chef du Service de la Protection des Forêts	64
No. 20.	Rapport annuel du Directeur du Service des Arpentages	110
No. 21.	Etat des opérations terminées sur le terrain au cours de l'année 1937-1938 et payées par le Service des Arpentages... Etat des opérations terminées sur le terrain au cours de l'année 1937-1938 et payées par le Ministère de la Colonisation	114 115
No. 21A.	Etat des travaux d'arpentage officiellement acceptés durant l'année fiscale 1937-1938 et payés par le Service des Arpentages	116
No. 21B.	Etat des travaux d'arpentage payés par le Ministère de la Colonisation en vertu de la loi 25-26 George V, chap.35, exécutés sous la direction du Service des Arpentages et officiellement acceptés durant l'exercice financier 1937-38.	118
No. 22.	Rapport annuel du Chef du Service Hydraulique	120
No. 23.	Rapport de la Commission de Géographie de Québec	127
No. 24.	Rapport annuel du Service du Cadastre	129

A l'honorable Monsieur E.-L. Patenaude,
Lieutenant-Gouverneur de la province de Québec.

Monsieur le Lieutenant-Gouverneur,

J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport du ministère des
Terres et Forêts, pour l'exercice se terminant le 30 juin 1938.

TERRES PUBLIQUES

A cette date, la superficie des terres publiques divisées et disponibles était de 9,776,889 acres, soit une augmentation de 20,360 acres sur ce qu'elle était l'an dernier à la même période. Cette augmentation résulte, d'une part, de ce que cette superficie s'est accrue de 41,856 acres, grâce à de nouvelles divisions de terres et de 369,527 acres par suite des rétrocessions, alors que, d'autre part, elle a été réduite de 390,359 acres par des routes pour fins de colonisation et de 664 acres par des octrois gratuits pour fins religieuses, routes de colonisation, etc...

L'administration des biens des Jésuites, des biens en déshérence et de la Seigneurie de Lauzon a rapporté au Trésor la somme de \$9,017.93, alors que la vente et la location des terrains de la Couronne a donné \$20,560.17.

BOIS et FORETS

Le volume des bois de sciage et des bois à pulpe coupés au cours de l'année 1937-38, a été d'environ 434,000,000 de pieds cubes, dont 425,000,000 de pieds cubes ont été exploités à l'intérieur des concessions forestières, et la balance sur les terrains vacants de la Couronne ou dans les réserves cantonales.

Les encaissements du ministère afférant à l'exploitation forestière se sont chiffrés à \$4,392,626.20, soit:-

\$3,628,626.38	comme droits de coupe
581,054.78	comme rentes foncières
176,225.00	comme honoraires de transfert
5,217.67	comme intérêts
1,502.37	comme amendes

. SERVICE HYDRAULIQUE

Nous avons perçu, au cours de l'année 1937-38, comme loyer de forces hydrauliques, de lots de grève et de lots à eau profonde, etc., la somme de \$761,443.71.

DIVERS

Les remboursements qui nous ont été faits se chiffrent à \$59,346.82; pour la vente de plants à la pépinière de Berthier, nous avons reçu \$3,866.58; les recettes du service du cadastre furent de \$581.95, et de sources diverses nous avons retiré \$7,447.04.

Le grand total des encaissements fut donc de \$5,254,890.40.

SERVICE de la PROTECTION

Nous avons accru l'efficacité de notre service de protection contre l'incendie forestier, et de plus, nous avons mis sur pied un service d'entomologie pour la protection contre les insectes forestiers. Nous nous occupons également de réduire les dommages que causent les maladies cryptogamiques.

J.-S. BOURQUE
Ministre des Terres et Forêts.

A P P E N D I C E N O, 1

Liste des officiers et commis du Ministère des Terres et Forêts pour l'année se terminant le 30 juin, 1938.

NOMS	FONCTIONS
Avila Bédard,	Sous-ministre
Pierre Asselin,	Chef d'Administration
Henri Boivin,	Officier en loi
Jos. Hamel,	Commis-vérificateur
R.-A. Renault,	Secrétaire du S.Ministre
Marthe Martel,	Asste-Secrétaire
Anne Langevin-McGowan	Sténo-Int.
Blanche Baillargeon	Commis Senior
Marguerite Larivière	Sténo-Int.
Adolphe Dansereau	Ingénieur Civil
	Nommé le 16-3-1938

ARPENTAGES

Georges Côté	Surintendant et Inspecteur des Arpentages
Charles Savary	Chef de Géodésie & Cartographe
F.-X. Fafard	Asst-Surintendant des Arpentages
Chs.-F. Chartré	Géographe et Dessinateur-en-chef
J.-P. Dutil	Arpenteur-Inspecteur
J.-M. Morency	Arpenteur
Pat. O'Sullivan	"
Chs. Caron	"
J.-R. Lachance	"
A. Dorval	Dessinateur Sr
J.-C. Michaud	"
A. -M. Taché	"
O. Racine	"
H. Bélinge	"
Art. Dupont-Hébert	"
Alph. Montminy	"
Réal Dallaire	"
Léopold Christin	"
Mathias Noel	"
Antoine Roy	"
Ander. Montminy	Commis Intermédiaire.
Gust. Chouinard	" "
Eug. Simard	" "
Edm. Patry	" "
J.-Aug. Galibois	" "
Alb. Graveline	Commis-mécanicien
Georges Landry	Photographe-mécanicien
J.-C. Michon	Commis-en-général
Fernand Frenette	Dessinateur Jr
Antoine Racine	" "
Pierre Huot	" "
Maurice Vézina	" "
J.-Lauréat Garneau	" "
Lucien Dionne	Commis Intermédiaire

A P P E N D I C E N O 1 (suite)

Liste des officiers et commis du Ministère des Terres et Forêts pour l'année se terminant le 30 juin, 1938.

NOMS	FONCTIONS
<u>SERVICE HYDRAULIQUE</u>	
A.-B. Normandin	Asst-Chef du Service Hydraulique
J.-R. Latreille	Ingénieur Civil Sr
A.-E. Paré	Ingénieur Civil Jr
Aurèle Lemieux	Commis Intermédiaire
A. Plamondon	" "
P.-S. Lefebvre	" "
F.-G. Bélinge	" "
Roland Pelletier	" "
<u>COMPTABILITE</u>	
J.-R. Wright	Comptable-en-chef
Lucien Couture	Asst-Comptable
L.-O. Campeau	Commis-en-chef
M.-L. Grégoire	Commis Sr
Dalma Vincent	Commis Sr
Roméo Clavet	" "
J.-Alb. Dion	Commis Intermédiaire
J.-A. Gilbert	" "
J.-L. Beaulieu	" "
Henri Gagnon	" "
Gaston Giroux	" "
Georges LeRouzès	" "
J.-R. Godbout	Commis-en-général
Maurice Trudel	" "
Rodolphe Lemieux	" "
Alphonse Dupont	" "
M.-Thérèse Landry	Sténo-Int.
<u>SERVICE FORESTIER</u>	
P.-R. Plamondon	Directeur du Service d'Enregistrement des permis de coupes
Henri Roy	Officier
F.-X. Lemieux, N.P.,	Commis-en-chef
J.-Edouard Guay	Ingénieur forestier
Fernand Boutin	" "
J.-Eric Hudon	" "
Armand Fafard	" "
Adrien Bilodeau	Inspecteur
René Pomerleau	Pathologiste forestier (Permanent 1-11-37)
J.-W. Michaud	Commis
B.-J. Gérin	Officier spécial
Lucien Dufour	Vérificateur du mesurage (Nommé 15-11-37)
Napoléon Patry	Commis Sr
Léon Boulanger	" "
C.-J. Godin	Mesureur Inspecteur Sr
L.-E. Hall	Mesureur Expert
Lucien Bédard	Commis Intermédiaire

A P P E N D I C E N O 1 (suite)

Liste des officiers et commis du Ministère des Terres et
Forêts pour l'année se terminant le 30 juin, 1938.

NOMS	FONCTIONS
<u>SERVICE FORESTIER</u> (suite)	
Alfred Chabot	Commis Intermédiaire
Wilfrid Guay	" "
Alex. Lavoie	" "
Alex. Hottote	" "
Frs. Warren	" "
J.-A. Audette	" "
Lucien Gosselin	" "
J.-A. Laberge	Agent des Bois
Robert Poirier	Commis-en-général
Louis Rooney	" "
Pierre Gervais	Sténo-dactylo Sr
Mary Corbin	Sténo-Intermédiaire
Yvonne Lauzière	" "
Fernande Vézina	" "
Orpha Harvey	" "
Germaine Martel	Sténo Jr
Marie-Paule Rinfret	Copiste
Louise Murphy	Copiste
<u>PROTECTION DES FORETS</u>	
Henri Kieffer	Chef du Service de la Protection des Forêts
Henri Méthot	Asst-Chef du Service
St-Denys Prévost	Inspecteur en charge du Parc National
Isaie Nantais	Inspecteur des Stations Météorolo- giques
Arthur Bédard	Inspecteur
Geo.-H. Bernier	Ingénieur forestier
Raoul Lemay	Commis Sr
Nap. Lemay	" "
J.-M. L'Heureux	" "
Léonide Dupont	Inspecteur Sr
A. Desrochers	Mécanicien
C.-H. Jolicoeur	Commis Intermédiaire
Abbé L.-C. Bédard	Commis
Arthur Faucher	" "
C.-E. Montminy	Commis-en-général
J.-L. Tardif	" "
Percy Levie	" "
T.-A. Bertrand	" "
Gérard Bolduc	" "
H. Kane	Commis Jr
Mme C. Bisset	Sténo-dactylo Int.
M.-Jeanne Grenier	" " "

A P P E N D I C E N O 1 (suite)

Liste des officiers et commis du Ministère des Terres et
Forêts pour l'année se terminant le 30 juin, 1938.

NOMS	FONCTIONS
<u>VENTES</u>	
J.-H. Boisvert	Chef du Service des Ventes
Edm. Pouliot	Asst-Chef du Service des Ventes
A.-E. Simard	Commis Sr
Ant.-C. Lavoie	" "
Jules Febvet	Commis Intermédiaire
Eug. Laliberté	" "
Marcel Malouin	Commis-en-général
Hilaire Paquet	" "
<u>ENREGISTREMENT</u>	
Hector Allard	Commis Intermédiaire
Emile Labrecque	Commis Jr
<u>COMMISSION DE GEOGRAPHIE DE QUEBEC</u>	
J.-E. Beauchamp	Secrétaire
<u>CADASTRE</u>	
Duchesnay, A.-J.,	Chef de Service
Alex.-D. Hébert	Chef de bureau
Ed.-W. Kirk	Ing. Civil Jr
A. Blouin	Arpenteur
Rosario Genest	Dessinateur
J.-H. Samson	Commis Sr
Elzébert Pouliot	" "
G.-J. Beaudry	Dessinateur Sr
Eusèbe Chartré	" "
Joseph Dallaire	" "
A.-A. Genest	" "
Albert Picard	" "
Georges Duquet	" "
Lorenzo Perreault	Commis Intermédiaire
Antonio Trudel	" "
J.-A. Bergeron	Commis
Mlle Marcelle Rivard	Sténo-dactylo Sr
Mme Chs. Simard	Commis Jr
François Pelletier	Messenger
<u>PAPETERIE</u>	
Emm. Clavet	Commis Jr en charge
Louis Trépanier	Commis Jr

A P P E N D I C E N O 1 (suite)

Liste des officiers et commis du Ministère des Terres et
Forêts pour l'année se terminant le 30 juin, 1938.

NOMS	FONCTIONS
<u>MESSAGERS</u>	
Léo Dupuis	Messageur
Jos. Laliberté	"
Ph. Turgeon	"
Léon-David Bernier	"
E. Paradis	"
Gérard Beaulieu	"
Nap. A. Belleau	"
Ludger Corriveau	"
Ph. Aug. Garneau	"
Aristide Légaré	"
A. Dubois	"
Gaud. Bureau	" (Décédé 9-7-1937)
Sydney Charette	"

J.-R. WRIGHT

Comptable-en-chef

AVILA BEDARD

Sous-ministre.

Ministère des Terres et Forêts,
Québec, le 30 juin, 1938.

A P P E N D I C E N O 2

TABLEAU de la superficie (en acres) des terres vendues, des terres octroyées gratuitement, du territoire divisé en lots de fermes et des terres retournées à La Couronne après révo- cation de vente, du 1er juillet 1867 au 30 juin 1938.

<u>ANNEES</u>	Terres vendues & échan- gées de la Cou- ronne et du Clergé.	Terres octroy- ées gra- tuit- ement.	Terri- toire divisé en lots de fer- me.	Terres retour- nées à la Cou- ronne par révo- cation de ventes & échanges.	Superficie totale des terres divi- sées et dis- ponibles.
Nombre d'acres disponibles					
1er juillet 1867:					
Terres de la Couronne....6,329,566					
Terres du Clergé.....246,858					6,576,424
du 1/7/67 au 31/12/68	220,687	10,502	54,014		6,599,249
du 1/1/69 au 30/6/70	159,849	8,051	538,256		6,769,605
du 1/7/70 au 30/6/71	169,155	21,502	120,498		6,699,646
" 71 " 72	174,592	11,212	174,320		6,688,182
" 72 " 73	131,496	7,130	58,584		6,608,120
" 73 " 74	109,609	4,271	118,979		6,613,219
" 74 " 75	91,179	4,115	28,453		6,546,478
" 75 " 76	78,185	3,608	86,657		6,536,344
" 76 " 77	83,123	5,790	54,801		6,522,232
" 77 " 78	139,154	7,962	57,610	65,766	6,496,512
" 78 " 79	180,888	17,424	68,876	74,008	6,441,086
" 79 " 80	128,768	9,027	179,961	69,761	6,552,015
" 80 " 81	179,562	7,041	222,570	32,260	6,620,240
" 81 " 82	219,368	7,901	358,721	36,226	6,787,918
" 82 " 83	207,526	8,232	117,355	80,502	6,749,797
" 83 " 84	135,241	6,089	285,987	77,585	6,971,809
" 84 " 85	119,894	3,045	130,566	84,734	7,013,960
" 85 " 86	101,788	3,474	228,456	25,504	7,163,658
" 86 " 87	100,862	3,444	95,267	55,168	7,297,787
" 87 " 88	107,260	2,095	362,275	27,779	7,488,468
" 88 " 89	120,178	3,281	173,502	41,910	7,580,421
" 89 " 90	129,014	200	72,722	31,710	7,555,639
" 90 " 91	137,829	2,117	41,145	38,203	7,495,059
" 91 " 92	102,252	15,898	40,783	25,674	7,443,346
" 92 " 93	156,925	37,646	68,089	40,534	7,557,368
" 93 " 94	149,667	31,650	48,126	46,751	7,270,928
" 94 " 95	167,708	26,814	62,987	39,912	7,179,305
" 95 " 96	129,604	31,889	58,602	37,044	7,133,478
" 96 " 97	184,667	12,346	96,717	40,584	7,053,766
" 97 " 98	190,195	10,631	104,413	73,578	7,030,931
" 98 " 99	149,971	11,450	258,828	72,053	7,200,391
" 99 "1900	163,528	9,599	28,562	31,572	7,067,398
"1900 " 01	186,090	12,600	33,000	36,545	6,957,253
"1901 " 02	190,231	10,200	5,872	40,779	6,803,473
" 02 " 03	150,638	8,026	89,398	46,506	6,780,713
" 03 " 04	135,752	11,038	40,027	43,481	6,717,431
" 04 " 05	189,885	9,350	25,200	58,856	6,602,251
" 05 " 06	195,736	322	209,182	112,053	6,727,428
" 06 " 07	227,031	916	37,768	110,726	6,647,975
" 07 " 08	292,479	650	23,373	86,431	6,464,650
" 08 " 09	220,645	615	12,875	41,842	6,288,107
" 09 " 10	124,849	775	89,256	91,315	6,353,054
" 10 " 11	119,465	1,984	229,432	67,340	6,528,377
" 11 " 12	179,130	1,205	710,628	68,095	7,126,765

APPENDICE NO 2 (suite)

<u>ANNEES</u>		Terres vendues & échan- gées de la Cou- ronne et du Clergé.	Terres octroy- ées gratui- tement.	Terri- toire divisé en lots de fer- me.	Terres retour- nées à la Cou- ronne par révoca- tion de ventes & échanges.	Superficie totale des terres divi- sées et dis- ponibles.
Du 1/7/12	au 30/6/13	194,091	1,280		62,307	6,993,701
" 13	" 14	202,587	689	41,705	97,466	6,929,596
" 14	" 15	206,565	350	286,621	80,490	7,089,792
" 15	" 16	207,380	150	339,725	103,658	7,325,645
" 16	" 17	256,477	263	199,708	96,396	7,565,009
" 17	" 18	297,409	59	128,720	75,646	7,271,907
" 18	" 19	186,085	94	320,966	175,362	7,582,056
" 19	" 20	197,226	184	157,682	207,977	7,750,305
" 20	" 21	177,313	1,313	421,261	100,301	8,093,241
" 21	" 22	216,153	5,229	107,871	65,818	8,045,568
" 22	" 23	212,615	5,146	343,560	66,328	8,237,695
" 23	" 24	174,291	3,289	20,819	89,751	8,170,185
" 24	" 25	163,896	2,702	238,977	77,683	8,320,247
" 25	" 26	175,511	3,781	11,635	100,360	8,252,950
" 26	" 27	167,864	1,502	58,696	49,812	8,192,092
" 27	" 28	156,897	1,451	117,107	97,278	8,248,129
" 28	" 29	145,371	2,028	119,332	107,130	8,327,192
" 29	" 30	162,814	1,882	179,859	121,461	8,463,816
" 30	" 31	197,442	2,944	64,135	116,325	8,443,890
" 31	" 32	211,981	3,387	151,276	153,681	8,533,459
" 32	" 33	201,876	4,945	127,780	140,410	8,594,850
" 33	" 34	556,606	4,202	146,631	253,679	8,434,332
" 34	" 35	362,593	1,972	443,654	165,300	8,678,721
" 35	" 36	275,593	1,352	938,105	358,827	9,698,708
" 36	" 37	401,882	31	233,183	226,551	9,756,529
" 37	" 38	390,359	664	41,856	369,527	9,756,529
TOTAL:-		12,926,488	453,690	11,141,775	5,438,868

J.-H. BOISVERT,
Surintendant du Service des Ventes.

AVILA BEDARD
Sous-ministre.

Ministère des Terres et Forêts,
Québec, 30 juin, 1938.

A P P E N D I C E N O 2 (suite)

ETAT DETAILLE POUR L'ANNEE 1937-1938.

Superficie des terres divisées et disponibles au 30 juin 1936 (en acres).....	9,756,529	
	<hr/>	9,756,529
<u>A ajouter:</u>		
Superficie totale des terres divisées durant l'année 1937-1938.....	41,856	
Superficie des terrains redevenus la propriété de la Couronne (y compris ceux du Département de la Colonisation).....	<u>369,527</u>	411,383
		<hr/>
		10,167,912
<u>A déduire:</u>		
Superficie des terres vendues (y compris cel- les du Département de la Colonisation).....	390,359	
Superficie des terres octroyées gratuitement pour fins religieuses et routes de colonisa- tion, etc.,	<u>664</u>	391,023
		<hr/>
Superficie totale des terres divisées et disponibles le 30 juin 1938.....		9,776,889

J.H. BOISVERT,
Surintendant du Service des Ventes.

AVILA BEDARD
Sous-ministre.

Ministère des Terres et Forêts,
Québec, 30 juin, 1938.

APPENDICE N O 3

TABLEAU RELATIF AUX TERRES OCTROYEES PAR LETTRE PATENTES DU 1er JUILLET 1937 AU 30 JUIN 1938,
DONNANT LA SUPERFICIE TOTALE DES TERRES DE LA COURONNE ALIENEES JUSQU'A LA
DERNIERE DE CES DATES

Octrois gratuits		Octrois de 100 acres et de moins de 100 acres.		Octrois de plus de 100 acres et de moins de 500 acres		OCTROI EN VERTU D'ECHANGE	Superficie totale en acres	Nombre totale d'octrois	NOMBRE TOTALE D'ACRES.	REMARQUES
Nom- bre	Superficie totale en acres	Nom- bre	Superficie totale en acres	Nom- bre	Superficie totale en acres	NOM DU CONCES- SIONNAI- RE				
53	4,910.48	955	70,385.21	170	21,680.09	1	150.00	1	150.00	Terrains octroyés par lettres patentes au 30 juin 1937: 13,628,018.34 Terrains octroyés par lettres patentes au 30 juin 1938: <u>97,125.78</u> 13,725,144.12
								53	4,910.48	
								955	70,385.21	
								170	21,680.09	
							1179	97,125.78		

GEORGES COTE,
Surintendant des Arpentages,
QUEBEC, 30 juin, 1938.

AVILA BEDARD
Sous-ministre.

APPENDICE N O 4

TABLEAU RELATIF AUX LOTS DE GREVE ET EN EAU PROFONDE CONCEDES
PAR BAUX DU 1er JUILLET 1937 AU 30 JUIN 1938.

DATE DE LA CONCESSION	SUPERFICIE	LOYER AN-NUEL	PRIX DE VENTE	NOM DU CONCESSIONNAIRE	NATURE DE LA CONCESSION	LOCALITE
1937						
15 juillet	1.2 acre		\$ 1.00	Ministère des Travaux Publics du Canada	Lot de grève (quai)	Fleuve St-Laurent, à Ste-Flavie, comté de Rimouski. (O.C. 8 sept. 1932)
16 novembre	13.43 acres	\$336.00		Cedar Rapids Mfg. & Power Co.	" " " (digue)	Fleuve St-Laurent, les Cèdres paroisse de St-Joseph-de-Soulanges.
16 novembre	2,916 pds.carrés	15.00		Vincent Fitzpatrick	" " "	Fleuve St-Laurent, bassin de Gaspé.

A.-B. Normandin
Directeur "pro tempore" du Service hydraulique.

Avila Bédard
Sous-ministre.

Ministère des Terres et Forêts,
Québec, 30 juin, 1938.

APPENDICE NO 5

Etat indiquant le nombre de lettres patentes émises chaque année depuis 1869; époque à laquelle on a commencé à exiger la preuve de l'accomplissement des conditions d'établissement.

Années	Pour terrains de 500 acres et plus	Pour terrains de moins de 500 acres	Octrois gratuits	Total
1869-1870	1	383	30	414
1870-1871	2	615	39	656
1871-1872	15	594	52	661
1872-1873	9	546	39	594
1873-1874	3	530	113	645
1874-1875	..	451	50	501
1875-1876	2	379	35	416
1876-1877	1	342	46	389
1877-1878	1	302	29	332
1878-1879	7	610	39	656
1879-1880	3	343	40	386
1880-1881	2	369	31	402
1881-1882	7	522	44	573
1882-1883	4	502	33	539
1883-1884	2	868	36	906
1884-1885	3	782	51	836
1885-1886	2	660	39	701
1886-1887	2	663	41	706
1887-1888	2	539	38	579
1888-1889	3	700	56	759
1889-1890	7	905	88	1,000
1890-1891	7	674	30	711
1891-1892	..	468	183	651
1892-1893	3	587	407	997
1893-1894	2	483	242	727
1894-1895	1	462	259	722
1895-1896	3	477	66	546
1896-1897	7	595	80	682
1897-1898	11	649	70	730
1898-1899	3	660	58	721
1899-1900	5	747	50	802
1900-1901	6	850	59	915
1901-1902	4	1,045	86	1,135
1902-1903	7	962	89	1,058
1903-1904	9	1,095	98	1,202
1904-1905	7	1,021	179	1,207
1905-1906	9	1,376	53	1,438
1906-1907	2	1,158	35	1,195
1907-1908	6	1,241	43	1,290
1908-1909	4	1,263	51	1,318
1909-1910	1	1,170	59	1,230
1910-1911	..	1,421	46	1,467
1911-1912	3	1,831	66	1,900

A P P E N D I C E N O 5 (suite)

Etat indiquant le nombre de lettres patentes émises chaque année depuis 1869; époque à laquelle on a commencé à exiger la preuve de l'accomplissement des conditions d'établissement.

	Pour terrains de 500 acres et plus	Pour terrains de moins de 500 acres	Octrois gratuits	Total
1912-1913	18	1,865	63	1,946
1913-1914	5	1,477	38	1,520
1914-1915	1	977	10	988
1915-1916	2	854	21	877
1916-1917	6	1,066	24	1,096
1917-1918	7	1,291	25	1,323
1918-1919	10	1,323	21	1,354
1919-1920	23	1,309	28	1,360
1920-1921	15	1,183	30	1,228
1921-1922	3	1,312	36	1,351
1922-1923	..	931	34	965
1923-1924	1	953	21	975
1924-1925	12	958	27	977
1925-1926	..	653	24	677
1926-1927	3	666	23	692
1927-1928	1	570	14	585
1928-1929	8	509	10	527
1929-1930	..	509	11	520
1930-1931	..	540	19	559
1931-1932	2	343	29	374
1932-1933	..	232	21	253
1933-1934	5	194	6	203
1934-1935	2	246	8	256
1935-1936	..	369	14	383
1936-1937	..	457	27	484
1937-1938	..	1,125	54	1,179
TOTAL:	302	53,732	3,915	57,949

Georges Côté,
Directeur des Arpentages.

Avila Bédard
Sous-ministre.

Ministère des Terres et Forêts,
Québec, 30 juin, 1938.

A P P E N D I C E N O 6

Etat des encaissements du Ministère des Terres & Forêts
pour les douze mois expirés le 30 juin 1938.

Bois et forêts	\$ 4,392,626.20
Terres de la Couronne.....	20,560.17
Bien des Jésuites.....	5,295.23
Divers.....	7,447.04
Bien en deshérence.....	1,225.03
Seigneurie de Lauzon.....	2,497.67
Pépinière de Berthier.....	3,866.58
Cadastre.....	581.95

SERVICE HYDRAULIQUE

Forces hydrauliques, lots de grève et à eau profonde, \$ 753,506.98
Emmagasinement des eaux:-

Rivière Shipshaw.....	4,968.00
" Jacques-Cartier.....	1,066.55
" Ha! Ha! (Rapide des Cèdres).....	308.18
" Ha! Ha! (Grand Lac Ha! Ha!).....	334.00
Lac des Commissaires.....	250.00
Lac Témiscouata.....	1,000.00
Rivière Nicolet.....	10.00

761,443.71

Remboursements..... 59,346.82

TOTAL,..... \$ 5,254,890.40

J.-R. WRIGHT,
Comptable-en-chef.

AVILA BEDARD,
Sous-ministre.

Ministère des Terres et Forêts,
Québec, 30 juin, 1938.

A P P E N D I C E N O 7

Etat des dépenses du Ministère des Terres et Forêts
pour les douze mois expirés le 30 Juin 1938.

Arpentages.....	\$ 423,487.02
Protection des Forêts.....	524,617.54
Service Forestier et Inspection des Terres.....	647,297.56
Reboisement.....	57,278.78
Pépinière de Berthier.....	35,000.00
Ecole d'Arpentage et de Génie Forestier.....	15,000.00
Ecole des Gardes "Entretien".....	19,553.68
Recherches Forestières "Entretien".....	10,017.45
Dépenses Générales.....	64,841.68
Cadaastre.....	31,760.00
Traitements Service Civil.....	287,715.65
Commission de Géographie.....	250.00
Radiodiffusion.....	12,896.93
Hydroplans.....	9,534.57
Extinction des incendies forestiers.....	66,132.71
Syndicat National de l'Electricité.....	11,925.17
	<hr/>
	\$ 2,217,308.74
	<hr/> <hr/>

J.-R. WRIGHT
Comptable-en-chef.

AVILA BEDARD
Sous-ministre

Ministère des Terres et Forêts,
Québec, 30 juin, 1938.

A P P E N D I C E N O 8

RAPPORT ANNUEL DU CHEF DU SERVICE FORESTIER
1937-1938.

M. le Premier-Ministre
et M. le Ministre des Terres et Forêts.

Vous trouverez dans le présent rapport un exposé complet, quoique succinct, des activités du service forestier au cours de l'année fiscale 1937-38.

Chez nous, la forêt est une richesse naturelle de très grande importance dont l'influence, bienfaisante pour toute la population, se manifeste de multiples façons. Elle embellit le pays en lui prêtant sa parure. Elle fournit au gibier sauvage un gîte sans pareil. Elle assainit et tempère le climat. Sur le régime et sur la puissance de travail de nos rivières, elle exerce une action normalisatrice et régularisatrice nécessaire. Partout d'un précieux secours pour l'agriculture, elle lui est, dans certaines régions, absolument indispensable. La matière première abondante et variée qu'elle fournit permet à l'industrie et au commerce des bois de se maintenir au profit, dans certains centres, d'une population ouvrière nombreuse. En tant que pourvoyeuse de matière première, elle aura été, au cours de l'année 1937-38, largement mise à contribution, surtout par l'industrie des pâtes cellulósiques et du papier.

Croyant, sans doute, à une reprise certaine et définitive des affaires en général, cette industrie a versé, comme d'habitude, dans la surproduction. Celle-ci se traduit par une accumulation considérable de stock dans les cours des usines, le long des chemins de fer, voire dans les rivières; les marchés réguliers se trouvant incapables d'absorber tous les produits qui auraient pu être fabriqués avec la matière ligneuse exploitée en forêt au cours de l'hiver.

Ici comme ailleurs, les usines à pâtes et à papier ont été obligées de ralentir leur activité et de licencier une partie de leur main d'oeuvre. Pour empêcher la situation d'empirer, pour stabiliser l'industrie des pâtes cellulósiques et du papier, industrie basique s'il en fut dans notre province, vous avez décidé de faire attribuer aux ouvriers travaillant à l'exploitation des bois en forêt, comme aux ouvriers employés dans les usines, des salaires raisonnables et équitables. Vous avez en outre empêché la construction de nouvelles usines dont l'activité aurait peut-être momentanément amélioré la situation, pour, en fin de compte, créer une prospérité factice.

De concert avec le gouvernement d'ontario, vous avez amené les fabriquants de papier à porter le prix de cet article de \$42.50 à \$50.00 la tonne. Pareille politique s'appuyant sur une étroite collaboration des gouvernements de deux provinces qui contrôlent au Canada la production du papier, ne saurait donner que d'excellents résultats.

L'exécution d'un pareil programme ne peut, en effet, manquer d'assurer, dans l'intérêt non seulement des industriels mais encore et surtout de la population qui vit de la forêt et de ses industries, une plus grande stabilité et, conséquemment, d'instaurer une durable prospérité, surtout lorsque l'amélioration et la normalisation de la situation

européenne, comme de celle de l'Extrême-Orient, rouvriront des marchés où nos produits pourront, comme autrefois, trouver preneurs.

Quoiqu'il en soit, l'on a exploité à l'intérieur des forêts de la Couronne un volume de 440,000,000 de pieds cubes de bois. Dans cette statistique ne figurent pas les bois coupés sur les lots affectés à la colonisation, sur les lots patentés et à l'intérieur des seigneuries ou sur les terrains détenus à titre de subsides. Le volume cité plus haut comprend surtout des bois destinés à la fabrication des pâtes cellulosiques et du papier, c'est-à-dire à une industrie d'importance capitale dans notre province. Une exploitation aussi considérable, distribuée assez uniformément dans la plupart des régions où domine la forêt, n'a pas été sans donner de l'élan aux affaires, sans répandre beaucoup de bien-être. Il faut, en effet, retenir qu'à cette exploitation des milliers de bûcherons ont travaillé qui ont reçu, en conformité d'ordonnances spéciales, des salaires ou des gages raisonnables, quelquefois fort substantiels. Comme conséquence de cette recrudescence des opérations forestières, le commerce général s'est amélioré, du moins momentanément; l'industrie des pâtes cellulosiques et du papier ayant sur lui une grande répercussion.

Cette industrie, depuis que s'est ouverte l'ère de la cellulose, est en mesure de jouer dans l'économie de notre province, un rôle de première grandeur. Son influence tient au fait qu'elle est appelée à alimenter principalement un marché comme celui des Etats-Unis où la consommation du papier et de tous les articles à base de cellulose a augmenté dans des proportions qui tiennent du merveilleux. En effet, alors qu'en Europe la consommation de cette commodité est de 47 livres per capita, elle était aux Etats-Unis, en 1936, de 226 livres.

Pour se faire une idée de la place qu'occupe et du rôle que jouent dans l'économie d'un pays aussi peuplé que les Etats-Unis l'industrie et la consommation des produits cellulosiques, retenons que la consommation de ces produits de 11,807,000 tonnes en 1926, est passée, en 1936, à 14,603,932 tonnes; qu'elle représentait en 1936 presque 50% de la consommation mondiale (soit 29,500,000 tonnes). C'est dire combien avantageux est pour nous le marché américain et quelle influence il peut exercer sur l'activité de nos usines à pâtes et à papier. Cette consommation a une tendance à s'accroître. Aussi, fut-on bien avisé, comme je l'ai dit plus haut, de porter de \$42.50 à \$50.00 la tonne le prix de notre papier et est-on sage de le vouloir maintenir à ce dernier niveau. Du reste, le prix de \$42.50 ne correspondait pas à la valeur du produit manufacturé, valeur faite non seulement du prix de la matière première, mais encore du travail qu'il faut dépenser pour convertir cette matière première en produits utiles.

En effet, il est notoire que se sont accrus, dans des proportions considérables, les salaires, les prix du charbon, du bois et de toutes les substances qui entrent dans la fabrication des pâtes cellulosiques et du papier. Retenons, à titre d'exemple, que d'après les statistiques fournies aux Etats-Unis, par l'Industrial Conference Board, l'augmentation des salaires, de 1936 à 1937, a été d'environ 16%.

L'on n'a pas oublié qu'à l'automne de 1937, s'est produite une dépression qui a affecté presque tous les commerces, augmentant le nombre des chômeurs, réduisant le pouvoir d'achat, créant une grande incertitude et, par ricochet, amenant les journaux à réduire leur format, leur volume, dans la mesure où le mauvais état des affaires et l'instabilité du commerce déterminaient industriels et commerçants à réduire leur publicité ou à recourir, pour la faire, au radio plutôt qu'au journal.

Il n'en fallait pas davantage pour ralentir les achats de pâtes cellulósiques et de papier et pour amener les producteurs de ces articles de consommation courante à modifier les projets qu'ils avaient ébauchés et à réduire la production de leurs usines au strict nécessaire.

Ce ralentissement dans la production s'expliquerait par le fait qu'en prévision d'une augmentation du prix du papier de \$42.50 à \$50.00, prévision facile à faire, puisque les producteurs canadiens avaient pris la peine d'annoncer longtemps à l'avance cette augmentation, les acheteurs américains se sont largement approvisionnés pour, en 1937, n'avoir pas à payer le nouveau prix qui est des plus raisonnable. Ils se sont peut-être flattés d'amener les fabriquants canadiens de pâtes cellulósiques et de papier à diminuer leurs prix. Cependant, Québec et Ontario, agissant de concert, ont empêché le fléchissement des prix, convaincus que ce fléchissement serait ruineux et que l'industrie du papier, par la force des choses, se normaliserait, reprendrait son activité et sa prospérité antérieures.

L'ouverture officielle, le 11 juin dernier, de l'importante fabrique de papier que la compagnie North Shore (Ontario Paper Co.,) possède à la Baie Comeau aura l'heur d'assurer un travail rémunérateur à un grand nombre d'ouvriers, mais son activité sur l'ensemble des opérations en forêt n'apporte aucun changement.

N'est-il pas à propos ici de retenir que la productivité de nos papeteries se traduit, annuellement, par 2,300,000 tonnes de papier. Une telle production, si nos usines fonctionnaient à plein rendement, requerrait un volume d'environ 265,000,000 de pieds cubes de bois. D'autre part, les usines préparant les pâtes cellulósiques ont un rendement annuel d'environ 350,000 tonnes, pour la préparation desquelles 60,000,000 de pieds cubes de bois sont nécessaires. En résumé, ces deux catégories d'usines requièrent, annuellement, pour maintenir intégralement leur activité, un volume de 325,000,000 de pieds cubes de bois. Si l'on admet que nos usines doivent, au cours de l'année 1938, pour les raisons que j'ai brièvement exposées plus haut, réduire forcément leur production, elles ne pourront fabriquer approximativement que 1,600,000 tonnes de papier et 200,000 tonnes de pâtes cellulósiques. Elles n'auront donc besoin que d'environ 250,000,000 de pieds de bois, c'est-à-dire d'un volume de beaucoup inférieur à celui des coupes de 1937-38.

De ceci, il faudrait conclure qu'il y aura, comme je l'ai dit plus haut, dans les cours des pulperies et des papeteries, sur le parcours des rivières, le long des voies ferrées, à peu près 130,000,000 de pieds cubes de bois en surplus. Dans ce cas, ne peut-on pressentir une dévalorisation des bois à pulpe, une diminution d'au moins 45% dans le volume des exploitations forestières au cours de 38-39, au regard des coupes de 37-38 et, malheureusement, par voie de conséquence, une augmentation du nombre des sans-travail. Ce que nous venons de dire de l'industrie des pâtes cellulósiques et du papier s'appliquerait presque intégralement à celle des sciages; celle-ci ayant subi les effets de la dépression générale à laquelle nous avons fait allusion et se trouvant incapable d'écouler avantageusement les produits dont elle s'était amplement pourvue.

A tout événement, et pour nous en tenir à l'industrie des pâtes cellulósiques et du papier qui est, incontestablement, l'industrie forestière par excellence en notre province, (voir pour s'en rendre compte les tableaux statistiques préparés par M. Adolphe Dansereau, app.Nos.13c,d.e.) celle à laquelle il faille assurer la stabilité. Il semble qu'elle devrait, lorsque la crise présente sera entièrement disparue et pour en prévenir une nouvelle, qu'elle devrait, dis-je, stabiliser sa production à 75% de la productivité de ses usines, et cela d'une façon continue. Elle ne saurait

prétendre au contrôle du marché mondial, parce qu'elle doit compter avec la concurrence active que lui font particulièrement la Finlande, la Suède et la Norvège.

En subordonnant son activité aux marchés qui lui sont réellement ouverts et qu'elle peut garder, à la demande qu'ils peuvent normalement faire de ses produits, elle pourrait maintenir le prix auquel elle estime la valeur de ceux-ci, mettre moins largement ses forêts à contribution, travailler à les améliorer comme à bonifier les méthodes d'exploitation de la matière première dont elle a un pressant besoin.

CONCESSIONS FORESTIERES.

La superficie des forêts affermées est présentement de 75,937 milles carrés, ayant été réduite de 326 milles carrés à la suite de certaines rétrocessions et de transferts au ministère de la Colonisation. Aucun affermage nouveau n'est venu contrebalancer cette réduction, bien que l'émission de licences en faveur de la Gaspésia Sulphite ait accru l'aire affermée. Au cours de l'année 1937-38, neuf mutations ou transferts de concessions forestières se sont effectués, affectant une étendue totale de 1,717 milles carrés. Les transferts les plus importants sont ceux de Price Bros. à l'Anglo-Canadian Pulp and Paper Mills Ltd., et de la Consolidated Paper Corporation à la compagnie Price Bros. Le premier est pour une étendue de 1,016 milles carrés et le second pour une étendue de 500 milles carrés. Notons en passant que ces transferts ont été acceptés sur paiement d'une prime de \$50.00 par mille carré, c'est-à-dire de la prime fixée par l'arrêté ministériel No. 1768 en date du 26 juin 1937, de \$30.00 supérieure à la prime d'autrefois et qui représente un revenu additionnel pour l'année écoulée de \$51,510.00. Il y a lieu, je crois, de retenir que le même arrêté en mettant tous les transferts, conditionnels ou non, sur le même pied, constituera une source de revenus fort appréciable dont, autrefois, le trésor se trouvait privé.

On trouvera ci-contre un tableau qui montre comment se répartissent les forêts des particuliers et celles de l'Etat (couronne), au sud du 52° de latitude, c'est-à-dire dans les régions les plus accessibles et les plus connues:

	<u>Milles carrés</u>	
a) <u>FORETS DES PARTICULIERS</u>		21,090
	12,520	
1) Dans les municipalités	8,520	
i) Lots patentés	4,000	
ii) Lots sous billet de location	8,570	
2) Hors des municipalités	2,800	
i) Subsidés	830	
ii) Echanges	3,100	
iii) Anticosti	1,840	
iv) Autres seigneuries	<u> </u>	
b) <u>FORETS DE LA COURONNE</u> (fédéral)		264
Réserves indiennes	254	
Camps militaires	<u>10</u>	
c) <u>FORETS DE LA COURONNE</u> (Colonisation, P.Q.)		1,000
Transportés (sur lots) ou disponibles	<u>1,000</u>	

Milles carrésd) FORETS DE LA COURONNE (Terres et Forêts, P.Q.) 236,806

Affermées	75,937
Réserves cantonales	1,474
Forêts domaniales	2,920
Vacantes	<u>156,475</u>

TOTAL 259,160

En le comparant au tableau publié l'an dernier, on se fera une juste idée de l'importance des modifications apportées à l'étendue de nos diverses forêts par les rétrocessions, les transferts à la colonisation et les échanges. Les forêts de la Couronne soustraites, l'an dernier, à l'exploitation des concessionnaires pour le profit et l'utilité de la colonisation couvrent une étendue de 162,121 acres. Le bloc le plus important et le plus homogène est celui que nous avons acquis par voie d'échange de la Brown Corporation et qui, dans le bassin de la Grande-Vallée, couvre une étendue de 106,126 acres. Il comprend:

- 1o. 71,989 acres de forêts affermées,
- 2o. 34,137 acres de forêts seigneuriales (privées)

Depuis longtemps, ces terrains avaient été jugés utiles, voire nécessaires à la colonisation et à ses oeuvres. Le gouvernement, par arrêté ministériel en date du 17 juillet, s'en portant acquéreur aux conditions suivantes:

- 1o. Pour chaque acre patenté ou affermé, un acre de terrain patenté ou affermé.
- 2o. Défense d'exporter les bois provenant même des terrains patentés donnés en échange, à moins d'une autorisation spéciale du conseil exécutif.

Comme conséquence de cet échange, environ 106,000 acres de forêts vacantes, sises dans la partie supérieure du bassin de la rivière St-Maurice, sont devenues pour une partie propriété de la Brown Corporation et, pour le reste, concession forestière. Cette transaction n'a rien changé à la superficie de notre domaine boisé sous permis de coupe, mais a ajouté à l'aire des terres destinées directement ou indirectement à l'oeuvre de la colonisation; les terrains de la Grande-Vallée devant, pour une part, servir au défrichement et, pour la plus grande partie, à l'établissement de colonies forestières analogues à celles instituées en Scandinavie, et dont les rapports précédents de notre ministère ont décrit l'organisation et l'administration. Le ministère de la Colonisation a, en outre, grâce aux transferts qui lui ont été faits, durant l'année, bénéficié de 200 milles carrés de terrains trouvés, après inspection et examen, aptes à la culture.

Il y aurait à ajouter la prise de possession d'un certain nombre de blocs faisant partie de la seigneurie du lac Témiscouata, d'une superficie globale de 70,000 acres, prise de possession suivie d'une classification et d'un arpentage des terrains pour les assigner aux fins de la colonisation, et également l'achat, pour taxes impayées, de 7,778 acres, dans les limites de la même seigneurie (secteur de Notre-Dame du Lac), le 3 mars dernier.

Comme je l'ai dit plus haut, des licences ont été émises en faveur de Gaspesia Sulphite pour une étendue de 526 milles carrés dans le bassin des rivières Grand-Pabos, Petit-Pabos et Port-Daniel. Retenons qu'elles ne l'avaient pas été l'année précédente. Elles se trouvent, à la façon d'un nouvel affermage, à accroître d'autant la superficie des concessions forestières.

Certaines considérations, il me semble, méritent de retenir ici notre attention: C'est à savoir que le domaine boisé, par suite du développement de la colonisation, recule de plus en plus. Les progrès de la colonisation sont nécessaires. En tant qu'ils représentent une extension de la vie, nous y applaudissons de tout coeur et nous nous en réjouissons. Il y a, en effet, une joie véritable à apprendre, comme dit, Bergson, "que la vie a réussi, qu'elle a gagné du terrain, qu'elle a remporté une victoire". Il ne faudrait pas, toutefois, que la colonisation se manifestât exclusivement par une oeuvre de défrichement. Ce qui importe, c'est qu'elle s'emploie à mettre en valeur le sol, et non à réaliser, par une seule récolte, des valeurs que la nature a pris des années à accumuler. Instruisons-nous de l'expérience des pays qui, pour avoir d'un seul coup encaissé les trésors séculaires de la forêt, et pour n'avoir pas su leur substituer des valeurs équivalentes, ont préparé leur ruine et poussé leurs populations au nomadisme.

Il restera toujours vrai que de petits intérêts juxtaposés ne réussissent pas à faire le bien commun; que les individus peuvent voir un profit immédiat dans le défrichement intensif, mais qu'ils travaillent ainsi à compromettre le salut public, à nuire aux intérêts de la communauté. La forêt, on semble quelquefois l'oublier, de diverses façons exerce une influence essentielle et bienfaisante sur la prospérité d'un pays. Nous l'avons déjà laissé entendre au début de ce rapport, cette influence est fort diverse. Nous croyons cependant insister particulièrement sur le fait qu'elle s'exerce au bénéfice de l'agriculture lorsque la forêt met en valeur des terrains qui sont inaptes à être cultivés.

Notre sollicitude doit également aller aux méthodes d'exploitation généralement mises en oeuvre, qui consistent surtout à s'éloigner le moins possible des régions connues et accessibles et, par voie de conséquence, à délaissier les parties boisées les plus éloignées, les plus difficiles d'accès et où le bois se meurt de vieillesse.

Il nous apparaît que de tels procédés ne sauraient s'adapter à l'étendue même de nos forêts, ni à la diversité de leur composition. Ils ne peuvent permettre à l'industrie ou au commerce de profiter de toutes les richesses que la nature y a accumulées, d'en tirer parti au moment où elles ont leur pleine valeur, à l'époque où elles sont encore capables de se renouveler.

Ce qu'il faut, c'est qu'à l'intérieur de nos forêts s'établisse, à demeure, un réseau routier qui complète notre réseau fluvial ou ferroviaire, et qui soit suffisamment développé, diversifié et en telle condition de viabilité qu'il puisse permettre à l'homme, dans toutes les parties, même les plus reculées du domaine boisé, de récolter les arbres parvenus à maturité, ceux que la maladie ou l'incendie a atteints, ceux qui sont devenus la proie des insectes, et d'exécuter ces opérations culturales, désignées sous le nom de nettoiemens ou d'éclaircies, et qu'on sait capables d'améliorer la composition des peuplements forestiers et la qualité de leurs produits. Pour réaliser son oeuvre bienfaisante, la sylviculture requiert des chemins de pénétration et de sortie appropriés, dont le coût d'établissement, même à prime abord élevé, ne saurait manquer d'être compensé par les avantages qu'ils peuvent assurer à l'industrie et au commerce, et les

que la forêt en peut tirer.

Aux méthodes d'exploitation de la forêt, certaines modifications semblent opportunes, modifications dont certains pays européens nous donnent l'exemple et qui sont censées correspondre aux exigences de l'industrie des pâtes cellulosiques et du papier. Nous l'avons noté déjà, cette industrie, qui a pris une place préminente dans l'économie mondiale, cherche à aménager la forêt en vue de la production de bois de petit diamètre. La forêt dont on tire des bois à pulpe et à papier n'a pas besoin d'être assujettie à une longue révolution, comme elle l'est quand elle doit fournir les gros bois dont le commerce et l'industrie des sciages ont besoin. Une telle modification dans le traitement des forêts trouve sa justification dans le fait que les bois de petit diamètre, d'épinette et de sapin par exemple, peuvent donner une pâte d'aussi bonne qualité que les gros; ils présentent d'ailleurs généralement moins de tares ou de vices et sont en tout cas d'une manutention plus facile et moins couteuse.

Il reste que la culture des bois de petit diamètre permet à l'exploitant de revenir, à de moins longs intervalles, aux mêmes endroits. C'est là un avantage; les capitaux que représentent, à l'état dormant, les arbres en croissance étant moins longtemps immobilisés, plus vite productifs.

Rappelons-le, l'exploitation forestière consiste dans la récolte d'un produit spontané de la nature. Une telle récolte, pour être profitable, doit être substantielle à l'unité de surface, c'est-à-dire plutôt intensive qu'extensive.

Or, l'on s'était habitué à considérer le règlement 12 des Bois et Forêts comme la règle par excellence à laquelle devait s'assujettir l'exploitation forestière. Ce règlement stipule qu'aucun arbre ne peut être coupé s'il a moins de 12 pouces de diamètre, sauf, naturellement, le bouleau, le sapin, le peuplier et le tremble dont l'exploitation peut se faire à un diamètre beaucoup moindre (à 7 pouces). Ce règlement, établi depuis un grand nombre d'années, ne s'inspirait pas de principes sylvicoles. Il avait été arbitrairement établi pour, dans le temps, correspondre aux exigences de l'industrie des sciages. Il ne saurait aujourd'hui s'adapter aux besoins de l'industrie des pâtes cellulosiques et du papier, ni à des modalités nouvelles d'industrialisation.

L'industrie des sciages a passé, on le sait, au second plan dans l'économie forestière. En même temps qu'un outillage plus perfectionné permettait aux scieries d'utiliser les billes plus complètement, avec moins de déchets, l'industrie du bâtiment consentait à accepter, pour ses œuvres, des bois de moindres dimensions.

Du fait du développement de la colonisation, la forêt se trouve souvent reléguée dans des régions où le climat et le sol ne lui permettent pas de produire des arbres de fort volume. Vouloir y appliquer à la lettre le règlement 12 déjà cité équivaldrait, ni plus ni moins, qu'à y arrêter les opérations. Du reste, pour peu qu'on y réfléchisse, l'application de ce règlement introduit dans la forêt une sorte de modalité du jardinage. Ce traitement consiste à couper les arbres qui ont atteint de grandes dimensions, sont arrivés à maturité, tels qu'ils se sont développés dans des forêts irrégulières, c'est-à-dire ici et là disséminés. Si on le mettait en œuvre dans une forêt régulière, autant dire qu'on exploiterait celle-ci à blanc-étoc, puisque tous les arbres du diamètre réglementaire y pourraient être abattus par une coupe unique.

Il est préférable, et de beaucoup, de subordonner les coupes à la possibilité de la forêt, à son état et à sa richesse tels que reconnus par un inventaire et un plan d'aménagement complet, comme le veut l'article 69, chapitre 44 de la loi relative aux terres et forêts, plutôt que de les exécuter en conformité d'un règlement qui n'a rien de scientifique, et qui verse dans l'arbitraire.

L'exploitation des petits bois se justifie donc par les besoins et le développement de l'industrie des pâtes cellulosiques et du papier comme par les conditions climatiques et édaphiques qui prévalent dans les secteurs où la forêt a dû reculer devant l'expansion colonisatrice. Si on l'exécute en conformité des prescriptions de l'art sylvicole, il n'est pas prouvé, bien au contraire, qu'elle ne puisse préparer et assurer la régénération des parcelles parcourues par les coupes. A ce propos, je crois opportun de souligner l'opinion d'un forestier finlandais venu, il y a quelque 8 ans, dans la province de Québec pour faire des études sur le développement de la végétation forestière. Ce technicien, après avoir fait des recherches et des observations sérieuses dans certaines parcelles forestières exploitées à blanc-étoc, à l'intérieur du Parc des Laurentides, déclarait que chez nous, "à cause des précipitations atmosphériques abondantes et uniformément réparties, la régénération se faisait uniforme et abondante". En outre, pourvu que sur pied demeurent quelques arbres de gros diamètre, capables de faire office de semenciers, et que l'incendie ne vienne pas tout réduire en cendres et stériliser le sol, la nature se charge de solutionner le problème de la régénération de nos massifs boisés, comme elle se charge d'assurer, par des précipitations atmosphériques adéquates, à la vie végétale une pleine manifestation de son activité et un complet étalage de ses richesses.

INVENTAIRES ET AMENAGEMENTS.

Au cours de l'année 1937-38, un seul rapport d'inventaire nous a été fourni, c'est celui des forêts affermées à la Consolidated Paper Corporation dans le bassin de la rivière aux Escoumains, sur la Côte-Nord, et couvrant une étendue de 363 milles carrés. Ce nouveau document, ajouté à ceux que nous possédons déjà, complète l'inventaire de 87,500 milles carrés, soit de 33.7% des massifs boisés qui se trouvent au sud du 52° de latitude.

Relativement aux forêts des particuliers, il y a bien peu à dire sauf que l'inventaire régional, inauguré sur la fin de la présente année fiscale, nous fournira des données qui nous permettront d'en établir assez exactement la richesse. Nous reviendrons plus loin sur cette question.

Les concessionnaires Price Brothers Co.Ltd., et E.B.Eddy nous ont transmis des plans d'aménagement pour certaines de leurs forêts. Comme on le sait, les plans d'aménagement ont besoin, pour servir de guide sûr à l'exploitation, d'être périodiquement révisés.

Certaines compagnies s'occupent, suivant le cas, de préparer des plans d'aménagement ou de reviser ceux qu'ils nous ont soumis, il y a plusieurs années et qui, aujourd'hui, sont périmés, ont besoin d'être mis au point. C'est l'Anglo-Canadian Pulp à Sault-au-Cochon, la Bathurst Lumber dans le bassin de la rivière Cascapédia, la Gaspésia Sulphite dans le bassin des rivières Grand-Pabos, Petit-Pabos et Port-Daniel, la Ste-Anne Pulp and Paper Co. dans le bassin de la rivière Ste-Anne, et J.R.Booth dans le bassin des rivières Coulonge et Noire. Nous saurons l'hiver prochain à quoi nous en tenir sur ce travail de révision et de mise au point. A tout événement, les chiffres suivants, compilés par M.J.Edouard Guay, ingénieur

forestier, nous renseignement sur la portée et la valeur d'application des différents plans d'aménagement que nous possédons dans nos archives:

- 1) Plans d'aménagement en vigueur pour une superficie de 19,942 milles carrés de forêt.
- 2) Plans d'aménagement à l'étude pour une superficie de 23,051 milles carrés de forêt.
- 3) Plans d'aménagement en voie de révision ou de préparation pour une superficie de 3,060 " "
- 4) Plans d'aménagement périmés pour une superficie de 5,150 " "

Il reste donc que sur une étendue de 24,029 milles carrés de forêts affermées, les exploitations, faute de plans d'aménagement appropriés, faute même d'inventaire, devront s'effectuer en conformité de l'article "12" des règlements des Bois et Forêts.

D'autre part, l'exploitation qui fait exception à cet article dont nous avons laissé entendre qu'il était désuet, doit se conformer aux prescriptions formulées par des ingénieurs forestiers parfaitement au courant des conditions de croissance, de la composition et de l'état des massifs boisés à exploiter. Ces prescriptions peuvent se résumer comme suit:

- 1) Toute coupe dans les peuplements en pleine croissance sera prohibée;
- 2) Concurrément avec l'exploitation des peuplements surannés, l'on coupera dans les peuplements plus jeunes voisins, tous les arbres de gros diamètre pour favoriser la croissance de ceux qui demeureront sur pied. Cette pratique se recommande au double point de vue économique et sylvicole;
- 3) L'on conservera sur pied un nombre suffisant de semenciers, distribués par groupes et sélectionnés d'après leur diamètre, cette mesure s'imposant dans les forêts mélangées, là où dominent les feuillus et où la régénération naturelle en résineux semble trouver des difficultés à se faire;
- 4) L'on pourra pratiquer des coupes claires ou coupes à blanc-étoc, pour tirer parti des arbres de petit diamètre, dans tous les peuplements où, après une exploitation de ce genre, la régénération en résineux a des chances de se faire intégralement et facilement.

EXPLOITATIONS FORESTIERES.

Le volume des bois coupés à l'intérieur des concessions forestières se chiffrerait à 425,335,945 pieds cubes. Ce chiffre ne saurait cependant être considéré comme définitif; la mise au point de tous les rapports d'opérations ne pouvant manquer de l'augmenter considérablement. Tel qu'il est, il tient compte des bois destinés à la fabrication des pâtes cellulosiques et du papier (365,506,792 p.c.) et des bois affectés généralement au sciage (59,829,353 p.c.). Pour se faire une exacte **conception** de l'importance des opérations exécutées dans nos forêts affermées, il faudrait ajouter aux chiffres précédents 39,432 cordes de bois de chauffage, 352,762 traverses de chemin de fer, 31,096 poteaux et 10,413 piquets.

Les opérations qui se sont faites à l'intérieur des réserves cantonales, grâce à l'émission de 2,405 permis, se détaillent comme suit:

RESERVES CANTONALES

	<u>Permis sur paiement de droits de coupe.</u>	<u>Permis gratuits.</u>	<u>Total.</u>
Bois de service (p. cubes)	1,185,021	231,818	1,416,839
Bois de chauffage (cordes)	9,328	1,140	10,468
Piquets (unités)	2,827	400	3,227

L'administration des réserves cantonales a coûté \$23,037.55 et a rapporté \$13,955.07. Cette disparité entre les revenus et les dépenses tient, dans une large mesure, au fait que nous avons dû, dans certaines régions où la misère sévit encore, accorder gratuitement des permis de coupe aux indigents, aux chômeurs, aux colons et même aux cultivateurs peu fortunés. Notre statistique serait incomplète si nous n'y ajoutions les 1464 permis gratuits accordés en vertu de l'article "120" de la Loi des Terres et Forêts, soit à des colons, soit à des cultivateurs incapables de se procurer sur les terres et de s'acheter les bois nécessaires à des fins domestiques. Ces permis, au total, représentent les produits ci-après détaillés:

Bois de service	942,989	pieds cubes
Bois de chauffage	2,622	cordes
Piquets	5,076	

L'émission, en vertu de l'article 99b de la Loi des Terres et Forêts, de permis spéciaux d'exploitation à l'intérieur des forêts vacantes de la Couronne, a rapporté la somme de \$122,471.02 et s'est traduite par les quantités et les catégories suivantes de produit:-

Bois de sciage ou d'industrie	3,425,488	pieds cubes
Bois à pulpe	2,855,279	" "
Traverses de chemin de fer	137,647	
Bois de chauffage	280	cordes
Poteaux	3,512	
Piquets	311	

Ces permis, depuis une couple d'années, comportent pour le permissionnaire une nouvelle obligation, celle de payer, en sus de droits de coupe plus élevés, la somme additionnelle de \$400.00 pour chaque mille caré parcouru par ses coupes.

Dans le tableau ci-après, les coupes de bois effectuées à l'intérieur des forêts de la Couronne ont été résumées:

1937 - 38	<u>Concessions.</u>	<u>Réserves cantonales.</u>	<u>Permis spéciaux</u>	<u>Permis gratuits (art.120)</u>	<u>Total.</u>
Bois à pâtes (p.c.)	365,506,792	-	2,855,279	-	368,506,792
Bois de sciage "	59,829,353	1,416,839	3,425,488	942,989	65,614,669
	<u>425,335,945</u>				<u>434,121,461</u>
Bois de chauffage (cordes)	39,432	10,468	280	2,622	52,802
Traverses(unités)	352,762	-	137,648	-	490,410
Poteaux (unités)	31,096	-	3,152	-	34,248
Piquets (unités)	10,413	3,227	311	5,076	19,027

Des exploitations d'une telle envergure et distribuées à travers un immense domaine boisé et une surveillance améliorée des opérations forestières, ont obligé notre ministère à maintenir sur pied un effectif nombreux, et cela pendant plusieurs mois. C'est que leur contrôle requiert une vigilance incessante. Ce personnel comprend 682 officiers dont:-

18 ingénieurs forestiers
82 inspecteurs et sous-inspecteurs
191 gardes-forestiers
232 assistants-gardes forestiers
112 mesureurs et aide-mesureurs
32 vérificateurs et aides
15 commis et dactylographes.

En 1936-37, le nombre total des visites effectuées pour surveiller l'exécution des coupes et en contrôler le volume passa de 15,193 à 19,204..

OUVRIERS DE LA FORET.

Le bureau qui remplit très efficacement et de façon moins coûteuse pour le trésor public les fonctions autrefois attribuées à la Commission des Opérations Forestières, qui voit à l'application des ordonnances fixant le salaire auquel le travail en forêt doit être rémunéré, nous donne les renseignements suivants:-

a) Le nombre de jours d'ouvrage en forêt au cours de l'année 37-38 a été de 4,879,196 qui, suivant le genre d'opérations, doivent être repartis comme suit:

Pour l'abatage et le transport des produits forestiers...	4,202,826
Pour le flottage	676,370

b) Les salaires payés aux ouvriers affectés aux travaux forestiers précités se sont chiffrés à \$13,367,849.36 et peuvent se partager comme suit:

Pour l'abatage et le transport des produits forestiers...	\$ 11,179,596.96
Pour le flottage	2,188,252.40

c) Le salaire moyen qui, l'an dernier, pour l'abatage et le transport, était de \$2.00 est passé à \$2.66, soit l'équivalent de \$69.16 par mois de 26 jours contre \$57.72 l'an dernier, pour la même période de temps (tous frais de pension et de logement compris). Le salaire moyen payé pour le flottage est passé de \$3.18 à \$5.24.

Les plaintes qui ne représentent que 1.6% du total des engagements démontrent que, d'une façon générale, les ouvriers forestiers ont apprécié les conditions de travail et de salaire qui leur étaient faites. Du reste, ces conditions que l'on trouvera détaillées dans les arrêtés ministériels adoptés depuis une couple d'années et reproduits en appendices, et qui concernent les ouvriers affectés au flottage et ceux employés à l'abatage et au transport des bois, constituent de notables améliorations.

N'y aurait-il pas lieu, en ce qui concerne les coupes en forêt, de les faire débiter en septembre, c'est-à-dire à une époque de l'année où les récoltes sont terminées et où le travail en forêt peut être mieux réparti, de façon à aider la population agricole.

MESURAGE OU CUBAGE DES BOIS.

Nous avons, dans notre rapport de l'an dernier, l'occasion de laisser voir combien le pied cube, par comparaison avec le pied mesure de planche, nous semblait être une unité de mesure avantageuse. Le pied mesure de planche, employé surtout pour établir le contenu des bois destinés au sciage, n'est-il pas une unité de mesure devenue désuète par la force des choses? Depuis le jour où pour la première fois on y avait recours, les méthodes d'usinage ou de sciage se sont profondément modifiées, comme ont changé les exigences du commerce et de l'industrie, L'outillage des scieries s'est perfectionné d'une étonnante façon. Le débit des bois dans ces établissements s'adapte aux exigences nouvelles de l'industrie du bâtiment ou aux besoins d'industries nouvelles. Les billes destinées au sciage donnent un rendement plus élevé, laissent moins de déchets qu'autrefois, quand les matériaux de construction devaient être de grandes dimensions et presque sans défauts. Aujourd'hui, l'emploi dans les entreprises de construction de matériaux nouveaux, concurremment avec le bois, permet d'utiliser des planches et des madriers de plus petites dimensions, de moindre épaisseur et de moindre largeur. Les méthodes nouvelles de construction sont pour quelque chose dans ces changements, comme du reste l'état et la composition des forêts où l'on s'approvisionne de matière première, et qui comptent parmi les plus accessibles.

Faut-il dire que le mesurage au pied cube peut servir à établir, à sa juste valeur, le rendement de bûcheron travaillant à forfait, et à fixer la rémunération totale à laquelle il a droit ?

Malgré ses avantages, le nouveau système de cubage n'a pas été partout accepté d'emblée. Trop habitué à l'ancienne méthode, au pied mesure de planche, on n'a pas saisi toute la portée et les avantages de la nouvelle. Le pied cube a du reste été, dans certains quartiers, erronément représenté comme une unité qui n'avait aucune supériorité, ou si peu, sur le pied mesure de planche. Cette erreur, l'expérimentation aurait bientôt fait de l'établir en démontrant les mérites et les avantages de l'unité de mesure nouvelle.

Nous admettons que le pied cube soit une unité dont l'application aux bois défectueux ou tarés n'aille pas sans difficultés. Mais le pied mesure de planche peut-il faire mieux, donner des résultats plus satisfaisants? Oublierait-on que les défauts, les vices ou les tares que présentent les billes, et dont la présence peut réduire considérablement le volume utile de celles-ci pour les fins de sciage, sont quelquefois difficiles à détecter? Ignore-t-on que même si le mesureur réussit à les découvrir, il est souvent impuissant à en mesurer la gravité et l'étendue?

Ces difficultés, nous voulons les amoindrir. Aussi bien, avons-nous l'intention dans le cours de l'année 38-39, de faire faire certaines expertises qui vont prolonger celles que nous avons déjà commencées, dans le dessein non seulement d'établir rapidement et aussi exactement que possible, la relation entre le pied mesure de planche et le pied cube, comme nous le dirons au chapitre des recherches, mais encore d'apprécier à leur valeur les défauts, de quelque nature qu'ils soient, que les billes exploitées, suivant leur essence et suivant leur provenance, peuvent présenter.

Par souci de satisfaire aux exigences de l'industrie du sciage, nous avons continué d'établir, en fonction de leur diamètre au fin bout, le contenu des billes qui doivent être transformées en planches ou madriers, de toute catégorie. Cette transformation, comme l'on sait, se règle

d'après le petit diamètre des billes. Cependant, il n'est pas toujours possible de faire, sur le parterre des coupes, le partage entre les billes destinées au sciage et celles préparées pour la fabrication des pâtes cellulosiques et du papier. Aussi bien, est-il de règle de cuber tous les bois d'après leurs diamètres aux deux bouts, quitte à en réduire le volume de 20%, suivant les prescriptions de l'arrêté ministériel No. 2643, dans le cas de billes expressément et exclusivement destinées à la production des sciages.

EXPEDITION DES BOIS.

Comme par le passé, le service forestier s'est occupé de contrôler l'expédition des produits de la forêt. La loi chap.39, I Geo.VI rend ce contrôle obligatoire. Un arrêté ministériel qui prohibe l'exportation des bois non manufacturés avait donné lieu à un arrangement avec les compagnies de transport en commun, en vertu duquel aucune expédition ne se peut faire sans permis spéciaux émis par notre ministère sur production, par les expéditeurs, de déclarations assermentées. Le contrôle des expéditions de bois, si parfait qu'on le veuille, devient de plus en plus difficile par suite de l'amélioration de notre système routier qui rend possible, sur de grandes distances, le transport par camions de produits de toutes sortes. Un personnel spécial et nombreux devient à cette fin de plus en plus nécessaire. Malgré ses imperfections, fort explicables et excusables, notre contrôle nous a empêchés d'être frustrés d'un montant assez important de droits de coupe qui nous étaient dûs, et nous a permis de connaître la provenance des bois et de classifier ceux-ci suivant leur nature et suivant leur destination et leur utilisation ultime. C'est qu'il s'exerce non seulement sur les bois coupés à l'intérieur des forêts de la Couronne, affermées ou non, mais encore sur ceux qui sont exploités dans les forêts privées (sur lots patentés, sur lots de colonisation et dans les seigneuries).

Au cours de l'année 1937-38, nous avons émis 85,125 permis d'expédition contre 73,308 en 1936-37. Voici comment ils se répartissent suivant l'espèce et la quantité des produits expédiés:

Bois à pulpe	1,663,447 cordes
Bois de sciage	389,155,998 p.m.p.
Traverses de chemin de fer.....	1,217,443
Bardeaux	299,885,356
Lattes	83,722,078

Dans ce tableau ne figurent pas nécessairement les bois abattus et flottés jusqu'aux scieries ou aux usines à pulpe et à papier.

EXPORTATION.

A la suite des coupes importantes dont j'ai plus haut parlé, se sont accumulés, je le répète, des stocks considérables de bois à pulpe dans les cours et les étangs des usines, le long des rivières et des routes, et aux gares de chemins de fer. C'est là un fait indéniable. Résultat d'une grande activité, ce surplus il faudrait aviser aux moyens de le réduire assez rapidement pour revaloriser ces produits de la forêt et assurer une recrudescence dans les opérations forestières dont on peut prévoir qu'elles seront, comparativement à celles de l'année écoulée, considérablement diminuées. Un des moyens serait de permettre l'exportation d'un certain volume de bois de cette catégorie parmi lesquels figureraient principalement les bois de la Gaspésie provenant de forêts où la mouche à scie a causé de grands dommages.

Plusieurs pays étrangers seraient disposés à faire chez nous d'importants achats de ce produit. Rappelons, pour mémoire, les tractations de syndicats allemands pour acquérir l'île d'Anticosti, île stratégique s'il en fut, qui ne saurait être livrée à l'étranger, vous l'avez dit et avez pris les mesures nécessaires pour empêcher qu'elle ne le soit; et qui, grâce à ses richesses cynégétiques, à l'attrait des paysages richement parés de forêt qu'elle déroule, constituerait un parc d'agrément, un merveilleux lieu de plaisance et de repos. Ces tractations n'ayant pas réussi, les acheteurs européens se sont adressés au Nouveau-Brunswick et à la Nouvelle-Ecosse pour en obtenir une partie de la matière première qui leur est nécessaire pour leur usines à pâtes et à papier. Ce sont les Allemands surtout qui ont bénéficié des exportations, comme en témoigne le tableau suivant, mais la Lithuanie, la Hollande et même la France en ont eu une large part:

<u>PROVINCE.</u>	<u>Destination.</u>	<u>1936</u> <u>Cordes</u>	<u>1937</u> <u>Cordes</u>	<u>1938</u> <u>Cordes</u>
Nouvelle-Ecosse	Allemagne	3,155	4,644	36,352
	Hollande	-	3,000	9,892
	Belgique	-	-	1,648
	France	-	-	4,967
	Lithuanie	-	-	18,486
Nouv-Brunswick	Allemagne	4,549	24,700	109,934
	Hollande	6,860	11,300	25,490
	Norvège	2,531	2,825	-
	Royaume-Uni	-	3,300	2,092
	Belgique	-	12,677	1,618
	Suisse	-	1,534	6,464
	France	-	-	18,704
	Lithuanie	-	-	58,092
Québec	Allemagne	-	798	4,702
	Hollande	-	2,834	2,000
	France	-	-	1,400
	Lithuanie	-	-	12,583
		<u>16,892</u>	<u>67,612</u>	<u>314,424</u>

BUREAU DES PRODUITS FORESTIERS ET SES ACTIVITES.

Au cours de l'année 1937-38, le bureau des produits forestiers a continué de faire en faveur de ceux-ci une propagande active et rationnelle, tout en recueillant les données statistiques ou documentaires pour renseigner le public en général, les industriels et les commerçants en particulier, sur les différents aspects de l'industrie forestière. A ce bureau, les demandes de renseignements se font de plus en plus nombreuses et variées. Grâce aux recherches et aux études des ingénieurs forestiers du ministère, à la collaboration d'un personnel spécial et à la coopération de certains industriels, du Service forestier fédéral et de l'Organisme des Recherches Nationales, nous sommes en mesure de répondre à ces demandes d'une façon adéquate. Nous avons amélioré à Québec notre musée des bois en ajoutant à nos collections une série à peu près complète d'échantillons de bois précieux des pays étrangers et de publications sur leurs propriétés caractéristiques et les emplois auxquels ils peuvent être affectés.

A Montréal, notre musée des bois est aménagé de façon à donner à ceux qui le visitent une intéressante et profitable leçon de choses. Il est fréquenté par beaucoup d'industriels et de commerçants, voire par les élèves qui s'occupent spécialement de sciences naturelles et d'études économiques.

A deux reprises, au cours de l'an dernier, nous avons cherché auprès des propriétaires de scieries à nous rendre compte du stock dont ils pouvaient disposer. Les résultats de nos enquêtes ont été communiqués à tous les marchands de bois de la province qui s'y intéressaient. Nous estimons avoir ainsi contribué à favoriser l'écoulement d'un volume important de produits manufacturés par les propriétaires de petites scieries.

Ce service de renseignements, connu non seulement dans la province, mais même à l'étranger, s'est évertué à faire en faveur des bois du Québec une propagande qui, nous l'espérons, nous assurera d'incontestables avantages. On donne fréquemment aux bois de la Colombie Britannique le pas sur les bois de nos forêts. Depuis le début des hostilités sino-japonaises, la Colombie Britannique a cherché à conquérir tous les autres marchés de l'Univers, et particulièrement ceux du Royaume-Uni. Elle y a dans une large mesure réussi. Elle nous envoie ses bois par voie maritime et, grâce aux taux réduits de transport et à une réduction de ses prix de vente, elle peut faire à nos marchands de bois une concurrence souvent victorieuse. C'est que ces bois se présentent avec des dimensions considérables qui les rendent aptes à des usages variés, c'est qu'ils s'adaptent aux travaux de menuiserie comme aux travaux de charpente.

Nos statistiques forestières se sont augmentées et améliorées. Un bulletin sur les scieries démontre que dans la province de Québec existent 2,200 établissements de cette nature qui ouvrent annuellement plus de 75,000,000 p.m.p. soit environ 15 millions de pieds cubes de bois. Nous avons recueilli pour la première fois des données intéressantes sur diverses industries, usines et ateliers, qui utilisent le bois comme matière première: fabriques de portes, de châssis, de meubles, de voitures, de manches d'outils, d'articles de sport, d'articles de St-Claude. Pour se faire une idée de l'importance des industries qui emploient le bois, il importe qu'on se réfère aux tableaux annexés au présent rapport, app. Nos. 18 et 18a), qui contiennent des renseignements statistiques non seulement sur la diversité des produits forestiers, mais sur leur volume total et sur leur valeur à l'unité de mesure.

Un service comme celui des produits forestiers, organisé de façon appropriée, pourvu d'un budget suffisant, d'un personnel compétent, pourrait incontestablement rendre des services signalés à l'industrie et au commerce des bois en lui fournissant des précisions sur les mercuriales, sur les marchés qui peuvent absorber à l'avantage des vendeurs les produits de toute nature de nos forêts, et en mettant les architectes et les entrepreneurs en construction au courant de la qualité et des propriétés de nos bois. Par surcroît, il peut faire connaître tous les usages auxquels nos bois, suivant leur nature, leurs dimensions, leur préparation, sont susceptibles de s'adapter et sur la nécessité, du point de vue économique, de les préférer aux bois qui viennent d'ailleurs.

Relativement aux forêts des particuliers qui comprennent non seulement les forêts seigneuriales, mais encore celles qui se trouvent sur les lots patentés, sur les fermes et sur les lots sous billets de location, la statistique, nous l'avons déjà laissé entendre, n'est pas encore complète. Aussi bien, est-il difficile d'établir exactement le volume des produits qu'on en a tirés. L'inventaire des richesses naturelles entrepris par le ministère du Commerce va nous permettre, je le répète, de mettre cette

statistique au point, de nous renseigner sur la valeur respective des différentes forêts particulières et sur l'importance de leur rôle dans l'économie nationale. La connaissance et l'appréciation de la valeur des richesses forestières détenues par les propriétaires particuliers peuvent nous éclairer et nous guider dans le choix des méthodes d'exploitation les plus appropriées, les plus capables de garder leur prix et leur utilité à leurs forêts. A tout événement, n'y a-t-il pas lieu, pour montrer l'importance des exploitations dans les forêts des particuliers, de retenir les statistiques qui ont été réunies par le ministère de la Colonisation, telles qu'elles apparaissent au tableau ci-contre:

BOIS PROVENANT:

a) de lots sous billet de location.b) de lots patentés.

Bois de sciage	77,955,293 p.m.p.	101,301,301 p.m.p.
Traverses(unités)	433,483	692,346
Bois à pulpe	221,823.53 cordes	630,303.57 cdes
Bois de chauffage	14,572.38 cordes	49,389.11 "
Bois de fuseau	16,582.97 cordes	12,202.45 "

Un tel tableau, mieux que les mots, souligne l'importance du concours que la forêt peut prêter à l'oeuvre de l'agriculture et du colon. Si bienfaitantes que soient les exploitations des massifs boisés détenus en pleine propriété par les agriculteurs, les colons et les grands propriétaires, il importerait qu'elles ne soient pas excessives, qu'elles ne surpassent pas celles effectuées à l'intérieur des concessions forestières, seules réserves capables de fournir régulièrement la matière première nécessaire à la grande industrie.

Les cultivateurs et les colons doivent réaliser que leur forêt représente un capital qu'ils doivent conserver intact pour garder à leur terre sa valeur. Qu'ils n'imitent pas ceux qui, inconsidérément, ont exploité de façon intensive les bois qui croissaient à l'extrémité de leur terre, dans l'espoir de faire fortune et qui, obligés plus tard d'acheter à plein prix les bois dont ils avaient besoin pour la conduite de leur exploitation agricole et l'aménagement de leur ferme, ont compris l'étendue de leur erreur et de leur malheur.

A ce propos, retenons que le Conseil National des Recherches d'Ottawa prépare la publication d'une brochure intitulée "Farm Woodlots in Eastern Canada" où se trouvent consignés d'excellents conseils sur les méthodes d'exploitation et de protection des parcelles boisées qui, conservées à l'extrémité de la ferme, en complètent l'économie et les ressources. A ces conseils, se mêlent certaines considérations sur le rôle des forêts et des données utiles sur les procédés d'évaluation et de vente des produits ligneux.

A cette brochure qui sera bientôt traduite pour le bénéfice des citoyens de langue française du Québec, nous empruntons le tableau suivant qui montre l'étendue moyenne des "terres à bois" dans les différentes provinces de l'est du Dominion et la valeur moyenne annuelle des produits que l'on en tire.

	Aire moyenne des fermes	Aire boisée	Valeur moyenne des produits forestiers que chaque fermier utilise ou vend	Valeur de la production forestière annuelle, à l'acre, pour chaque fermier
Québec	127	38	\$ 172.79	\$ 4.55
Ontario	112	17	110.16	6.48
Nouv. Brunswick	122	71	138.91	1.95
Nouv. Ecosse	109	64	137.41	2.15
Ile du Prince- Edouard	93	26	70.52	2.71

La valeur de la parcelle boisée conservée par le cultivateur ou le colon prévoyant pour le maintien ou la prospérité de ses cultures, peut être accrue par des soins appropriés, par l'emploi de méthodes d'exploitation adéquate, mises au point par la science et l'expérimentation. On a dit que la terre était jalouse. La forêt ne l'est pas moins, surtout lorsqu'elle vient en aide à la terre. Comme celle-ci, elle est capricieuse et requiert des attentions et des soins particuliers pour se plier aux besoins et aux exigences de l'homme.

RECHERCHES FORESTIERES.

Dans tous les domaines qui ressortissent à l'économie, les recherches de plus en plus s'imposent et se généralisent, leur exécution devant toujours se conformer à un plan soigneusement mûri. Dans le domaine forestier, elles sont aussi opportunes et nécessaires. La sylviculture, c'est admis, ne saurait prendre sa forme définitive, s'adapter aux diverses nuances du milieu, à la variété des massifs boisés d'un pays, d'une région, si des études ou des expérimentations judicieusement conduites et scientifiquement exécutées ne viennent à son secours. En certains pays d'Europe, grâce à de patientes et longues recherches comme aux facilités et aux moyens d'exploitation et d'utilisation que l'homme depuis longtemps y a établis ou créés, elle a pu prendre une forme définitive et travailler à la consolidation de l'édifice forestier au bénéfice des populations.

Chez-nous, rechercher les meilleures modalités de l'art sylvicole, c'est d'abord s'enquérir des richesses que la forêt renferme, et ceci par un inventaire analogue à celui décrété par le gouvernement. Cet inventaire s'emploie non seulement à établir l'état, la composition et le rendement des massifs boisés qui se diversifient suivant les sols, la topographie et le climat, mais à trouver les méthodes les plus appropriées, les plus économiques d'exploiter cette richesse naturelle, de la faire servir à des usines existantes ou à des industries à créer. A l'inventaire, doivent s'ajouter des observations périodiques, systématiques pour établir le taux de croissance des arbres demeurés sur pied, la qualité de la régénération qui s'installe, par les soins de la nature, à leur ombre ou dans leur rayon d'action, sur le parterre des coupes, et sur la nocivité plus ou moins grande, suivant le milieu, des agents de destruction que sont ou que peuvent être les insectes et les champignons.

Ces observations, pour être économiques, doivent nécessairement s'exécuter dans le cadre soigneusement tracé de parcelles ou de placettes échantillons choisies pour être représentatives de toute la forêt. Ces parcelles ou placettes-échantillons servent de la boratoire forestiers; on y peut suivre assez exactement l'évolution de la forêt-miniature qui, avec le temps, se muera en forêt d'exploitation. Déjà, à Duchesnay, plusieurs de ces placettes ont été démarquées et étudiées. Elles continueront de servir à l'expérimentation, à l'exécution de certaines recherches comme, du reste, les nombreuses parcelles-échantillons délimitées au cours des

inventaires forestiers et des vérifications d'inventaires.

Il y a, en outre, les recherches exécutées par notre service entomologique, de création récente, partie dans la Gaspésie elle-même et partie dans le laboratoire que nous avons construit à Duchesnay. Concurrément avec ces recherches entomologiques, seront faites dans un laboratoire qu'il faudra à cette fin aménager, des études de pathologie forestière. Pour compléter ces recherches, il importe de noter celles qui ressortissent à l'établissement du volume réel et du volume utile ou utilisable des bois exploités. Ces études commencées récemment et que nous voulons prolonger, sont destinées à fixer aussi exactement que possible le rapport entre le volume réel de l'arbre et le volume des produits qu'on en tire pour le commerce et l'industrie. Elles se justifient par la nécessité d'obtenir un barème de cubage qui corresponde aux nouvelles méthodes d'utilisation que la fabrication des pâtes cellululosiques et du papier a introduites, à un outillage de plus en plus perfectionné dans les scieries et les établissements où l'on donne au bois sa dernière forme, à des exigences plus diverses et moins arbitraires de l'industrie du bâtiment, et du commerce. Exécutées, dans certains cas, aux usines elles-mêmes, scieries, pulperies ou papeteries, elles pourront fournir des indications précieuses sur l'état de santé, les défauts physiques ou autres, habituels des arbres qui proviennent de tel ou tel secteur particulier. On sait l'influence capitale et inéluctable qu'exerce le problème de l'exploitation et de l'utilisation des bois sur celui de l'aménagement et du traitement de la forêt.

Dans certains pays d'Europe où elle a fait d'immenses progrès où elle s'est installée définitivement au profit et de la forêt et de l'industrie, la sulviculture a été largement desservie par un développement remarquable de la voirie forestière, par la multiplicité et la diversité des usines capables, par la fabrication d'articles et de commodités variés, de tirer profit d'une très grande partie de la matière ligneuse contenue dans l'arbre. L'on sait que l'outillage perfectionné des scieries de Scandinavie, par exemple, a permis d'obtenir un rendement très élevé en sciages et de très bonne qualité.

Pour montrer ce que peuvent des méthodes sylvicoles appropriées employées à bon escient, citons l'exemple de la Finlande. Ce pays, on le sait, est pourvu d'un réseau fluvial merveilleux qui permet aux industriels d'amener ces produits forestiers jusqu'aux ports de mer. Le sol et le climat y sont favorables à la production des bois de qualité. Les législateurs, aidés de l'expérience de techniciens avertis, ont formulé une politique forestière qui marque un progrès réel et devrait être donnée en exemple. Les forêts particulières y représentent 54% des massifs boisés, et celles de l'Etat 35%. L'exploitation et l'aménagement forestier y sont cependant subordonnés aux prescriptions sylvicoles. Un bureau spécial, en effet, s'occupe de l'aménagement et des forêts d'Etat et de la plupart des forêts privées, spécialement de celles qui sont détenues par d'importantes firmes engagées dans l'industrie et le commerce des bois. Depuis 1928, les propriétaires ne peuvent, par suite d'une loi spéciale, couper leurs forêts à leur guise. Ces forêts doivent être exploitées de façon à se récupérer, à garder leur valeur. Elles sont coupées en conformité de leur possibilité, de leur productivité annuelle.

Cette possibilité, comme dans d'autres pays scandinaves, on s'efforce de l'accroître non seulement par des méthodes d'exploitation judicieuses, mais encore par une mise en valeur de terrains classés jusque-là dans la catégorie des terrains improductifs. On va jusqu'à donner des octrois à des particuliers pour leur permettre d'assécher les terrains marécageux et de les rendre productifs au point de vue forestier. Notons

qu'en Finlande, les paysans mêmes forment des coopératives qui recourent aux services et aux conseils d'experts pour l'aménagement et le traitement de leurs forêts. En plus, l'Etat s'efforce de montrer combien une exploitation scientifique des forêts s'impose, et indique à tous ceux qui s'intéressent à ce problème, grands comme petits propriétaires, les meilleurs moyens de la mettre en oeuvre. Il a réussi à créer une mentalité forestière. Une telle mentalité ne s'impose-t-elle pas chez nous? Ne pouvons-nous pas définitivement l'instaurer en ajoutant aux moyens de propagande que nous utilisons, revues; magazines, causeries radiophoniques et conférences avec projections cinématographiques, en ajoutant, dis-je, la distribution, dans les écoles primaires, de manuels spécialement préparés pour montrer aux enfants les bienfaits de l'arbre et de la forêt, et leur inculquer le culte de l'un et de l'autre et le désir de défendre et de conserver l'un et l'autre.

En Finlande, une exacte compréhension du problème forestier a permis à l'industrie des bois de sciage, par exemple, d'être dans le pays, avec les fabriques de pâtes cellulosiques et du papier, un élément important de la prospérité générale. Retenons que les 602 scieries qui fonctionnaient dans ce pays en 1937 produisaient 1,369,000 standards (à peu près 200,000,000 pieds cubes), donnaient du travail à 36,800 ouvriers et pouvaient, grâce au perfectionnement de leur outillage, aux soins apportés dans le débit et le séchage des bois, faire une concurrence victorieuse aux sciages d'autres pays, satisfaire les plus exigeants consommateurs de l'étranger. L'industrie des pâtes cellulosiques et du papier ne s'est pas non plus laissée devancer par les concurrents à l'étranger. Elle est également prospère. Ses activités avec celles des scieries et des autres établissements de même nature fournissent, de façon permanente, du travail à quelque 150,000 ouvriers. N'avions-nous pas raison de dire de la politique forestière finlandaise qu'elle méritait d'être limitée?

ECOLE D'ARPENTAGE ET DE GENIE FORESTIER.

L'Ecole d'Arpentage et de Génie forestier qui est comme le prolongement de la chaire de foresterie créée en 1910 et qui, en vertu du chapitre 48 de la loi des Terres et Forêts (art.7) bénéficie d'un octroi annuel de \$15,000.00 fut instituée pour préparer les techniciens auxquels est dévolue la tâche d'assurer une exploitation rationnelle des richesses forestières qui tiennent dans notre province une grande place, parce qu'elles profitent non seulement à l'industrie basique des pâtes cellulosiques et du papier et au commerce des bois en général, mais encore à l'agriculture, au tourisme, voire à l'industrie hydroélectrique. Les techniciens formés à cette école sont capables, grâce à leur préparation, à leur entraînement, d'exécuter un inventaire approprié et nécessaire de nos massifs boisés, de faire une classification adéquate des sols qui leur servent d'assiette, de prescrire et d'appliquer les traitements et les opérations culturales qui conviennent le mieux à différentes catégories de peuplements et sont le plus capables d'en assurer une exploitation méthodique et salvatrice, comme d'en préparer la régénération ou la reconstitution.

Jusqu'ici, la plupart des diplômés de cette Ecole ont trouvé de l'emploi au gouvernement, dans différents ministères et principalement, naturellement, dans le ministère des Terres et Forêts. Les concessionnaires forestiers ont requis le service d'un certain nombre. L'on voudrait que ce nombre cependant s'accrût.

Me serait-il permis de profiter de la création d'une école des Mines pour insister sur l'opportunité qu'il y aurait, je crois, d'augmenter le budget de l'Ecole d'Arpentage et de génie forestier. L'Ecole des Mines s'occupera de richesses qui semblent confinées à un secteur déterminé

et relativement restreint, qui en tout cas n'ont pas la faculté de se refaire au fur et à mesure de leur exploitation, comme les richesses forestières. Celles-ci, assez adéquatement réparties à travers toute la province, peuvent répandre leurs bienfaits plus uniformément. Elles sont en tout cas capables d'être pour l'agriculture comme pour la colonisation un précieux auxiliaire. Sur le régime des eaux, elles ont une influence régularisatrice capitale et incontestable. Elles fournissent à l'ouvrier un travail roboratif, sain, hygiénique. Par dessus tout, elles ont l'avantage de pouvoir se reconstituer lorsqu'elles sont exploitées avec sagesse, et efficacement protégées contre l'incendie, leur principal ennemi. En résumé, on peut les considérer j'y insiste, comme un facteur essentiel du bien-être de la communauté toute entière.

Un octroi supérieur à celui qu'elle reçoit permettrait de réorganiser cette Ecole, de l'outiller comme le sont certaines écoles américaines ou européennes de même genre, qui cependant n'ont pas à entraîner, à former des techniciens pour le traitement et l'aménagement de forêts comparables aux nôtres pour l'étendue. Ainsi outillée, elle pourrait préparer de véritables spécialistes capables de mettre en pleine valeur ce qui constitue le plus clair de nos richesses naturelles.

ECOLE DES GARDES FORESTIERS.

La treizième promotion terminait ses cours au mois de juin. Avec elle, le nombre des diplômés qui était de 226, l'an dernier, se trouve porté à 257. A l'Ecole des Gardes, le recrutement reste toujours facile. L'aménagement parfait de son local y contribue largement. Aussi, avons-nous pu admettre plus d'élèves cette année que dans le passé, sans cependant réussir à satisfaire à toutes les demandes. Un choix de plus en plus rigoureux des candidats à l'Ecole s'impose non seulement pour obtenir des élèves mieux préparés, mais encore pour empêcher que la carrière de garde-forestier, à l'instar des professions libérales, ne se congestionne trop rapidement. Les diplômés de cette école trouvent en général de l'emploi non seulement dans les services de notre ministère, mais même au ministère de la Colonisation. Les compagnies forestières de plus en plus ont recours à leurs services, convaincus de l'avantage d'avoir, pour remplir les fonctions de gardes, de mesureurs ou de vérificateurs, des personnes qui soient parfaitement entraînées et averties.

Au cours de l'année 1937-38, les améliorations et les agrandissements qui ont été faits à l'Ecole des Gardes de Duchesnay permettent d'y loger convenablement environ 90 élèves. Les terrains voisins ont été aménagés, des constructions nouvelles ont surgi: garages, hangars, voire laboratoires. Un laboratoire d'entomologie a été installé selon les dernières conception scientifiques. On y ajoutera, l'an prochain, un laboratoire de pathologie.

Dans mon rapport précédent, je laissais entendre que l'installation de l'électricité s'imposait. Vous avez autorisé l'exécution de ce projet. Aujourd'hui, l'Ecole des Gardes a la réputation d'être la mieux aménagée et très probablement la mieux outillée de toutes les écoles du même genre de l'Amérique du Nord. Le docteur Schenk, forestier allemand de réputation mondiale, écrivait après l'avoir visitée, qu'elle était un modèle du genre. M. Elwood Wilson, forestier bien connu au pays, soulignait dans le "Forestry News Digest" l'importance de cette institution, en disant d'elle qu'elle était "une école de la plus grande efficacité, à cause des cours très pratiques qui s'y donnent",

ENTENTE BILODEAU-ROGERS.

Il m'apparaît opportun de parler de l'entente Bilodeau-Rogers destinée à donner à la jeunesse une orientation professionnelle. Le ministre du Commerce et de l'Industrie, vers la fin de novembre, nous informait que pour l'exécution du projet "f" (formation forestière) de cette entente, la somme de \$70,000.00 serait mise à notre disposition. Nous avons fait aménager convenablement certains camps situés dans les réserves de Parke, de Macpès, de Normandin et tout particulièrement les constructions que nous avons à Duchesnay pour l'utilité de l'Ecole des Gardes. L'aménagement de nos camps aux fins du plan, l'installation d'ameublements appropriés, de literis, de cuisines, etc., a coûté à la province la somme de \$8,551.74 et \$1,824.36 au gouvernement fédéral. Cette dépense ne comprend pas l'achat de certains ustensiles pour cuisine et salle à manger, de poêles, d'extincteurs chimiques de moteurs à essence, dont presque tout le coût a été défrayé par la province.

Ceci dit, rappelons que 273 jeunes gens ont bénéficiés de cette entente. Des centres ruraux, il nous en est venu 62%, 23% de Montréal et de Québec et 15% de villes ou de cités de 5,000 habitants et plus.

C'est à Duchesnay que s'est fait l'entraînement du plus grand nombre de candidats (170). Dans les constructions qui servent de local à l'Ecole des Gardes, les professeurs trouvaient ce qu'il fallait pour donner des cours théoriques appropriés et dans la forêt voisine, suffisamment étendue et diversifiée, ils pouvaient faire exécuter les travaux pratiques et les opérations culturelles qui complétaient leurs leçons et l'entraînement de leurs élèves. Ceux-ci, en général, ont profité des uns et des autres et ont acquis une préparation technique suffisante pour remplir dans l'industrie forestière particulière, des emplois où la compétence a ses droits. Ces leçons et ces travaux étaient dans le programme, intelligemment répartis à travers des récréations nécessaires pour pouvoir en même temps bonifier le moral et le physique des jeunes gens que le plan Bilodeau-Rogers groupait en colonie à Duchesnay.

Le plan Bilodeau-Rogers, au témoignage de ceux qui ont pu le voir en voie d'exécution, tout particulièrement de MM. Thomson et Wilson, avait l'avantage de grouper étroitement des jeunes gens de différentes régions, d'établir entre eux des liens durables d'amitié, de les familiariser avec les éléments essentiels de certains métiers ou professions dont l'exercice, dans leurs villages respectifs, est susceptible de rendre de réels services. Il a rafraîchi ou accru les connaissances d'un grand nombre et redonné à tous, croyons-nous, le goût du travail en même temps qu'il améliorerait leur moral et leur physique.

RÉBOISEMENT ET PÉPINIÈRES.

La pépinière forestière provinciale de Berthierville, au cours de l'année qui vient de finir, a expédié 3,552,058 plants pour servir à la continuation et à la consolidation de l'oeuvre de reboisement que nous avons entreprise d'exécuter à l'intérieur des concessions forestières et des réserves cantonales et aux Iles de la Madeleine.

A ces expéditions, il faut ajouter 119,812 arbres d'ornementation vendus ou distribués dans différentes régions de la province. Il convient ici de noter avec satisfaction que d'année en année, les particuliers recourent de plus en plus à la pépinière de Berthierville pour se procurer des arbres aux fins d'embellir leurs propriétés. Cela témoigne que la propagande en faveur de l'arbre n'a pas été vaine et qu'on réalise la place qu'il doit occuper même dans l'économie des champs et des parterres.

Le ministère a également employé en diverses régions 1,953,324 arbres pour remettre en valeur des terrains mal à propos déboisés. Ces arbres ont été élevés dans des pépinières volantes installées surtout à proximité des réserves cantonales.

Relativement aux travaux de reboisement exécutés dans le cours de l'année aux Iles de la Madeleine, en conformité d'un programme soigneusement préparé et dont la nécessité de plus en plus s'imposait de toute évidence, il y aurait à retenir que nous avons aménagé une pépinière à Cap-aux-Meules d'environ trois quarts d'acre où, en fin de juillet, l'on pouvait trouver 102,650 plants de bonne venue. Ces plants serviront aux travaux futurs.

Dans le comté de Soulanges, nous avons continué l'oeuvre de restauration et de consolidation que nous avons commencée. Nous avons construit trois barrages du type de ceux établis en 1937, pour régulariser le régime des eaux du ruisseau Saureault. Le nombre de barrages est maintenant de 13. Nous avons fait empierrier la section de ce ruisseau comprise entre le premier et le treizième barrage. La pente des rives qui interviennent entre les barrages 10 et 13 a été adoucie et revêtue de fascines; à sa partie inférieure, pour en empêcher la désagrégation par l'érosion, l'on a employé de la tourbe. En outre, des murs de protection ont été érigés entre les barrages 9 et 13. En somme, le ruisseau Saureault qui, dans le passé, à l'époque des crues, par ses mouvements désordonnés, dégradait les terres avoisinantes se trouve maintenant à peu près discipliné, impuissant à faire oeuvre de destruction.

ENCAISSEMENTS.

Au cours de l'année 1937-38, le ministère a perçu, en rapport avec l'exploitation des bois sur les terres de la Couronne, affermées ou vacantes, la somme de \$4,392,626.20 qui se détaille comme suit:

Droits de coupe	\$ 3,628,626.38
Rente foncière	581,054.78
Primes de transfert	176,225.00
Intérêts et amendes	<u>6,720.04</u>
	\$ 4,392,626.20

Cette somme marque sur le montant des perceptions de l'année précédente une augmentation de \$703,168.32.

Il importe de retenir que les droits de coupe qui figurent dans le tableau précédent sont pour des bois exploités en 1936-37 et dont le volume était de 306,711,122 pieds cubes et de 44,226 cordes de bois de chauffage. Ce volume, comparé avec celui de l'année précédente, témoigne d'une recrudescence sensible dans l'exploitation forestière, qui se traduit par une importante augmentation dans le montant des droits de coupe perçus. D'autre part, l'augmentation de la prime de transfert et du nombre des échanges de concessions intervenus entre divers concessionnaires a fait passer le montant de nos perceptions, comme primes de transfert, de \$58,440.00 à \$176,225.00.

DEBOURSES.

L'inspection des chantiers, le contrôle des plans d'aménagements, la vérification des mesurages des bois coupés dans nos forêts et l'exécution de certains travaux spéciaux, ont donné lieu pour le Service forestier à une dépense de \$647,297.56. Cette dépense, il faudrait, pour en saisir la pleine signification, la mettre en regard des revenus qui seront

consignés dans le rapport prochain.

Le reboisement a coûté une somme totale de \$57,278.78, alors que l'entretien de la pépinière forestière de Berthierville a absorbé la somme de \$35,000.00.

A l'enseignement forestier, les sommes suivantes ont été affectées:

Ecole d'Arpentage et de Génie forestier	\$ 15,000.00
Ecole des Gardes	19,553.68

L'Ecole de Papeterie ne figure pas, comme l'année passée, sous le présent titre parce que, maintenant, elle relève de l'administration du Secrétariat provincial.

Les études et les travaux qui ressortissent aux recherches forestières proprement dites ont coûté \$10,017.45.

ERABLIERES.

Nous émettons, chaque année, des permis d'exploiter les érablières qui font partie du domaine de la Couronne, dans les régions accessibles soit au colon, soit à l'agriculteur. En 1938, nous avons émis 201 permis contre 117 en 1937. Nous avons pu ainsi porter notre revenu de \$615.00 à \$1488.09. Comme l'on sait, l'exploitation des érablières est une source de richesse. L'érable, s'il faut en croire un écrivain américain, est le banquier de la forêt. Il accumule en lui des réserves de toutes sortes qu'il met à la disposition de l'homme sa vie durant, et il produit un bois qui, après exploitation, peut se prêter à des applications nombreuses et variées dans la menuiserie, dans l'ébénisterie et dans la fabrication de menus articles.

Les érablières qui existent sur les terres de la Couronne, peuvent être exploitées, à certaines conditions, par les cultivateurs et les colons qui demeurent dans leur voisinage immédiat. Les permis auxquels j'ai fait allusion délimitent le droit de chaque permissionnaire, en même temps qu'ils imposent à l'exploitation une règle de conduite, une discipline dont la stricte application ne peut manquer de garder à l'érablière sa productivité, ses possibilités.

Le bulletin publié par le National Research Council auquel je me suis déjà référé, contient certaines prescriptions qui s'appuient sur des observations et des études sérieuses, conduites avec esprit de suite, se résument à nettoyer et à éclaircir, à un moment déterminé, l'érablière, pour stimuler les arbres de dilection conservés sur pied, à développer leur frondaison et à produire, grâce à celle-ci, plus de sève et, conséquemment, un plus fort volume de sirop et de sucre.

CONCLUSION.

En terminant ce rapport, je me permets de retenir que l'exploitation des forêts, dans la province, a donné lieu à des opérations considérables, contribuant ainsi à l'amélioration générale du commerce et de l'industrie. Son importance même nous a obligés à employer un personnel

plus nombreux et de plus grande efficacité.

Quand l'exploitation de nos forêts se fera en vue de satisfaire aux exigences des marchés qui nous sont assurés - et des signes récents d'amélioration sont évidents - , elle sera plus stable et s'emploiera davantage, il nous semble, à donner à la forêt le traitement et l'aménagement qui lui conviennent et le repos dont, en certains cas, elle a besoin pour se récupérer.

AVILA BEDARD
Sous-Ministre et Chef du
Service Forestier

A P P E N D I C E N O 9

RAPPORT DU DIRECTEUR DE L'ÉCOLE DES GARDES.

Québec, 10 janvier, 1939.

Honorable Ministre des Terres et Forêts,
Hôtel du Gouvernement,
QUEBEC. Qué.

Monsieur le Ministre:

J'ai bien l'honneur de vous soumettre mon quatorzième rapport annuel sur les activités de l'École des Gardes durant l'année écoulée 1937-38.

Durant l'année l'assiduité aux cours peut être résumée comme suit:

Année	Terme	Promotion	Nature cours	Nombre cours	Heures prof.	Heures élèves
1937	Automne	XIV	Théoriques	177	186	5,386
			Pratiques	45	88	1,689
		XV	Théoriques	175	185	7,105
			Pratiques	63	95	2,696
1938	Printemps	XIV	Théoriques	170	179	5,390
			Pratiques	45	87	1,571
		XV	Théoriques	166	173	5,763
			Pratiques	48	129	1,963
				869	1,120	31,563

Ces cours ont été donnés comme suit:

Automne 1937:-
30 élèves de promotion XIV
39 élèves de promotion XV
69 " " " XIV et XV.

Printemps 1938:-
51 élèves de promotion XIV
35 élèves de promotion XV
86 " " " XIV et XV.

La promotion XIV graduée au mois de juin 1937, porte le nombre de diplômés de cette école à 257 depuis les débuts, soit à une moyenne de 18 par année.

Le recrutement s'est maintenu très abondant durant le cours de l'année. A l'automne 1937, nous avons admis en promotion XV, 45 nouveaux élèves sur un total de 260 demandes; c'est dire qu'un grand nombre de candidats qualifiés n'ont pu trouver place et ont été remis à l'automne 1938. Au mois de septembre 1938, nous avons près de 400 demandes, et avons dû limiter les admissions de la promotion XVI à 60, desquels un bon nombre étaient des candidats remis de l'automne 1937.

Nous pouvons donc en conclure que l'école n'est actuellement en mesure de ne recevoir qu'au plus 20% des candidats, et qu'un choix de plus en plus sévère s'impose.

Cette progression dans le recrutement de l'école vient indubitablement de la reprise dans les activités des industries du bois qui s'est fait sentir surtout en 1936 et 1937. Bien que l'année 1938 ne parût pas aussi favorable que les précédentes, le recrutement durant cette année s'est ressenti de l'élan déjà donné. Il est à croire qu'à l'automne 1939, malgré les conditions adverses de la présente année, les demandes d'admissions seront encore fort nombreuses bien qu'avec diminution attendu que durant le cours de l'hiver 1938-39, un grand nombre d'élèves n'ont pu trouver d'emploi.

En résumé nous pouvons dire que le nombre de jeunes qualifiés pour suivre les cours de l'Ecole des Gardes et désireux de le faire, est presque illimité - mais que par contre - les perspectives d'emploi sont beaucoup plus restreintes et fluctuent étroitement suivant les sursauts des activités forestières.

A l'été 1937 tous nos anciens gradués de même que nos élèves avaient de l'emploi. - Durant l'hiver 1937-38, nous aurions pu aisément trouver du travail comme mesureurs ou assistants mesureurs à une trentaine de jeunes de plus. - A l'été 1938, un grand nombre ont dû chômer et la même situation existe durant cet hiver 1938-39.

Pour toutes ces considérations, nous ne favorisons pas pour le moment des admissions de plus de 50 à 60 par année.

Aménagement des locaux de l'Ecole.

Durant le cours de l'année, nous avons pu compléter l'aménagement de nos locaux de manière à loger convenablement 80 à 90 élèves au total. Comme nous le disons plus haut, nous croyons devoir nous en tenir à ce maximum présentement et nous ne voyons aucun avantage à mettre sur le marché du travail, une surabondance de gradués qui pourrait difficilement trouver à s'employer.

Il nous restera cependant à parfaire graduellement quelques améliorations urgentes aux locaux actuels et construire quelques bâtisses, accessoires, garages, glacières, etc...

Pour faciliter l'emploi de nos diplômés, nous leur avons donné des cours avancés de mesurage du bois, ce qui les met dans une position avantageuse pour obtenir leur certificat de mesureurs de bois. Nous croyons maintenant le temps venu de vous recommander que seuls les candidats qui auront suivi des cours de mesurage à la satisfaction du Ministre des Terres et Forêts, puissent obtenir un certificat de mesureur. Comme corollaire, nous vous soumettons encore que les écoles soient dorénavant seules chargées de l'examen des candidats mesureurs et que leur soient dorénavant dévolues les fonctions et devoirs du Bureau des Examineurs des Mesureurs de Bois.

Humblement soumis,

HENRI ROY

Directeur.

A P P E N D I C E NO 10

RAPPORT DU BUREAU DES EXAMINATEURS
MESUREURS DE BOIS

Québec, 10 janvier, 1939.

A l'Honorable Ministre des Terres et Forêts,
Hôtel du Gouvernement,
QUEBEC. Qué.

Monsieur le Ministre:-

J'ai bien l'honneur de vous soumettre le rapport du Bureau des Examineurs des Mesureurs de Bois pour l'année écoulée 1937-38.

Durant le cours de l'année ce Bureau ne s'est réuni qu'une seule fois à la fin de mai 1938, pour passer jugement sur l'examen écrit et sur l'épreuve du mesurage subis par les élèves de XIVème promotion, finissants de l'Ecole des Gardes au 30 mai, 1938.

En conformité avec l'arrêté du Conseil No. 1573, en date du 30 août, 1938, et sur recommandation du Bureau des Examineurs, les élèves suivants ont donc été reçus mesureurs.

<u>No. du permis.</u>	<u>NOMS</u>	<u>PRENOMS</u>	<u>ADRESSES.</u>
3538	Arcand	Maurice	Deschambault, Co.Portneuf, Qué.
3539	Bélanger	Norbert	St.Thuribe, Co.Portneuf, Qué.
3540	Bennett	Gérard	Chicoutimi, P.Q.
3541	Bennett	Yves	Chicoutimi, P.Q.
3542	Blackburn	L.J.	Chicoutimi, P.Q.
3543	Dionne	Bertrand	Amqui, Co.Matapédia, P.Q.
3544	Duchemin	Alfred	St.Tite, Co.ChAMPLAIN, P.Q.
3545	Dupéré	Edmond	Jonquières, Co.Chicoutimi, P.Q.
3546	Dussault	Bertrand	128, ave des Erables, Québec.
3547	Fortin	Léon-Géo.	Grande-Baie, Co.Chicoutimi, P.Q.
3548	Emond	Lorenzo	Chicoutimi, P.Q.
3549	Emond	Maurice	Hamilton Cove, Co.Saguenay, P.Q.
3550	Gagnon	Gaston	Grande-Baie, Co.Chicoutimi, P.Q.
3551	Grandmont	Philippe	ChAMPLAIN, P.Q.
3552	Gravel	Victor	Dolbeau, Co.Roberval, P.Q.
3553	Grenon	L.J.	Grande-Baie, Co.Chicoutimi, P.Q.
3554	Lavoie	Georges	Dolbeau, Co.Roberval, Qué.
3555	Lorrain	L.P.	Chicoutimi, P.Q.
3556	Marmen	Victorien	St.Jean de Dieu, Co.Témiscouata.
3557	Moisan	Emilien	St.Raymond, Co.Portneuf, Qué.
3558	Morissette	Victor	s/d Brown Corp. Windigo.
3559	Ouellet	Edgar	Baie Comeau, P.Qué.
3560	Pagé	Hector	Rivière Pentecôte.Saguenay. Qué.
3561	Perreault	Maurice	Amos. Co.Abitibi. Qué.
3562	Renières	Raymond	St. Gérard des Laurentides. P.Q.
3563	Richard	Albert	La Roche, Co.Laviolette, Qué.
3564	Rompré	Côme	St.Ubald, Co.Portneuf, Qué.

<u>No. du permis.</u>	<u>NOMS</u>	<u>PRENOMS</u>	<u>ADRESSES.</u>
3565	Savard	Tommy	83 Ste-Anne, Chicoutimi, Qué.
3566	Simard	Charles	St.Coeur de Marie, P.Q.

En résumé durant le cours de l'an dernier ont seuls été admis à se présenter devant le Bureau des Examineurs du Bois, les élèves finis - sants de l'Ecole des Gardes.

Nous soumettons qu'il en soit ainsi à l'avenir, car nous sommes d'avis que l'Ecole des Gardes suffit pour le recrutement normal de cette profession, surtout si l'on y ajoute ce qu'annuellement peuvent fournir de diplômés l'Ecole d'Arpentage et de Génie Forestier, ainsi que l'Association des Ingénieurs Forestiers de la province de Québec.

Comme corollaire nous soumettons que le Bureau des Examineurs des Mesureurs de Bois dont la fonction principale dans le passé était de mettre à l'épreuve les candidats mesureurs n'ayant pas suivi de cours de mesurage, soit aboli, et que ses fonctions soient remises aux conseils de direction des trois organismes suivants:

- " l'Ecole des Gardes Forestiers,"
- " l'Ecole d'Arpentage et de Génie Forestier,"
- " L'Association des Ingénieurs Forestiers de la province de Québec, "

qui seuls pourraient alors faire les recommandations appropriées à l'honorable Ministre des Terres et Forêts pour obtention de permis de mesurer.

Dans le cours de l'année, les fonctions du secrétaire ont été remplies temporairement par M. Adrien Bilodeau, vu l'incapacité du secrétaire d'office, M. B.J.Gérin, de pouvoir y participer.

Humblement soumis,

HENRI ROY

Président.

A P P E N D I C E NO 11

TRANSFERT DES CONCESSIONS FORESTIERES EFFECTUES DURANT L'EXERCICE 1937-38.

<u>NOMS DES CONCESSIONNAIRES FAISANT LE TRANSFERT.</u>	<u>REGIONS</u>	<u>SUPERFICIE EN MILLES CARRES</u>	<u>NOMS DES BENEFICIAIRES DU TRANSFERT.</u>
Fraser & Company & Fraser Limited, J.B.	Ottawa Inférieur	26 $\frac{3}{4}$	Proutfoot, Alexander G. & Routliffe Geo.A.
Consolidated Paper Corporation Limited	St. Charles	14	Lake St. Joseph Realty Co. Ltd.
Gaudet, Hermas	Ottawa Supérieur	3	Lizotte Jgs. & Larouche Théodore
Consolidated Paper Corporation Limited	Lac St. Jean Ouest	500.58	Price Brothers & Company Limited
Copping Limited, Wm.	Ottawa Inférieur	60-63/640	Copping Wm.
Copping, Wm. La Succession	Ottawa Inférieur	59-112/640	Nolin Jos.
Price Brothers & Company Limited	Saguenay	1,016-84/640	Anglo-Canadian Pulp & Paper Mills Ltd
Blais Frank	Ottawa Supérieur	25	Erickson Carl
McGibbon P. & A.	Ottawa Inférieur	12-575/640	McGibbon & Sons Limited, A. D.

P.R. Flamondon,
 Directeur du service d'enregistrement
 des permis de coupe.

Avila Bédard
 Sous-Ministre.

Ministère des Terres et Forêts
 Québec, le 30 juin, 1938.

A P P E N D I C E N O 12

LISTE DES RESERVES CANTONALES 1938

<u>NOMS</u>	<u>COMTES</u>	<u>SUPERFICIES</u>	
Albanel	Roberval	11,095	acres
Albert	Saguenay	960	"
Arago	L'Islet	5,158	"
Armagh	Montmagny	1,479	"
Armand	Témiscouata	3,926	"
Ashburton	Montmagny	1,757	"
Ashford	L'Islet	3,070	"
Ashuapmouchouan	Roberval	15,110	"
Barraute	Abitibi	1,220	"
Beaubien	L'Islet	9,523	"
Beaudet	Roberval	3,401	"
Bégin	Chicoutimi	10,408	"
Belleau	St-Maurice	2,940	"
Bergeronnes	Saguenay	4,806	"
Bourgeois	Laviolette	10,816	"
Bourget	Chicoutimi	658	"
Callières	Charlevoix	10,560	"
Caron	Lac St Jean	6,139	"
Casgrain	L'Islet	1,305	"
Causapscal	Matapédia	726	"
Caxton	St Maurice	274	"
Chabot	Kamouraska	4,571	"
Charlevoix	Roberval	9,963	"
Cimon	Chicoutimi	24,000	"
Crusson	Laviolette	825	"
Daaquam	Bellechasse	7,149	"
Dablon	Roberval	2,108	"
Dalmas	Roberval	5,329	"
Décalonnes	Maskinongé	2,447	"
Déchesne	Roberval	11,260	"
Demers	Rivière du Loup	640	"
Demeules	Roberval	5,259	"
Denoue	Gaspé Nord	1,628	"
Dequen	Roberval	18,998	"
De Sales	Charlevoix	2,631	"
Dolbeau	Roberval	12,337	"
Dufferin	Roberval	6,033	"
Duhamel	Témiscamingue	2,336	"
Dumais	Roberval	2,320	"
Dumas	Chicoutimi	1,390	"
Duparquet	Abitibi	6,887	"
Duquesne	Rimouski	5,400	"
Escoumains	Saguenay	604	"
Estcourt	Témiscouata	9,123	"
Fabre	Témiscamingue	4,541	"
Falardeau	Chicoutimi	2,091	"
Fournier	L'Islet	10,166	"
Garneau	L'Islet	1,317	"

A P P E N D I C E NO. 12 (suite)

<u>NOMS</u>	<u>COMTES</u>	<u>SUPERFICIES</u>	
Garnier	Chicoutimi	6,453	acres
Girard	Roberval	19,901	"
Grand Calumet	Pontiac	155	"
Harvey	Chicoutimi	9,559	"
Hébécourt	Abitibi	10,760	"
Iberville	Saguenay	45,444	"
Ixworth	Kamouraska	2,935	"
Jetté	Matapédia	7,680	"
Kénogami	Chicoutimi	5,593	"
Labarre	Lac St Jean	6,282	"
Lac aux Canards	Roberval	36,332	"
Lac Kénogami	Chicoutimi	9,841	"
La Corne	Abitibi	48,099	"
Lafontaine	L'Islet	5,050	"
Lamy	Laviolette	1,422	"
Landrienne	Abitibi	24,534	"
Langelier	Laviolette	25,536	"
Langevin	Dorchester	3,739	"
Languedoc	Abitibi	5,482	"
Laterrière	Chicoutimi	9,417	"
Lessard	L'Islet	912	"
Letellier	Saguenay	29,440	"
Leverrier	L'Islet	1,552	"
Litchfield	Pontiac	1,469	"
Low	Pontiac	6,905	"
Macpès	Rimouski	4,378	"
Malherbes	Roberval	25,600	"
Mailhot	Laviolette	25,600	"
Manicouagan	Saguenay	11,592	"
Manneville	Abitibi	35,512	"
Maria	Bonaventure	852	"
Matane	Matane	1,108	"
Mazenod	Témiscamingue	6,012	"
Mésy	Lac St Jean	6,430	"
Métabetchouan	Lac St Jean	4,305	"
Nemtayé	Matapédia	965	"
New-Richmond	Bonaventure	1,108	"
Normandin	Roberval	13,099	"
Onslow	Pontiac	9,771	"
Ouimet	Rimouski	15,822	"
Packington	Témiscouata	3,052	"
Painchaud	Kamouraska	2,805	"
Panet	Montmagny	5,141	"
Parke	Kamouraska	7,084	"
Parent	Roberval	14,919	"
Patton	Montmagny	3,776	"
Pelletier	Roberval	7,775	"

A P P E N D I C E NO 12 (suite)

<u>NOMS</u>	<u>COMTES</u>	<u>SUPERFICIES</u>	
Peterborough	Maskinongé	1,506	acres
Pohénégamook	Kamouraska	1,980	"
Poulares	Abitibi	9,043	"
Privat	Abitibi	4,548	"
Proulx	Roberval	900	"
Racine	Roberval	22,033	"
Roberval	Roberval	23,304	"
Robitaille	Témiscouata	758	"
Romieu	Gaspé Nord	1,746	"
Roquemaure	Abitibi	5	"
Ross	Roberval	13,651	"
Seigneurie du Cap de la Madeleine	St-Maurice	2,222	"
Sheen	Pontiac	3,738	"
St-Jean	Chicoutimi	3,200	"
Simard	Chicoutimi	2,372	"
Sydenham	Gaspé Nord	1,262	"
Taché	Chicoutimi	2,078	"
Tadoussac	Saguenay	23,244	"
Talon	Montmagny	4,801	"
Trécesson	Abitibi	3,930	"
Tremblay	Chicoutimi	1,311	"
Vallières	Laviolette	3,200	"
Viger	Rivière du Loup	1,619	"
Villemontel	Abitibi	1,521	"
Ware	Dorchester	1,120	"
Whitworth	Rivière du Loup	4,994	"

Soit un total de 122 réserves avec une superficie de 1,473.8 M.C.

A P P E N D I C E NO 13

INDUSTRIE DE LA PULPE ET DU PAPIER
DANS LA PROVINCE DE QUEBEC DEPUIS
1908.

Années	Production totale (cordes)	Fabrication indigène (cordes)	Export (cordes)	% Export	Pulpe (tonnes)	Papier (tonnes)	Capital investi \$
1908	939,646	255,843	685,803	72.7	201,450		
1909	1,057,812	319,935	737,877	69.7	233,286		
1910	1,085,628	342,755	742,933	68.5	282,936		
1911	1,026,562	390,426	636,136	61.8	312,522		
1912	1,130,670	578,855	551,815	56.5	459,420		
1913	1,432,184	629,954	802,250	56.0	514,299		
1914	1,323,917	636,496	687,421	51.9	515,409		
1915	1,521,531	697,262	624,269	47.1	561,793		
1916	1,711,151	924,272	786,879	45.9	686,604		
1917	1,808,708	1,109,869	698,839	38.6	784,250	391,130	
1918	1,971,250	1,065,478	885,772	44.8	802,030	419,080	
1919	1,837,548	1,176,134	661,414	36.0	831,291	454,133	124,101,164
1920	2,161,797	1,353,815	827,982	38.3	974,766	506,898	176,347,349
1921	1,713,123	1,111,277	601,846	35.1	784,903	414,068	171,477,753
1922	1,959,276	1,405,440	553,836	28.2	1,086,205	587,777	191,514,809
1923	2,360,586	1,600,348	760,236	32.2	1,242,168	702,068	155,121,898
1924	2,161,806	1,525,808	636,072	31.6	1,170,314	805,594	220,709,994
1925	2,475,065	1,764,969	710,096	28.7	1,370,303	940,172	227,031,019
1926	2,806,865	2,105,095	701,770	25.0	1,672,339	1,176,733	254,360,201
1927	2,971,245	2,291,599	679,646	22.8	1,749,965	1,344,472	295,505,452
1928	3,153,237	2,621,142	632,089	16.8	2,018,566	1,628,872	376,351,076
1929	3,350,231	2,837,359	512,872	15.3	2,174,805	1,780,720	553,401,187
1930	3,332,364	2,441,735	484,650	14.7	1,833,000	1,536,240	363,928,249
1931	2,940,376	1,973,089	323,507	11.0	1,513,658	1,275,105	309,875,059
1932	2,540,243	1,745,007	165,772	6.5	1,240,442	1,057,433	289,932,719
1933	2,717,844	1,840,379	289,267	10.6	1,360,704	1,135,422	277,516,386
1934	3,410,324	2,382,437	373,514	10.9	1,813,096	1,569,538	275,423,024
1935	3,478,818	2,458,666	372,734	10.7	1,916,382	1,658,312	270,317,060
1936	4,005,523	2,822,175	397,018	9.9	2,236,376	1,960,905	263,314,480
1937	4,545,145	3,200,536	456,335	10.4	2,551,546	2,232,075	284,731,402

A P P E N D I C E No 13a

DEVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE DE LA PULPE ET DU PAPIER
DANS LA PROVINCE DE QUEBEC ET AU CANADA

Années	Nombre d'usines		Tonnes de pulpe		Nombre de cordes utilisées	
	Québec	Canada	Québec	Canada	Québec	Canada
1910	25	51	283,035	474,604	342,751	598,487
1911	28	54	312,522	496,835	390,456	672,288
1912	24	48	459,420	682,632	578,885	866,042
1913	26	48	514,299	854,624	629,934	1,109,034
1914	23	49	515,909	934,700	636,496	1,224,376
1915	24	50	581,793	1,074,805	697,962	1,405,836
1916	25	49	686,604	1,296,084	924,272	1,764,912
1917	33	83	784,250	1,464,308	1,109,869	2,104,354
1918	42	94	802,030	1,557,193	1,085,478	2,210,744
1919	46	99	831,291	1,716,089	1,176,134	2,428,691
1920	46	100	974,766	1,960,102	1,333,815	2,777,422
1921	44	100	734,906	1,549,082	1,111,277	2,180,578
1922	46	104	1,088,205	2,150,251	1,405,440	2,912,608
1923	48	110	1,238,567	2,469,305	1,600,348	3,264,435
1924	49	115	1,170,314	2,465,011	1,525,808	3,316,951
1925	50	114	1,370,303	2,772,507	1,764,969	3,668,959
1926	50	115	1,672,239	3,229,791	2,105,095	4,229,567
1927	50	114	1,749,965	3,278,978	2,291,599	4,387,687
1928	50	110	2,018,566	3,610,724	2,621,148	4,791,344
1929	47	108	2,174,805	4,021,229	2,837,357	5,278,422
1930	48	109	1,833,000	3,619,345	2,441,735	4,835,981
1931	45	103	1,513,658	3,167,960	1,973,089	4,148,279
1932	42	98	1,240,442	2,663,248	1,745,007	3,647,754
1933	42	95	1,360,704	2,979,562	1,840,379	4,044,876
1934	41	95	1,813,096	3,636,335	2,382,437	4,766,604
1935	41	95	1,916,382	3,868,341	2,458,666	5,005,083
1936	41	93	2,236,376	4,485,445	2,822,175	5,775,894
1937	42	98	2,551,946	5,141,504	3,200,536	6,613,639

APPENDICE No 13b.

PRIX DES BOIS A PULPE ET DES PATES A PAPIER AU CANADA ET DANS QUEBEC

Années	Canada		Québec		Canada		Québec	
	Production totale (cordes)	Prix moyen	Production pulpe (tonnes)	Prix moyen	Production totale (cordes)	Prix moyen	Production pulpe (tonnes)	Prix moyen
1908	1,325,085	\$ 5.84	363,079	936,646	\$ 5.57	201,450
1909	1,557,753	5.98	445,408	1,057,812	5.99	238,286
1910	1,541,628	6.35	474,604	1,085,668	6.20	282,936
1911	1,520,227	6.37	496,835	1,026,562	6.30	312,522
1912	1,846,910	6.46	682,632	1,330,670	6.29	459,420
1913	2,144,064	6.67	854,624	1,432,194	6.63	514,299
1914	2,196,184	6.72	934,700	1,323,917	6.70	515,409
1915	2,355,550	6.61	1,074,805	1,322,231	6.31	561,793
1916	2,833,119	7.05	1,296,084	1,711,151	7.03	686,604
1917	3,122,179	8.56	1,464,308	44.70	1,808,708	8.37	784,250	43.40
1918	3,560,280	10.64	1,557,193	41.30	1,971,250	9.80	802,050	46.90
1919	3,498,981	11.99	1,716,089	42.70	1,837,548	11.02	831,291	50.70
1920	4,034,826	15.22	1,960,102	72.30	2,161,797	14.28	974,766	54.30
1921	3,272,131	16.16	1,549,082	50.60	1,713,123	16.13	784,906	49.50
1922	3,923,940	12.93	2,150,251	39.50	1,959,276	12.24	1,088,205	39.90
1923	4,648,663	14.42	2,475,904	40.00	2,360,670	12.08	1,242,166	40.60
1924	4,647,201	12.43	2,465,011	36.60	2,161,880	12.67	1,170,314	38.50
1925	5,092,461	12.21	2,772,507	36.10	2,475,065	12.97	1,370,303	36.70
1926	5,621,305	12.11	3,229,791	35.60	2,806,865	12.90	1,672,339	36.00
1927	5,929,456	11.85	3,278,978	34.60	2,971,245	12.20	1,749,965	34.80
1928	6,328,536	11.84	3,608,045	33.50	3,153,237	12.37	2,018,566	33.40
1929	6,573,417	11.62	4,021,229	32.08	3,250,231	11.91	2,174,805	31.80
1930	6,071,815	11.33	3,669,345	31.04	3,386,137	11.94	1,833,000	32.02
1931	5,199,914	9.95	3,167,970	26.13	2,940,376	10.73	1,513,658	27.67
1932	4,222,224	8.70	2,663,248	24.18	2,540,243	8.78	1,240,442	25.91
1933	4,746,383	6.97	2,979,562	21.51	2,717,844	7.25	1,360,704	21.94
1934	5,773,970	6.63	3,636,335	20.83	3,410,324	6.60	1,813,096	20.31
1935	6,095,016	6.76	3,868,341	20.60	3,458,666	6.74	1,916,382	19.95
1936	7,002,057	6.95	3,745,959	16.69	4,005,523	6.93	1,982,782	16.40
1937	8,298,165	7.59	4,252,954	17.63	4,545,145	7.59	2,234,693	17.59

APPENDICE No 13c.

INDUSTRIE DE LA PATE ET DU PAPIER: ANALYSE DE LA STATISTIQUE FEDERALE(PRELIMINAIRE)

I T E M	P R O V I N C E de Q U E B E C															
	1935		1936		1937		1935		1936		1937					
	No	% de la va leur brute	No	% de la va leur brute	No	% de la va leur brute	No	% de la va leur brute	% du total leur brute	% du total leur brute	No	% de la va leur brute	% du total leur brute	No	% de la va leur brute	
1. Fabriques en opération	No	95	93	98	41	43.2	41	44.1	42	42.8						
Capitaux engagés	\$	545,572,938	539,550,001	570,352,287	270,317,060	49.6	263,914,480	48.9	284,731,402	46.6						
2. Employés avec	\$	7,827,961	4.9	8,151,012	4.4	9,561,449	4.3	3,776,910	5.1	48.2	3,848,978	4.3	47.2	4,621,440	4.5	48.3
appointements	No	3,240		3,448		4,044		1,603		49.5	1,650		47.4	1,962		48.5
Appointements moyens	\$	2,379		2,337		2,564		2,556			2,531			2,555		
Salariés	\$	28,065,552	17.6	31,912,840	17.2	39,196,346	17.3	12,951,670	17.2	46.2	14,695,975	16.5	46.0	18,512,050	17.3	47.2
	No	24,546		26,566		29,161		11,847			12,920		48.6	14,482		49.7
Salaire moyen		1,143		1,201		1,544		1,044			1,137			1,277		
TOTAL: Appointements et salaires		55,895,513	22.5	40,063,852	21.6	48,757,795	21.6	16,728,580	22.3	46.6	18,544,953	20.8	46.3	23,135,490	21.6	47.5
3. Energie électrique achetée	\$	15,842,478	9.9	17,347,100	9.4	18,607,852	8.2	10,642,852	14.2	67.2	11,781,258	13.3	68.0	12,513,363	11.7	67.1
Energie utilisée	ch	1,631,112		1,674,923		1,804,941		816,937			857,456			942,001		
Combustible utilisé	\$	6,840,405	4.3	8,443,854	4.6	10,513,213	4.7	2,205,300	2.9	32.2	2,735,552	3.1	32.4	3,647,295	3.4	34.6
TOTAL: Energie & Combustible	\$	22,682,883	14.2	25,790,954	14.0	29,121,065	12.9	12,847,623	17.1	56.6	14,516,610	16.4	56.3	16,160,658	15.1	55.4
4. Bois à pâte utilisé	\$	34,265,329	21.5	40,455,656	21.8	51,081,661	22.6	16,571,782	22.0	48.2	10,337,815	21.8	47.8	25,131,331	23.4	49.2
Matières premières et Produits chimiques: (ta- bleaux 10-14-16 Sta. Féd.)	\$	17,184,089	10.8	24,856,870	13.4	32,077,913	14.2	7,593,569	10.1	42.5	10,489,564	11.8	42.2	14,061,155	13.1	43.8
TOTAL: Bois & Mat.ières	\$	51,449,418	32.3	65,312,526	35.2	83,159,574	36.8	24,165,351	32.1	46.9	29,827,377	33.6	45.7	39,192,466	36.5	47.2
5. TOTAUX, Item 2-3-4	\$	110,025,614	69.0	131,167,332	70.8	161,038,434	71.3	53,741,554	71.5	48.8	62,888,940	70.8	47.9	78,486,618	73.2	48.8
Frais généraux, loyers, as- surances, transport, fi- nance.	'	49,299,932	31.0	55,977,271	29.2	65,217,481	28.7	21,634,704	28.5	43.9	25,966,012	29.2	48.1	28,712,598	26.8	44.0
TOTAL: Valeur brute de la production	\$	159,325,546	100	185,144,603	100	226,255,915	100	75,376,258	100	47.3	88,854,952	100	48.0	107,199,216	100	47.4

APPENDICE No 13e

C A N A D A

EXPORTATIONS DES BOIS A PATE, PATES DE BOIS ET PAPIERS.
(production et fabrication canadiennes)

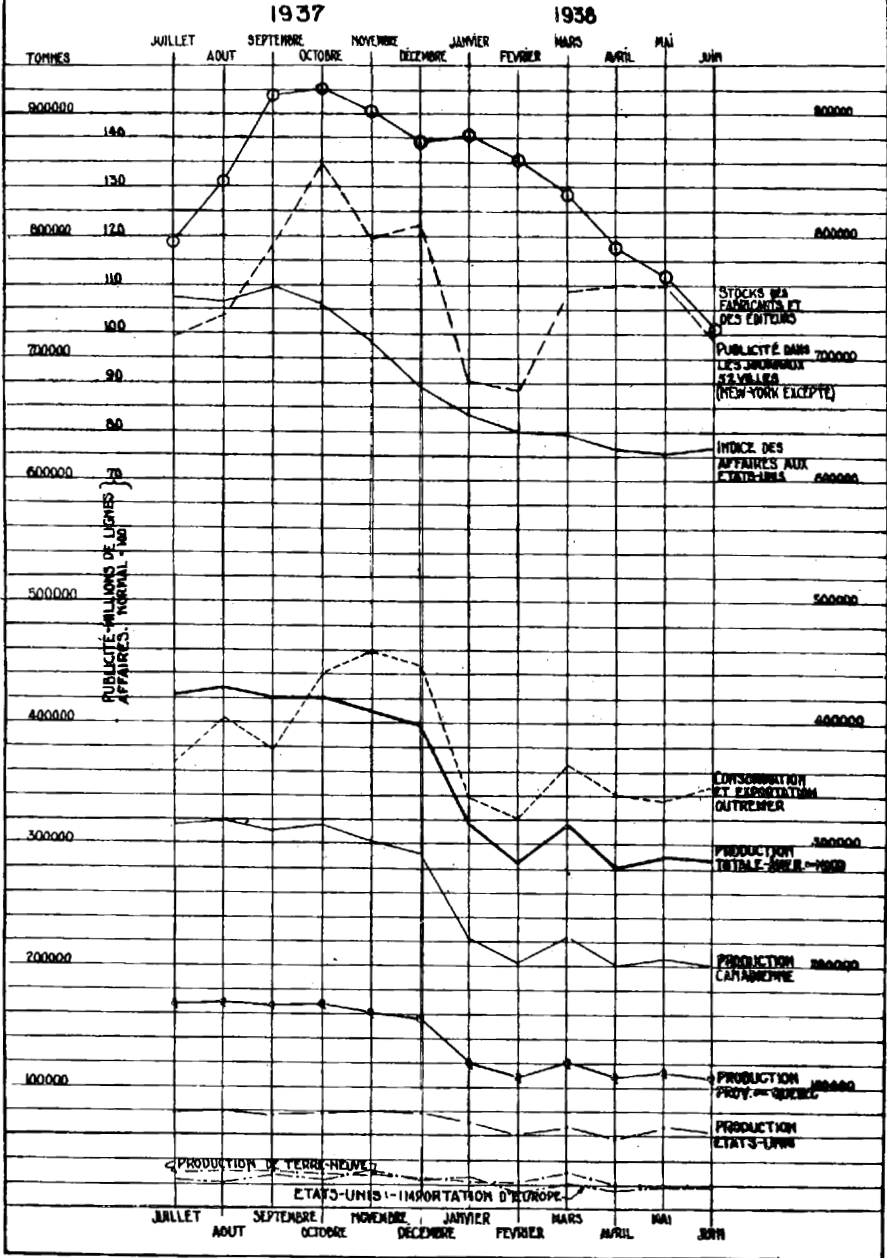
1-VALEURS		1937 - 1938					1936 - 1937				
	Bois	Pâtes	Papier-jrnal	Autres papiers	TOTAUX	Bois	Pâtes	Papier-jrnal	Autres papiers	TOTAUX	
Juillet	\$ 1,749,462.	\$ 3,630,824.	\$ 11,234,434.	\$ 731,215.	\$ 17,345,935.	\$ 1,512,031.	\$ 2,876,614.	\$ 8,046,237.	\$ 604,348.	\$ 13,039,230.	
Août	1,912,868.	3,625,875.	10,662,990.	890,615.	17,092,548.	1,107,255.	2,829,830.	8,890,078.	610,740.	13,437,903.	
Sept	1,808,636.	3,744,448.	11,303,766.	843,768.	17,700,618.	1,087,775.	2,906,804.	9,755,549.	565,881.	14,316,009.	
Oct	1,259,288.	4,520,012.	11,167,970.	861,048.	17,808,318.	1,028,905.	2,879,191.	9,891,609.	701,757.	14,501,460.	
Nov	1,266,304.	3,328,563.	11,572,240.	996,739.	17,163,836.	911,314.	2,755,750.	10,340,246.	618,047.	14,605,257.	
Déc	650,319.	3,360,293.	11,247,263.	862,650.	16,120,525.	440,306.	2,604,040.	9,949,968.	642,965.	13,637,277.	
Janvier	667,648.	2,149,823.	6,816,828.	895,192.	10,527,491.	334,600.	3,072,656.	9,254,137.	621,970.	13,283,363.	
Février	561,828.	2,590,320.	5,964,499.	725,625.	9,642,272.	407,347.	2,589,103.	8,011,776.	625,798.	11,634,024.	
Mars	424,328.	2,899,451.	8,685,337.	765,285.	12,774,401.	531,365.	3,633,388.	10,659,613.	951,147.	15,775,513.	
Avril	142,410.	1,813,017.	7,979,896.	545,477.	10,480,800.	166,355.	2,817,801.	9,217,217.	551,588.	12,752,961.	
Mai	648,722.	2,469,858.	9,135,364.	723,654.	12,977,578.	450,613.	3,682,140.	10,733,319.	882,922.	15,748,994.	
Juin	1,784,119.	1,672,126.	8,441,719.	573,694.	12,471,658.	1,551,172.	3,810,638.	11,401,687.	878,296.	17,641,793.	
Totaux:	\$ 12,875,932.	\$ 35,604,580.	\$ 114,212,306.	\$ 9,412,962.	\$ 172,106,780.	\$ 9,529,036.	\$ 36,437,955.	\$ 116,151,436.	\$ 8,255,457.	\$ 170,373,884.	
2-QUANTITES		Cordes	Tonnes	Tonnes		Cordes	Tonnes	Tonnes			
Juillet	207,890	72,165	305,163		166,942	70,179	234,049				
Août	234,790	69,721	283,128		142,362	70,321	257,577				
Sept	221,876	71,768	308,655		143,264	71,178	278,368				
Oct	155,158	94,217	302,325		134,015	67,381	280,733				
Nov	149,253	64,074	315,642		116,677	65,195	295,833				
Déc	93,761	64,387	308,742		65,707	59,549	286,233				
Janvier	107,227	37,656	169,509		55,281	76,973	259,543				
Février	90,358	44,051	139,754		68,219	56,999	222,944				
Mars	66,462	50,487	203,729		93,037	81,985	294,935				
Avril	19,999	32,589	186,727		26,647	60,587	252,790				
Mai	72,946	48,296	209,069		56,452	79,481	294,726				
Juin	190,084	55,707	184,521		180,499	78,382	306,646				
Totaux:	1,609,794	685,116	2,826,944		1,268,102	638,189	3,284,377				

APPENDICE No 13d
P A P I E R - J O U R N A L

1o	1937 - 1938						1937 - 1938							
	AMÉRIQUE DU NORD													
	P R O D U C T I O N						P R O D U C T I O N							
	Québec	Canada	T.Neuve	E.-Unis	Total(A du N)	Import. Europe	Stock Fabricants & Editeurs	Prov. Qué	Canada	T.Neuve	E.-Unis	Total(A du N)	Import. d'Europe	Stock Fabrica
Tonnes	Tonnes	Tonnes	Tonnes	Tonnes	Tonnes	Tonnes	Tonnes	Tonnes	Tonnes	Tonnes	Tonnes	Tonnes	Tonnes	
	(Approx)						(Approx)							
Juil.	168,000	316,194	29,934	78,321	424,449	25,784	795,586	147,100	275,183	29,178	73,361	377,722	19,351	595,115
Août	170,600	319,876	30,304	80,431	430,611	22,553	844,324	145,900	272,851	29,269	74,338	376,458	25,745	610,209
Sept	166,900	312,220	31,037	77,847	421,104	27,500	915,329	145,900	272,830	28,317	72,206	373,553	21,731	514,518
Oct	168,600	315,477	29,470	78,468	422,415	24,286	920,690	162,900	304,604	30,641	81,076	416,321	21,170	595,099
Nov	161,900	302,878	27,025	80,264	410,167	30,690	901,881	159,600	289,051	28,145	79,848	397,022	15,304	564,920
Déc	156,900	295,395	25,255	79,655	398,305	25,360	877,519	157,600	294,677	27,554	80,451	402,682	24,434	525,187
Janv	119,000	222,500	22,852	72,514	317,866	26,479	882,534	154,900	289,634	29,178	79,480	298,290	13,422	572,357
Fév	108,500	202,601	22,572	61,357	286,530	14,929	861,796	147,802	276,419	28,084	72,179	376,682	24,771	519,314
Mars	120,300	224,604	25,354	67,864	317,822	20,419	835,634	161,800	302,288	30,610	32,699	415,577	24,497	547,773
Avril	107,500	200,794	20,696	58,836	280,526	17,619	790,230	158,600	296,624	30,694	78,736	406,054	24,560	549,843
Mai	111,000	207,678	19,989	68,001	295,668	19,317	767,520	168,100	310,650	29,872	79,024	419,546	25,792	585,998
Juin	107,800	201,694	20,169	65,382	287,265	18,744	724,139	167,000	312,165	29,681	78,617	420,465	26,738	574,834
	1,666,400	3,119,911	303,877	868,984	4,292,728	271,680	x x x x	1,875,000	3,496,936	351,219	932,015	4,780,170	263,515	x x x x
2o	Amérique Nord						Amérique Nord							
	EXPORTATIONS MONDIALES			ETATS - UNIS			EXPORTATIONS MONDIALES			ETATS - UNIS				
	Consommat & export outremer	Canada	Terre-Neuve	Pays Scans dina- ves	Annonces: journaux 52 villes NY (excp.)	Index des af- faires NY Times	Prix du papier cana- dien à N York	Consommat & export outremer	Canada	Terre-Neuve	Pays Scans dina- ves	Annonces: journaux 52 villes N York (excp.)	Index des affaires N York Times	Prix du papier cana- dien à N York
	Tonnes	Tonnes	Tonnes	Millions lignes	Normal - 100	\$		Tonnes	Tonnes	Tonnes	Tonnes	Millions lignes	Normal = 100	\$
Juil.	367,481	305,165	50,056	69,405	99.2	107.3	42.50	373,920	234,049	37,230	61,430	98.5	98.8	41.00
Août	404,226	285,128	28,129	74,640	103.7	106.5	42.50	383,109	257,577	21,050	61,482	99.2	101.8	41.00
Sept	377,829	308,655	31,914	72,117	117.3	109.8	42.50	390,775	278,368	38,500	58,808	114.4	102.9	41.00
Oct	441,320	302,325	40,152	73,241	135.0	106.0	42.50	456,910	280,733	44,650	63,981	136.6	102.0	41.00
Nov.	453,656	315,642	46,395	69,420	119.7	98.1	42.50	440,505	295,833	25,850	64,475	132.0	101.8	41.00
Déc	448,027	308,742	61,804	77,820	122.5	99.2	42.50	466,849	286,233	29,350	62,643	130.8	104.3	41.00
Janv	339,330	169,509	12,617	54,701	90.6	83.3	50.00	364,542	259,543	23,189	66,388	99.6	106.4	42.50
Fév	322,197	139,734	14,046	53,119	88.5	80.0	50.00	354,496	222,944	11,062	62,702	105.1	104.1	42.50
Mars	366,403	203,729	16,169	59,254	108.9	79.5	50.00	411,615	294,335	25,059	67,864	126.1	104.0	42.50
Avril	341,549	186,727	14,634	56,194	109.9	76.5	50.00	428,544	252,790	27,195	72,966	131.1	106.9	42.50
Mai	337,695	209,069	20,512	62,826	109.9	75.7	50.00	409,183	294,726	14,131	66,920	130.8	107.0	42.50
Juin	349,390	194,521	20,041	58,678	98.5	76.7	50.00	418,365	306,646	37,462	72,521	121.8	109.2	42.50
	4,555,103	2,926,944	336,469	781,415		x x		4,898,813	3,264,377	334,908	782,270		x x	

APPENDICE NO. 13f.

— PAPIER — JOURNAL —
STATISTIQUE DE L'AMÉRIQUE DU NORD



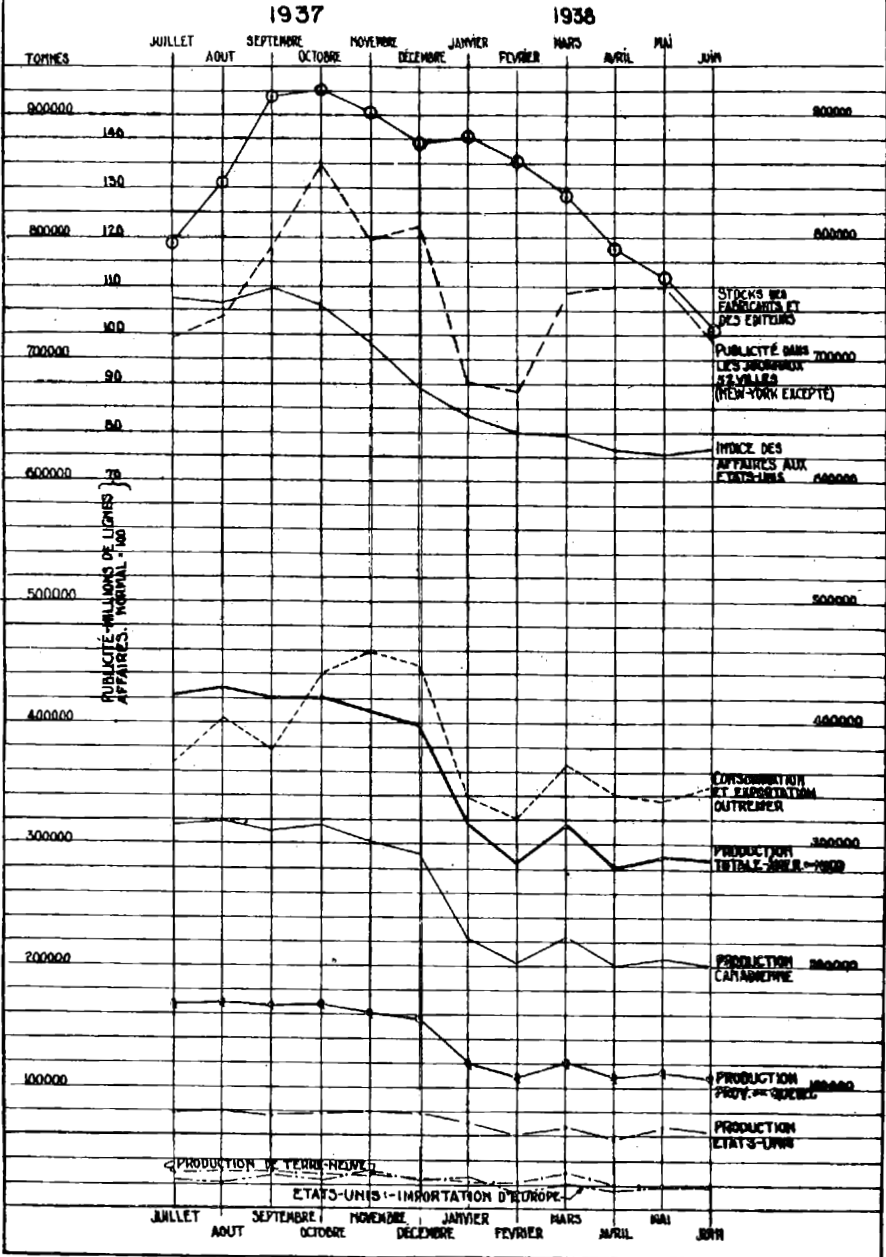
A P P E N D I C E No 14

PRODUCTION DE LATTES ET DE BARDEAUX

Années	L A T T E S		B A R D E A U X	
	Production	\$ Valeur	Production	\$ Valeur
1908	92,914,000	188,671	406,440,000	849,459.00
1909	97,518,000	218,531	337,668,000	628,610.00
1910	134,099,000	288,550	539,320,000	901,600.00
1911	120,011,000	242,324	366,848,000	682,906.00
1912	117,102,000	291,739	330,874,000	665,479.00
1913	90,231,000	225,277	363,560,000	807,035.00
1914	38,412,000	95,675	316,390,000	634,856.00
1915	55,204,000	147,395	574,797,000	1,264,533.00
1916	67,689,000	190,206	414,951,000	996,836.00
1917	83,714,000	248,775	276,024,000	776,017.00
1918	78,633,000	214,711	240,160,000	775,058.00
1919	134,033,000	500,327	312,926,000	1,346,146.00
1920	160,326,000	950,137	387,813,000	1,839,595.00
1921	121,649,000	652,216	361,496,000	1,283,056.00
1922	214,548,000	1,122,999	401,328,000	1,328,718.00
1923	272,733,000	1,681,000	538,401,000	1,143,092.00
1924	257,641,000	1,277,710	303,310,000	859,708.00
1925	227,612,000	1,072,766	244,313,000	702,937.00
1926	300,029,000	1,387,489	257,882,000	769,235.00
1927	359,997,000	1,528,790	266,781,000	838,857.00
1928	320,745,000	1,309,335	301,058,000	915,019.00
1929	249,328,000	798,690	290,026,000	860,846.00
1930	126,129,000	334,690	239,368,000	692,214.00
1931	65,612,000	157,549	114,303,000	431,920.00
1932	61,892,000	122,607	167,289,000	357,090.00
1933	41,745,000	76,776	228,595,000	436,580.00
1934	19,824,500	36,080	190,505,850	426,733.00
1935	44,682,000	84,768	322,172,100	627,271.00
1936	45,337,000	131,748	430,912,100	727,826.00
1937	90,206,000	266,107	415,711,000	893,778.00

APPENDICE NO. 13f.

— PAPIER — JOURNAL —
STATISTIQUE DE L'AMÉRIQUE DU NORD



A P P E N D I C E No 14a

INDUSTRIE DES BOIS DE SCIAGE DEPUIS 1917

Années	Capital investi \$	Salaires & Gages \$	Coût du matériel \$	Valeur du bois \$	Valeur de la production \$
1917	27,351,019	7,764,083	9,388,509	16,718,726	26,630,120
1918	57,201,830	12,030,237	12,749,152	20,916,604	40,199,895
1919	69,277,794	13,362,268	18,888,178	30,195,646	61,493,919
1920	42,445,220	8,143,768	27,239,179	37,128,201	48,921,993
1921	48,429,018	5,832,415	16,888,025	19,656,462	30,294,286
1922	42,450,730	4,957,018	14,639,996	17,489,026	26,138,071
1923	36,343,512	5,430,039	14,871,358	17,842,189	27,181,307
1924	36,600,365	5,075,269	16,594,615	17,015,757	26,489,377
1925	37,548,860	4,572,383	14,724,377	14,655,577	22,802,029
1926	31,911,286	4,633,286	16,759,054	15,268,467	25,194,257
1927	37,528,360	5,219,406	19,957,369	14,564,387	29,631,518
1928	37,688,780	4,946,130	18,158,418	9,014,879	27,173,297
1929	41,289,127	4,935,878	18,392,483	9,950,143	28,342,626
1930	55,534,068	5,463,460	23,084,564	11,264,600	34,349,164
1931	29,138,698	3,253,676	9,775,981	5,577,213	15,333,194
1932	18,754,578	2,411,358	6,457,117	3,489,573	9,946,690
1933	2,747,876	1,425,294	3,384,497	3,186,875	6,571,372
1934	9,326,108	1,583,087	3,612,884	3,530,512	7,143,396
1935	10,114,001	2,097,161	5,494,211	4,366,131	9,869,342
1936	12,289,603	2,569,181	6,561,978	5,309,185	11,871,163
1937	19,173,812	4,045,548	10,217,006	8,583,630	18,800,636

A P P E N D I C E No 14b

VOLUME DES BOIS DE SCIAGE DEPUIS 1908

<u>Années</u>	<u>Quantités en mmp.</u>
1908	690,135,000
1909	633,582,000
1910	790,197,000
1911	756,508,000
1912	677,215,000
1913	630,346,000
1914	1,118,298,000
1915	1,878,787,000
1916	818,533,000
1917	827,574,000
1918	841,084,000
1919	884,612,000
1920	916,422,000
1921	649,334,000
1922	649,354,000
1923	622,397,000
1924	596,626,000
1925	554,464,000
1926	581,150,000
1927	542,073,000
1928	580,856,000
1929	625,808,000
1930	883,591,000
1931	399,581,000
1932	358,663,000
1933	275,210,000
1934	296,220,000
1935	453,956,000
1936	467,670,000
1937	700,350,000

A P P E N D I C E No 14c

BOIS VERT...BOIS BRULE ET BOIS DEPERISSANT COUPES SUR
LES CONCESSIONS FORESTIERES DEPUIS 1921 - 1922

Années	Bois vert	Bois brûlé et déperissant	% Bois brûlé
1921-22	476,693,565	142,946,329	23.0
1922-23	984,704,109	283,347,000	22.3
1923-24	901,258,509	719,031,154	44.3
1924-25	879,289,166	457,490,813	34.2
1925-26	1,168,336,600	523,165,668	30.9
1926-27	1,232,245,408	554,472,134	31.0
1927-28	1,057,517,291	289,008,020	21.4
1928-29	1,081,778,752	170,528,473	13.6
1929-30	1,515,647,848	93,135,664	6.6
1930-31	867,322,220	51,771,310	5.6
1931-32	507,937,309	32,344,156	5.9
1932-33	473,413,847	28,818,389	5.8
1933-34	954,296,013	29,327,775	3.0
1934-35	1,324,325,855	28,916,744	2.1
1935-36	1,201,338,372	29,953,422	2.4
1936-37	306,711,122	351,391	0.1 14
1937-38	425,335,945	4,253,651	0.99

A P P E N D I C E No 15

DETAIL DES PRODUITS EXPEDIES EN 1937-1938

Permis émis.....	47,746 cordes
Bois à pulpe exp.Etats-Unis.....	343,612 "
Bois à pulpe exp.Canada.....	95,410 "
Bois à pulpe non exportables.....	194,355 "
Bois de sciage.....	126,277,684 pmp
Billes exportables.....	235,630 pièces
Billes non exportables.....	26,371 "
Bardeaux.....	71,631,738 "
Lattes.....	16,526,500 "
Traverses.....	275,925 "
Poteaux.....	34,166 "
Piquets.....	24,521 "
Plançons.....	5,598 "
Arbres de Noël.....	713,638 "
Bois de chauffage.....	128,725 cordes
Bois à fuseau.....	5,850 "
Bois à placage.....	13 wagons
Douves.....	1,409 "
Formes.....	1 "
Ecorce de Pruche.....	180 cordes
Barreaux.....	16 wagons
Fonds de chaises.....	1 "
Semelles.....	37 wagons
Manches à balais.....	13 "
Cèdre carré.....	42,210 pmp

REGIONS	ETAT DES SOMMES PERCUES POUR DROITS DE COUPE, RENTE FONCIERE, ETC., DURANT L'ANNEE FISCALE 1937-38						
	Primes af- fermage	Infractions	Intérêt	Droits de coupe	Rente foncière	Honoraires de transfert	Totaux
ARTHABASKA ...	\$.....	\$.....	\$.....	\$ 614.44	\$ 16.00	\$.....	\$ 630.44
BONAVENTURE ..	\$.....	\$.....	\$ 15.37	\$ 9,215.46	\$ 20,000.71	\$.....	\$ 29,231.54
CHAUDIERE	\$.....	\$ 67.89	\$ 24.71	\$ 36,171.24	\$ 1,072.00	\$.....	\$ 37,335.84
GASPE	\$.....	\$ 1.50	\$ 411.54	\$ 33,598.27	\$ 18,674.75	\$.....	\$ 52,686.06
LAC ST-JEAN ..	\$.....	\$ 3.75	\$1068.25	\$ 586,966.12	\$ 91,538.43	\$.....	\$ 679,575.55
MATAPEDIA	\$.....	\$.....	\$ 0.26	\$ 205,942.55	\$ 5,832.00	\$.....	\$ 211,774.81
MONTMAGNY	\$.....	\$.....	\$ 0.04	\$ 11,390.54	\$ 1,416.00	\$.....	\$ 12,806.58
OTTAWA	\$.....	\$ 184.50	\$1727.74	\$1,280,942.14	\$ 214,008.34	\$ 8,900.00	\$ 1,505,762.72
RIMOUSKI	\$.....	\$ 120.50	\$ 180.38	\$ 104,027.16	\$ 9,496.00	\$.....	\$ 113,824.04
ST.CHARLES ...	\$.....	\$ 229.75	\$ 46.01	\$ 333,538.81	\$ 21,999.86	\$ 700.00	\$ 356,514.43
ST.FRANCOIS ..	\$.....	\$ 224.99	\$ 2.80	\$ 4,547.18	\$ 792.00	\$.....	\$ 5,566.97
ST.MAURICE ...	\$.....	\$ 629.49	\$ 303.50	\$ 654,177.07	\$ 97,368.00	\$.....	\$ 752,478.06
SAGUENAY	\$.....	\$.....	\$1436.57	\$ 302,787.21	\$ 95,172.69	\$ 166,625.00	\$ 566,021.47
TEMISCOUATA ..	\$.....	\$ 40.00	\$ 0.50	\$ 64,708.19	\$ 3,668.00	\$.....	\$ 68,416.89
TOTAUX	\$.....	\$ 1,502.37	\$5217.67	\$3,628,626.38	\$ 581,054.78	\$ 176,225.00	\$ 4,392,626.20

Ministère des Terres et Forêts

Avila Bédard

Québec, le 30 juin, 1938

Sous-Ministre

A P P E N D I C E No 18

OPERATIONS DANS LES SCIERIES

<u>PRODUITS BRUTS</u>	<u>QUANTITE</u>		<u>VALEUR</u>
BILLES	26,308,076 unités		\$ 9,863,454.00
<hr/>			
<u>PRODUITS OUVRÉS</u>	<u>QUANTITE</u>	<u>PRIX</u>	<u>VALEUR</u>
<u>BOIS DE SCIAGE</u>	<u>pmp</u>	<u>MOYEN</u>	
Epinette	403,220,000	\$ 19.60	\$ 7,903,112.00
Sapin	62,738,000	19.60	1,229,664.80
Pin blanc	62,487,000	28.85	1,802,749.95
Pin rouge	3,606,000	22.25	80,233.50
Pin gris	25,311,000	17.85	451,801.35
Pruche	27,753,000	19.25	534,245.25
Cèdre	8,368,000	17.35	145,184.80
Mélèze	242,000	19.85	4,803.70
Merisier	83,301,000	25.15	2,095,020.15
Erable	15,130,000	25.15	380,519.50
Tilleul	10,231,000	26.45	270,609.95
Orme	2,799,000	19.40	54,300.60
Frêne	2,351,000	21.65	50,899.15
Bouleau	11,402,000	21.35	243,432.70
Tremble	3,903,000	14.10	55,032.30
Peuplier	1,428,000	15.40	21,991.20
Chêne	971,000	31.40	30,489.40
Noyer	182,000	26.50	4,841.20
Cerisier	72,000	31.45	2,264.40
Hêtre	1,909,000	20.40	39,043.60
<u>Total:</u>	727,404,000		\$15,400,139.50
<hr/>			
<u>AUTRES PRODUITS</u>			
Bois à fuseau	7,320,000 pmp	35.00	256,200.00
Bardeaux	415,711,000	2.15	893,778.65
Traverses	685,800 unités	.55	376,090.00
Bois à pulpe	151,431 cordes	9.50	1,408,308.00
Poteaux	2,788 unités	2.00	5,576.00
Piquets	30,328 unités	.10	3,032.80
Lattés	90,206,000 "	2.95	266,107.70
Bois de chauffage	115,521 cordes	1.90	219,489.90
Douves	6,769,400 unités	--	53,720.00
	172,695,340 en pmp		\$ 3,482,303.35
<hr/>			
<u>DIVERS</u>			
Semelles			\$ 71,857.00
Boîtes à fromage			4,320.00
Boîtes à beurre			45,482.00
Copeaux et sciure			8,623.00
Chevilles (plugs)			12,971.00
Fonds de chaises			270.00
Bandes à bardeaux			1,765.00
Cercles			160.00
Ecorce de pruche			2,500.00
Planchettes pour boîtes			466,382.00
Fonds			145,648.00
Bois déroulés			214,240.00
Bois contre-plaqués			430,698.00
Piquets d'arpentage			69,394.00
<u>Total:</u>			\$ 1,474,410.00
<hr/>			
GRAND TOTAL:	900,099,340		\$20,356,852.85

APPENDICE No 18a

LES SCIERIESSCIÉRIES

Nombre de scieries au 1er janvier 1937		2,091
Construites au cours de l'année	131	
Démolies, brûlées, transformées	75	56
Nombre de scieries au 1er janvier 1938		2,147

OPERATIONSNombre Valeur

En opération en 1937	1,800	\$ 10,771,702.00
Inactives	216	829,500.00
Disparues	75	208,100.00
En construction (rapports 1938)	131	- - - -
		\$ 11,809,302.00

SALAIRES ET GAGESMontant

Payés en 1937		\$ 4,021,985.00
---------------	--	-----------------

EMPLOYESNombreTotal

A gages	15,640	
A salaires	2,000	17,640

FORCE MOTRICE

31 décembre 1937

Nombre de
scieriesForce
c.v.

Vapeur	1,155	55,100
Hydraulique	454	16,650
Essence	308	8,124
Electricité	62	4,976
Vapeur et hydraulique	12 Vap. 1,025 Hyd. 734	1,759
" essence	24 " 1,522 Ess. 900	2,423
" électricité	6 " 1,925 Elec. 357	2,282
Eau et essence	15 Eau 529 Ess. 443	972
" électricité	1 " 110 Elec. 63	173
Essence et électricité	1 Ess. 12 " 5	17
Scieries en construction	131 - - - - -	- - -
	2,147	92,476

A P P E N D I C E No 19

QUEBEC, le 1er octobre, 1938.

A l'Honorable Ministre des Terres et Forêts,

QUEBEC.

Monsieur le Ministre,

Le rapport annuel que j'ai aujourd'hui l'honneur de vous transmettre est le quatorzième depuis la fondation du Service de la Protection des Forêts en 1924. Il traite tout spécialement de l'année 1937, mais comme l'exercice budgétaire se clôt à la fin de juin, le rapport enjambe, à l'égard de sa partie financière, sur la saison 1938.

Pour parer à la confusion qui pourrait résulter d'une pareille disposition, je me suis permis ici des explications abondantes. En vous soumettant un texte plus volumineux que d'habitude, j'ai aussi le dessein de placer sous vos yeux, et dans ses moindres détails, les rouages de notre organisation vaste et complexe, comme vous le savez.

Votre avènement récent à la direction de l'important Ministère des Terres et Forêts ne vous a peut-être pas permis de scruter les particularités du Service de la Protection. Je profite donc de cette occasion de répondre d'avance aux questions que vous n'auriez sans doute pas manqué de nous poser un jour ou l'autre.

Les tableaux qui émaillent le présent travail, constituent déjà en eux-mêmes un exposé assez clair et complet de toute la situation de la protection forestière en 1937, dans la province de Québec, comme vous pourrez vous en rendre compte en lisant les explications détaillées qui les accompagnent.

Recevez, Monsieur le Ministre, l'assurance de mon entier dévouement.

Le chef du Service de la Protection.

Henri Kieffer.

RAPPORT ANNUEL

du chef du

SERVICE DE LA PROTECTION DES FORETS .

1937

PARTIE FINANCIERE

XXXX

Secours de l'extérieur

Corps publics ou particuliers imbus d'un véritable et bel esprit civique donnent, sous forme de publicité ou autrement, à l'oeuvre de la protection forestière dans la province de Québec une aide bénévole qui, pour ne pas se présenter sous le signe de la piastre n'en est pas moins toujours nécessaire et, placés aux premières loges, nous pouvons en prendre la mesure et l'estimer à sa pleine valeur. Afin d'encourager et d'intensifier cette coopération que nous avons contribué comme agent principal à faire naître, nous pouvions autrefois signaler le secours qui nous venait du dehors et manifester notre gratitude à qui de droit dans notre rapport annuel.

COÛT DE LA PROTECTION DES FORETS DANS
LA PROVINCE DE QUÉBEC.

Abstraction faite de cette assistance extérieure, précieuse mais trop dispersée et désintéressée pour être soumise à une échelle d'évaluation, les statistiques forestières de 1937 accusent une dépense de \$ 1,280,599.04, somme globale consacrée à la défense contre l'incendie de tout notre patrimoine boisé: d'une part, par le gouvernement provincial, agissant par l'entremise de notre SERVICE, et d'autre part par les détenteurs de concessions forestières, représentés en grande majorité par les ASSOCIATIONS DE PROTECTION. C'est \$ 219,411.29 de plus que l'année précédente et \$ 128,547.82 de moins qu'en 1935. Suivant l'ordre d'importance des montants dépensés, cet argent a servi aux fins suivantes:

1o. - à payer les salaires du nombreux personnel qu'entretiennent, à titre permanent ou saisonnier, les diverses organisations de la protection forestière dans notre province (\$835,784.29);

2o. - à rembourser les frais de voyage et acquitter diverses autres dépenses qu'occasionne un pareil personnel en activité de service (\$171,747.15);

3o. - à acquérir la quantité des effets nécessaires pour compléter l'outillage et l'équipement et pour en renouveler les pièces mises au rancart, de même qu'à solder les dépenses qu'entraîne l'utilisation d'un tel matériel de travail (\$122,253.35);

40. - à payer les salaires d'une main-d'oeuvre auxiliaire, supplémentaire ou d'occasion, employée lors de certains incendies forestiers particulièrement sévères, ainsi que toutes les autres dépenses imputables soit à l'extinction des feux, soit sur le brûlage organisé des abatis et des déchets forestiers (\$90,901.61);

50. - à poursuivre le programme des travaux dits d'amélioration, tels que tours d'observation, lignes téléphoniques, stations météorologiques, postes de radio, etc., et à en garantir l'entretien (\$59,912.64).

CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT

A elle seule, la quote-part du Ministère des Terres et Forêts pour les besoins de la protection forestière en l'an 1937, se chiffre à \$ 637,306.53, selon le tableau que nous présentons ici: STATISTIQUES CONCERNANT LA PROTECTION DES FORETS, saison 1937.

STATISTIQUES CONCERNANT LA PROTECTION DES FORETS DANS LE QUEBEC

Saison 1937

FRAIS ENCOURUS EN RAISON DE:	MONTANTS:
Salaires:	
permanents	\$ 156,241.13
temporaires	679,543.16
Travaux d'amélioration	33,296.55
Entretien d'iceux	26,616.09
Outillage et équipement	72,655.63
Frais d'utilisation d'iceux	49,597.72
Extinction des incendies et brûlage des abatis et déchets:	
salaires	55,095.47
autres frais	35,806.14
Dépenses de voyage	87,104.55
Dépenses diverses	84,642.60
<u>GRAND TOTAL:</u>	\$ 1,280,599.04
Contribution du gouvernement	\$ 637,306.53
Contribution des associations et des concessionnaires non affiliés	<u>643,292.51</u>
<u>TOTAL:</u>	\$ 1,280,599.04

LE BUDGET DU SERVICE DE LA PROTECTION

Le budget du Service de la Protection n'envisage que des dépenses, il n'a pas de revenus. Pour nous, l'expression "opérations financières" ne servira qu'à désigner l'argent consacré aux besoins généraux et prévus de notre organisation. Si, au cours d'une période dangereuse, une situation imprévisible nous oblige à des dépenses supplémentaires, un nouveau crédit nous est accordé par arrêté ministériel. Donc, le tableau intitulé: OPERATIONS FINANCIERES n'embrasse, à partir du 1er juillet 1937 jusqu'au dernier jour du mois de juin 1938, que l'ensemble des déboursés ordinaires de notre organisation, c'est-à-dire ce qu'ont absorbé les dépenses, normales mais toujours variées, de l'administration et les salaires et frais de voyages de ceux de nos employés qui, formant les cadres de notre personnel régulier, sont gardés en fonction, les uns toute l'année durant, les autres pendant la saison des feux seulement.

Au cours du dernier exercice financier, le Service de la Protection a eu à sa disposition la somme de \$ 570,425.70. Là-dessus, \$ 45,808.16 sont revenus dans les coffres du Trésor public:

1o. - sous forme de petits remboursements de la part des gardes-feux pour effets d'habillement et d'équipement, avancés dès le début de la saison;

2o. - sous forme de remises de la part de certains concessionnaires forestiers qui trouvent plus avantageux de se reposer, entièrement ou en partie, sur notre système de surveillance pour patrouiller les forêts qu'ils détiennent. Sans aucun bénéfice pécuniaire, il va sans dire, nous accommodons ceux qui ne disposent d'aucun moyen de défense sur leurs terrains.

Après le recouvrement par le Trésor du montant précité, il reste donc \$ 525,000.00 que le Service de la Protection a dépensé au cours de la dernière année financière, seulement en vue de la prévention.

1937-38

OPERATIONS FINANCIERES

\$ 525,000.00

	Salaires	\$ 381,102.11
	Dep.voyage	46,189.46
	Divers	143,134.13
Affiches	\$ 10,016.16	
Assurances	2,353.30	
Blanchissage	231.95	
Bois de construction	3,492.03	
Chauffage.....	1,078.86	
Miscellanées	2,478.65	
Eclairage	279.55	
Fourrage	162.43	
Fournitures de bureaux	534.08	
Gazoline et huile	18,236.31	
Impression	5,099.20	
Instruments	361.00	
Loyers	4,403.90	
Matériel	36,314.83	
Patrouille	21,577.74	
Pension	305.11	
Provisions	3,274.48	
Réparations d'autos	6,787.04	
Réparations de matériel	9,701.99	
Soins médicaux	1,779.83	
Taxes	55.70	
Télégrammes	308.25	
Téléphones (abonnements-appels)	3,236.18	
Téléphones (construction et réparation).....	2,119.54	
Timbres	1,311.27	
Transport	7,634.75	
	<hr/>	
	\$ 143,134.13	
Salaires et dépenses de voyages	\$ 427,291.57	
Divers	143,134.13	
	<hr/>	
	\$ 570,425.70	
Moins remboursements des frais de patrouille, etc.....	45,808.16	
	<hr/>	
	\$ 524,617.54	
Comptes à recevoir	382.46	
	<hr/>	
	\$ 525,000.00	

FRAIS D'EXTINCTION DES INCENDIES FORESTIERS

PENDANT LA SAISON 1937.

Le tableau: FRAIS D'EXTINCTION DES INCENDIES POUR L'ANNEE FINISSANT LE 31 DECEMBRE 1937, vous fera connaître non seulement les dépenses que le feu a occasionnées dans les différents genres de terrains dont se compose le domaine boisé de la province mais, de plus, la quote-part que chacune des classes de propriétaires forestiers a dû verser.

Vous savez sans doute que sur les lots de la colonisation et le territoire vacant de la Couronne, le gouvernement assume seul les frais de la lutte, mais que sur les terrains affermés, les concessionnaires forestiers soulagent le Service provincial en défrayant la moitié des dépenses. Il arrive assez souvent, permettez-moi de vous le rappeler également, que l'on fasse appel à nos escouades pour combattre des incendies qui surviennent sur des propriétés privées, en dehors des territoires de la colonisation. C'est là un service que nous ne refusons jamais de rendre, même si le feu qui consume cette propriété n'est pas une menace directe à la forêt que nous avons mission de protéger. En pareil cas, la seule condition que nous posons pour apporter notre aide, c'est que l'on rembourse en entier au Service les dépenses encourues.

Sur les \$ 81,695.60 employés, au cours de l'année 1937, à éteindre les incendies d'herbes, de brousse ou forestiers, le gouvernement a fourni \$ 59,989.25 et les autres propriétaires forestiers réunis, \$ 21,706.35.

FRAIS ENCOURUS PAR LE GOUVERNEMENT POUR AIDER

LES COLONS A BRULER DE L'ABATIS.

Pour favoriser une classe intéressante de citoyens peu fortunés et pour nous prémunir contre les dangers que le brûlage des abatis fait courir à la forêt, là où des travaux de défrichement s'exécutent dans le voisinage trop immédiat des peuplements forestiers, nous avons apporté une aide aux colons et aux constructeurs de chemins. Sans compter le travail de nos équipes, cette aide a coûté au gouvernement la somme de \$ 9,206.01. En ajoutant ceci aux frais d'extinction des incendies proprement dits, c'est donc \$ 90,901.61 que le Québec a versé pour maîtriser le feu dans les bois et circonscrire de toute manière son action.

FRAIS D'EXTINCTION DES INCENDIES.

Pour l'année finissant le 31 décembre 1937, ces dépenses se sont élevées à

\$ 81,695.60

Incendies sur terrains affermés	\$ 44,198.81
Incendies sur terrains privés, terrains de colonisation et terres vacantes de la Couronne	37,496.79

\$ 81,695.60

DE CE TOTAL:

Les concessionnaires ont payé	\$ 21,039.73
Les chemins de fer ont payé	48.90
Les particuliers ont payé	617.72
Le gouvernement a payé	59,989.25

\$ 81,695.60

Aide au brûlage des abatis	\$ 9,206.01
----------------------------------	-------------

\$ 90,901.61

PERSONNEL DU SERVICE DE LA PROTECTION

Dans les centres de colonisation de la province, le recours au feu pour déblayer le sol de tout bois inutile et encombrant, c'est-à-dire pour rendre la terre propre à l'agriculture, a forcé le Service de la Protection, depuis quelques années, à maintenir sur place, presque d'une neige à l'autre, un contingent nombreux de surveillants spéciaux dits sous-gardes-feux. Ceux-ci se tiennent en rapport étroit avec notre personnel de gardes-feux et travaillent, à l'occasion d'un incendie d'une certaine envergure, de concert avec ces derniers. Nous avons créé, de cette façon, une réserve de contremaîtres possibles en cas d'urgence. Mais, bien que le mouvement du retour à la terre aille s'intensifiant d'année en année, le nombre de ces assistants indispensables a pu sans danger être réduit, très légèrement, il est vrai. En 1935, nous en avions 1,459 à notre service; en 1936, 1,438 et en 1937, 1,431. Le préposé à cet emploi, un cultivateur, mais le plus souvent un colon, doit émettre des permis de brûler à bon escient, exclusivement sur le territoire qui lui est assigné: généralement deux ou trois rangs, quand les conditions atmosphériques le permettent. Pour plus de sécurité, le garde-feu parcourt au printemps et à l'automne sa circonscription, afin de dénombrer les abatis en préparation et voir à ce que tas ou haies soient empilés selon les prescriptions. Le lendemain d'un brûlage, dans tout endroit offrant une part de risque, le sous-garde-feu s'assurera que le feu est bien éteint et que l'on continue à l'entourer des soins de la prudence. Il va sans dire aussi qu'il doit faire régulièrement rapport à ses supérieurs.

Le Service provincial seul emploie des sous-gardes-feux.

PERSONNEL DES ORGANISATIONS DE PROTECTION FORESTIERE

Sur un total de 4,526 hommes qui ont pris part activement, d'une façon ou d'une autre, aux travaux de la protection forestière, au sein d'une organisation régulière, 2,298 sont inscrits sur les registres du Service de la Protection et 2,228 sur ceux de toutes les autres institutions similaires réunies. D'un côté, nous du gouvernement, avons la garde de 84,745 milles carrés de territoire; de l'autre, nos collaborateurs, celle d'un territoire de 82,923 milles carrés. En 1935, ce personnel s'élevait à 4,553 personnes, et l'an d'après à 4,556.

Après avoir dit ce que sont les sous-gardes-feux et expliqué leurs attributions, permettez-moi ici de marquer la différence entre les deux classes du personnel: entre les gardes-feux, que nous appelons sapeurs forestiers, et ceux qui se nomment auxiliaires.

LES GARDES-FEUX OU SAPEURS FORESTIERS

Les premiers remplissent les services divers d'une administration qui présente une certaine analogie avec la discipline militaire. Les travaux qu'elle comporte réclament l'enrôlement d'ouvriers bien entendus en tous arts et métiers, mais dont toutes les activités sont dirigées vers un unique but: monter une garde vigilante et intelligente à l'intérieur de l'immense périmètre de notre patrimoine boisé, soit du haut des postes de vigie, soit sur les chemins de ronde ou le long des voies d'eau. De cette véritable troupe de ligne, le Service de la protection eut à sa disposition, en 1937, un corps portant l'uniforme, composé de 98 inspecteurs et de 650 sapeurs forestiers et de 1,431 sous-gardes-feux. Les autres propriétaires forestiers, groupés ou non en associations, avaient ensemble 145 inspecteurs et 1,158 gardes-feux ou sapeurs forestiers de la même qualité.

LES GARDES-FEUX AUXILIAIRES

Quant au personnel auxiliaire, il n'est qu'une sorte de réserve très utile, quoique non rétribuée, sauf en de bien rares occasions, pour le concours qu'elle nous prête. Les partisans de ce corps, qui portent un insigne particulier, agissant au besoin comme nos réguliers et jouissent de prérogatives semblables. Leur choix est fait parmi les fonctionnaires, employés de divers ministères, arpenteurs, chefs d'équipe, contremaîtres de compagnies d'exploitation forestière et ouvriers spécialisés qui se trouvent, de par les devoirs de leur profession, assujettis à vivre dans la forêt ou, du moins, à y séjourner de longs mois durant l'été. En 1937, le nombre des auxiliaires, tant inspecteurs que simples gardes, s'est élevé à 1,044, soit 119 du côté de notre Service et 925 du côté des concessionnaires forestiers.

1 9 3 7

TABEAU DES SUPERFICIES PATROUILLEES DANS LA PROVINCE

<u>Districts:</u>	<u>Superficies en milles carrés</u>	<u>Total:</u>
No 1 - Abitibi	13,335	
No 2 - Témiscamingue	4,339	
No 3 - Gatineau	2,894	
No 4 - Montréal	4,948	
No 5 - St-Maurice (Haut)	13,411	
No 6 - Lac St-Jean	15,741	
No 7 - St-Maurice (Bas)	1,185	
No 8 - Cantons de l'Est	1,832	
No 9 - Rive-Sud	3,386	
No 10 - Gaspésie	3,708	
No 11 - Côte Nord	16,401	
No 12 - Parc National des Laurentides	3,565	
		84,745 milles carrés
 <u>Associations:</u>		
Laurentian Forest P.Ass.Ltd.,	13,725	
Lower Ottawa F.P.Ass.,Ltd.,	16,174	
Ottawa River F.P.Ass.,Ltd.,	11,160	
Price Brothers F.P.Ass.,Ltd.,	11,160	
S-St.Lawrence F.P.Ass.,Ltd.,	8,441	
St.Maurice F.P.Ass.,Ltd.,	14,092	
		74,752 m.c.
44 concessionnaires non affiliés	8,171	8,171 m.c.
	<u>GRAND TOTAL:</u>	167,668 m.c.

TABLEAU MONTRANT LE NOMBRE ET LA DISTRIBUTION DES EMPLOYÉS DU SERVICE DE LA PROTECTION DURANT LA SAISON 1937

	No du district	Inspecteurs & inspecteurs adjoints	Sapeurs forestiers gardes-feux	Sous-gardes-feux	Inspecteurs auxiliaires	Gardes-feux auxiliaires	TOTAUX
Bureau-chef		12	10		61	58	141
J.-P. Martel, i.f.,	1	8	114	295			417
Oscar Desjardins	2	11	87	247			345
Oscar Hélié	3	6	16	165			187
Paul Kieffer, i.f.,	4	8	31	111			150
Thomas Barry, i.f.,	5	5	60				65
Eudore Racine, i.f.,	6	9	60	211			280
Josaphat St-Pierre	7	2	8	16			26
Tancredi Déry	8	2	13	66			81
Lauréat Lavoie, i.f.,	9	6	45	188			239
Gédéon Roy, i.f.,	10	13	103	132			248
J.-A. Boissonnault, i.f.,	11	6	30				36
St-Denys Prévost	12	10	73				83
TOTAUX		98	650	1,431	61	58	2,298

TABLEAU MONTRANT LE NOMBRE ET LA DISTRIBUTION DES GARDES-FEUx EMPLOYES PAR LES ASSOCIATIONS ET LES
CONCESSIONNAIRES FORESTIERS POUR LA SAISON 1937

Employeurs	Inspecteurs	Sapeurs forestiers	Inspecteurs auxiliaires	Gardes-feux auxiliaires	TOTAUX
Laurentian Forest P. Ass.,Ltd.,	23	164	4	170	361
Lower Ottawa Forest P. Ass.,Ltd.,	24	189	55	123	391
Ottawa River Forest P. Ass.,Ltd.,	18	185		39	242
Price Brothers Forest P. Ass.,Ltd.,	14	91	20	31	156
S. St-Lawrence Forest P. Ass.,Ltd.,	9	132	4	204	349
St-Maurice Forest P.Ass.,Ltd.,	33	266	19	176	494
<u>TOTAL:</u>	121	1,027	102	743	1,993
Concessionnaires non affiliés	24	131	6	74	235
<u>TOTAUX:</u>	145	1,158	108	817	2,228

PERSONNEL EMPLOYE A LA PROTECTION DES FORETS

RESUME POUR 1937

	Inspecteurs	Sapeurs forestiers	Sous gardes-feux	Inspecteurs auxiliaires	Gardes-feux auxiliaires	TOTAUX
Service de la Protection	98	650	1,431	61	58	2,298
Associations	121	1,027		102	743	1,993
Concessionnaires non affiliés	24	131		6	74	235
TOTAUX:	243	1,808	1,431	169	875	4,526

ASSOCIATIONS SYNDICALES DE PROTECTION
LEURS ACTIVITES ET LEURS MOYENS D'ACTION

Premières en date dans notre province, et n'existant encore dans aucune autre, ces institutions de protection forestière ont su conserver leur rang par l'efficacité de tous leurs moyens d'action. Elles ont à leur tête des spécialistes toujours attentifs à perfectionner des méthodes éprouvées de prévention, de surveillance et de combat, et disposés à en expérimenter de nouvelles. En effet, la science apporte à notre oeuvre des possibilités d'améliorer la situation dans son entier ou sur certains points, ce qui permet de maintenir un service efficient, tout en réduisant les frais d'organisation, d'administration et d'opération.

Pour se rendre compte des activités des associations durant la saison 1937, relevons dans les divers tableaux du présent rapport quelques données. Les associations avaient à patrouiller des terrains dont la superficie totale représente 74,752 milles carrés. A cette fin, elles employèrent sur le terrain 1,993 inspecteurs et gardes de toutes dénominations. Ayant augmenté de 5 unités leurs tours d'observation, elles en possèdent aujourd'hui 402. Elles maintiennent en opération des réseaux téléphoniques d'une longueur globale de 8,337 milles. Le nombre des permis de circulation qu'elles ont émis est de 81,903, et le nombre de permis de brûlage des abatis 2,304. Sur 81,995 acres d'abatis brûlés, la part des associations est de 2,004 acres. On leur doit aussi la découverte de 153 incendies forestiers sur un total de 1,033, signalés par de multiples agents, soit 15.3%, et sur ce nombre elles en combattirent 253. Les frais encourus en 1937 pour salaires de leur personnel, des travaux d'amélioration et d'entretien, de l'achat d'outillage ou d'équipement et de l'utilisation de ces derniers, de l'extinction des incendies et du brûlage des abatis, des dépenses de voyage, etc., se montent, y compris les déboursés des concessionnaires non affiliés, à \$ 643,292.51.

LES ASSOCIATIONS DE PROTECTION DANS LA PROVINCE

<u>Associations:</u>	Adresse du bureau-chef	Nombre de tours	Milles de lignes téléphoniques	Permis de circulation émis	Permis de brûlage émis	Nombre d'incendies combattus
Laurentian Forest P.Ass.,Ltd.,	Québec	102	1,397	15,383	1,325	69
Lower Ottawa Forest P.Ass.,Ltd.,	Hull	67	2,558	7,499		85
Ottawa River Forest P.Ass.,Ltd.,	Ottawa	100	1,360	8,468		27
Price Brothers Forest P.Ass.,Ltd.,	Québec	19	660	9,541	190	14
S.St-Lawrence F.P.Ass.,Ltd.,	Val-Brillant	27	452	14,012		9
St-Maurice Forest P.Ass.,Ltd.,	T-Rivières	87	1,910	27,000	789	54
<u>TOTAUX:</u>		402	8,337	81,903	2,304	258

LES PERMIS

L'obligation de se munir d'un permis pour circuler en forêt et d'un permis pour brûler un abatis ou des déchets forestiers n'entrave nullement la liberté des citoyens de voyager partout où ils ont affaire et là où il leur plaît d'aller, pas plus que celle des colons et des ouvriers forestiers d'utiliser le feu comme agent de destruction des bois abattus, soit dans l'intention de faire de la "terre neuve", soit pour ouvrir des voies, soit encore pour nettoyer les abords des habitations. Il ne reste aujourd'hui que bien peu d'esprits assez préjugés, croyons-nous, pour considérer cette mesure comme vexatoire ou même comme tracassière. L'on reconnaît universellement la sagesse de régler de cette façon deux usages qui, autrement, pourraient devenir préjudiciables à la propriété publique et privée.

LA CIRCULATION EN FORET ET LES SAUF-CONDUITS.

Il est tout probable, cependant, que bien des individus s'engagent encore sous le couvert sans ce sauf-conduit: les uns, et c'est la grande majorité sans doute, par oubli, négligence ou paresse de faire une démarche, bien que les bureaux où se délivrent les permis soient partout à la main, même dans les endroits les plus reculés; d'autres, par simple ignorance, ce qui semble à présent assez incompréhensible, à moins d'avoir affaire à des étrangers; d'autres, enfin, par désir d'entourer leurs allées et venues du plus profond mystère, en tous lieux où le braconnage s'avère fructueux et ne comporte qu'une part insignifiante de risques. La cueillette des menus fruits est l'occasion prochaine la plus fréquente du péché, grave à nos yeux, de s'aller promener par les bois sans permis.

La tentation est vraiment forte, pour nous, d'attribuer en grande partie à cette classe de vagabonds, pour ne pas dire de hors la loi, l'origine de tant d'incendies dont, chaque année, il demeure impossible de déterminer exactement la cause. En 1937, par exemple, 157 incendies, soit 15.2% du nombre total de ceux que nous avons eu à déplorer, ont pris naissance d'une façon qui demeure inexplicable. Ils ont détruit 5,716.50 acres de peuplements, soit 6.3% de l'étendue alors ravagée. Les types de peuplements affectés le plus par ce feu anonyme sont, il est vrai, parmi les moins précieux, terrains pour la plupart à végétation arborescente courte, ténue et souvent nulle, ou bien ayant déjà subi la visite du feu à une époque récente ou éloignée. Et cela peut aussi bien faire soupçonner là l'intervention de la touche trop impatiente du défricheur ou du cueilleur de baies sauvages, qui souvent ne forment qu'un seul et même personnage. Car, la combustion des substances ligneuses sur le sol favorise grandement la génération des plantes fructifères, comme elle promet l'emploi, à brève échéance, de la charrue. Quoi qu'il en soit, s'il paraissait bien exagéré de prétendre qu'une forte proportion des personnes voyageant sous le couvert sans permis s'en vont ruminant de "noirs pensers", il n'en reste pas moins indiscutable que les gens mal intentionnés, que les incendiaires patentés, n'ont cure de venir nous demander ce bout de carton avant que de se mettre en route. En effet, il y a quelques incendies allumés délibérément dans la forêt. Le mobile, hâtons-nous de le dire, c'est bien rarement la malice, mais l'ambition à courte vue, l'intérêt le plus étroitement égoïste, qui ne voit que l'avantage immédiat de récolter un plat de lentilles, de la façon que nous l'avons ci-haut indiqué, au grand dam de l'héritage de toute la nation. Ainsi, tout invraisemblable que cela puisse paraître, en 1937 nous avons découvert 18 incendies (1.7%) causés par des mains inconscientes, beaucoup plus que criminelles dans la plupart des cas, préférons-nous supposer. Il en est résulté la destruction de 463.50 acres de peuplements, heureusement en majeure partie parmi les types les moins précieux de l'industrie, soit seulement 0.5% de la superficie totale rasée par le feu en cette année-là.

Les moyens de locomotion perfectionnés et rapides, aujourd'hui en usage, rendent l'accès à la forêt possible à tout le monde et mettent à la portée de toutes les bourses un temps de vacances au bord des eaux ombragées; nous le constatons bien depuis plusieurs années, alors que nous voyons, presque dans toutes les régions, les rudes sentiers de trappeurs fréquentés autant que l'étaient les meilleurs chemins du roi de voici vingt-cinq ans. Aussi, avons-nous pris toutes les dispositions nécessaires pour répondre à toutes les demandes de permis que l'on nous adresse. L'on ne saurait, en effet, nous accuser d'avoir négligé un seul moyen ou une seule occasion de procurer des permis à toutes les personnes qui ont déjà manifesté le désir d'en obtenir. Nous allons pour ainsi dire au-devant d'elles, tant sont distribués en tous lieux les bureaux où il est loisible d'en trouver, et nombreux les officiers qui se font un plaisir de les délivrer. Car, la seule chose qui nous intéresse, c'est de toujours connaître exactement, dans n'importe laquelle des régions données, le nombre de gens qui s'y trouveront tel ou tel jour, afin de pouvoir proportionner et disposer en conséquence nos agents de surveillance.

Le voyageur, la preuve en est faite, une fois qu'il a en poche son permis, garde comme le sentiment d'être dirigé par lui. Désormais, il ne violera plus volontiers les règles de la prudence qu'il trouve imprimées au verso de ce carton. S'il lui arrivait de buter contre un foyer probable d'incendie, feu de cuisson ou autres laissés fumants, il se hâterait de l'éteindre, de crainte qu'un blâme ne lui retombe sur la tête; et, si c'était un véritable incendie qu'il découvrirait par hasard, nous pouvons être assurés qu'il ne tarderait pas à nous donner l'alarme. Bref, le détenteur d'un permis de circulation devient, généralement, pour l'organisation de protection forestière qui le lui accorde, une sorte de collaborateur. Il ne reste pas moins vrai, cependant, que les forêts les plus visitées en été sont, de ce fait, les plus exposées à brûler.

Il a été émis 396,306 permis de circulation, en 1937. A lui seul, le personnel du Service de la Protection en a signé 295,535. Par leurs représentants attitrés, les concessionnaires forestiers en ont donné 98,415 et les organisations de chasse et de pêche en ont distribué, aux membres et visiteurs de leur club, 2,356. Ceci ne donne qu'une assez bonne idée du nombre de personnes qui ont séjourné dans nos bois, car, outre les gens qui parviennent à s'y glisser en fraude, une foule d'ouvriers, comme les équipiers des compagnies d'exploitation forestière ou minière, exhibent, en guise de sauvegarde, chacun un insigne ou numéro matricule dont il n'est pas tenu compte dans ce rapport.

1 9 3 7

TABLEAU MONTRANT PAR QUI LES PERMIS DE CIRCULATION ONT ETE EMIS

Associations et concessionnaires forestiers	98,415
Clubs de chasse et de pêche	2,356
Service de la Protection	295,535
	<hr/>
TOTAL:	396,306
	<hr/>

LE PERMIS DE BRULAGE

Le permis de brûlage est distribué presque aussi libéralement que le permis de circuler, après toutes précautions prises, bien entendu, pour que le feu, qui, tout autant que l'argent, passe pour être un si bon serviteur mais un si vilain maître, ne travaille que dans un espace bien délimité et ne nous impose pas, tôt ou tard, l'obligation pénible et coûteuse de lui courir sus.

En 1937, le nombre total des permis de brûlage accordés s'élève à 47,781, dont 45,477 par les soins du personnel de notre Service. Trois associations de protection forestière ont émis le reste, soit 2,304. On a pu ainsi débarrasser de tous bois de rebut 81,995 51/160 acres de terre, dont 79,991 11/160 acres sous la surveillance de membres de notre personnel et 2,004 1/4 par l'entremise des gardes-feux des trois mêmes associations.

MOYENS DIVERS MIS EN PRATIQUE POUR EMPECHER LES FEUX D'ABATIS DE DEGENERER EN INCENDIES

L'indice de l'inflammabilité de toute la matière ligneuse qui forme la litière combustible du sol dans la forêt, c'est-à-dire la révélation que la lecture combinée des instruments de météorologie fournit quotidiennement, non seulement sur l'existence ou l'absence des risques d'incendie, mais aussi sur les différents degrés du danger, sert depuis quelques années déjà de guide sûr aux chefs de nos districts et à leurs inspecteurs, quand il s'agit d'autoriser ou de prohiber, dans un coin ou dans un autre de leur territoire respectif, le brûlage de quelqu'abatis ou de déchets forestiers quelconques. Après avoir reçu du bureau de district ou de celui de l'inspectorat l'assurance que le temps est favorable, les sous-gardes-feux, car le plus souvent, ce sont eux qui voient à tous les soins méthodiques que requiert la sûreté du brûlage exécuté dans la forêt ou tout à côté d'un lieu boisé - ces gardes donc s'en vont, si leur inspection du printemps ou de l'automne ne leur a pas fourni une certitude absolue sur tous les points, examiner en particulier la zone où l'on a manifesté le désir d'allumer un ou plusieurs feux. Des empilements de troncs, de souches ou de branches montrent-ils quelque défaut en regard des prescriptions générales du Service ou se trouvent-ils placés dans le voisinage trop immédiat des bois debout, ordre est alors donné de pratiquer sans retard un meilleur arrangement. Le permis de brûlage qui sera accordé après cette première précaution prise, spécifie bien clairement la date et l'heure de l'allumage, de même que l'obligation d'une surveillance constante sur place, jusqu'à l'extinction complète qui doit s'opérer au plus tard le matin suivant. Ainsi peut-on connaître en tout temps, dans tous les postes de guet et de secours, avec une précision mathématique, la quantité de foyers véritables d'incendie et les endroits qui davantage se recommandent à l'attention. De cette façon, il devient toujours loisible de se porter en nombre suffisant et sans retard aucun au secours du colon, de l'employé de la voirie, de l'ouvrier d'exploitation forestière ou minière qui, par mauvaise fortune, perdrait la maîtrise d'un feu d'utilité publique. Et en maintes circonstances encore, n'arrive-t-il pas aux membres de notre personnel de prendre les devants et de se trouver sur les lieux avec pompes et équipement complet, prêts à intervenir au besoin, l'heure précédant celle que la torche est promenée. Car, encore moins qu'au propriétaire d'une forêt privée à qui nous apportons si volontiers notre aide, quand son bien est menacé, nous ne marchandons notre concours à cette classe de citoyens qui se trouvent toujours aux prises avec la nécessité de se servir du feu pour se faire une place au soleil. Au début de ce rapport, vous avez vu la somme que notre participation aux travaux de brûlage a coûtée au gouvernement.

Le lendemain d'un feu d'abatis, afin de s'assurer que nulle fumée ne s'élève encore, ou en cas contraire, qu'une sentinelle demeure encore en faction auprès du brasier impossible à éteindre, le garde ou le sous-garde revient faire une dernière inspection, sauf dans les endroits absolument dépourvus d'une végétation à laquelle le feu puisse se communiquer.

C'est pourquoi nous lisons sur le tableau: LES PERMIS DE BRULAGE que le personnel du Service de la Protection qui avait parcouru 32,254 lots avant le brûlage, n'en a visité après que 20,957.

1 9 3 7

LES PERMIS DE BRULAGE

District	Nombre de permis émis	Acres brûlés	Lots visités avant brûlage	Lots visités après brûlage
No 1	6,948	10,985-1/2	2,414	2,936
No 2	7,050	9,770-29/40	7,654	4,571
No 3	776	1,335-7/32	443	213
No 4	3,517	6,650-1/2	1,808	1,097
No 5	2			
No 6	4,428	9,510	807	960
No 7	174	295	131	42
No 8	3,759	7,300-1/2	1,714	758
No 9	6,776	14,817-1/4	3,706	2,898
No 10	12,278	19,308	13,541	7,473
No 11	9	19	36	9
No 12				
TOTAL	45,477	79,991-11/160	32,254	20,957
<u>ASSOCIA-</u>				
<u>TIONS</u>				
Laurentian F.P.	1,325	1,257-1/4		
Price Brothers F. P.,	190			
St.Maurice F.P.	789	747		
TOTAL	2,304	2,004-1/4		
<u>GRAND TOTAL:</u>	47,781	81,995-51/160		

ATTITUDE DE LA POPULATION FORESTIERE VIS-A-VIS
LES REGLEMENTS DE LA PROTECTION

Dans les centres de colonisation et, en particulier, là où l'incendie forestier a tout effacé sur son passage, verdure, troupeaux, et habitations, mais aussi partout en général, la population forestière prise à sa juste valeur les efforts persévérants et ordonnés du Service de la Protection, en vue de conjurer le péril toujours suspendu au-dessus de la tête et des biens de chacun. Elle se montre attentive à nos conseils et assez docile à nos recommandations; elle respecte la loi et les nombreux règlements de prudence dans l'emploi qu'il lui faut faire du feu, sauf pourtant un petit nombre d'individus isolés, qui semblent dépourvus de connaissances, de jugement, de sagesse, de conscience, comme d'ailleurs il s'en trouve aussi, j'imagine, dans tous les autres milieux. Il est naturel que ce soit dans les régions les plus récemment ouvertes que nous devons toujours redouter de rencontrer de ces colons de fraîche date, citadins, villageois ou fermiers d'hier, que n'éclaire encore aucune expérience de leur nouvel état. A cause de cela, ils regardent comme caprice bureaucratique, exigence outrancière, tyrannie administrative, notre action, quand nous voulons, le printemps refréner cette sorte de hâte fébrile mais bien compréhensible qui les saisit de nettoyer d'un coup au moyen du feu leur lopin de terre, stimulés en cela bien moins par le désir de commencer enfin des semences, que par celui de toucher au plus tôt des primes de défrichement et de labour.

INFRACTION A LA LOI DE LA PROTECTION FORESTIERE

Alors, pour atteindre notre but qui n'est jamais autre que de ramener chacun à la prudence par une observance stricte des ordonnances sur le brûlage, nous sommes parfois obligés de sévir et de démontrer, par les sanctions plus ou moins sévères qu'ils comportant, que les articles de notre code forestier ne sont pas vains, loin de là. Cependant, nous agissons, en autant que cela nous est permis, avec le minimum de rigueur dans tous les cas où la mauvaise volonté ne s'avère pas trop flagrante, cherchant toujours, plutôt que de châtier, à enseigner l'éternelle leçon que voici: il importe de protéger la forêt à tout prix, parce qu'elle est le grand patrimoine national, la source toujours vive des revenus pour l'état, le public en général, pour chaque citoyen en particulier et, surtout, pour celui-là qui passe sa vie dans une contrée boisée.

Dans le tableau: LES INFRACTIONS A LA LOI DE PROTECTION DES FORÊTS, vous constaterez que, si nous avons eu à nous occuper des causes de délits en 1937, il ne s'est trouvé cependant que 50 de ces cas pour lesquels nous avons jugé expédient de prendre des procédures. Et encore, sur ce dernier nombre, pour 40 plaintes déclarées fondées, 10 furent renvoyées. Nous avons donc laissé en suspens 104 infractions, attribuables à des défricheurs momentanément dépourvus de tout moyen de payer, ne serait-ce qu'une faible amende et dont l'imprudence ou la négligence, bien que coupable jusqu'à un certain point, ne présentait pas le caractère de la malice préméditée ou, encore, qui n'avait pas eu pour résultat des dommages sérieux. Par correspondance, et tout de suite à notre satisfaction entière, nous avons pu régler 52 autres cas assez semblables à ces derniers.

La plus grande cause des infractions chaque année demeure le feu mis sans autorisation à de l'abatis et à des déchets de coupe; c'est pourquoi leur nombre toujours est le plus grand dans les premiers mois de la saison: avril, mai et juin.

Comme vous avez pu le constater, Monsieur le Ministre, à la lecture de ces derniers paragraphes, c'est vers les territoires livrés à la colonisation que le Service de la Protection tourne de plus en plus ses regards et c'est à coup sûr de ce côté que résidera, pendant bien longtemps encore, la cause principale de ses soucis.

1 9 3 7

LES INFRACTIONS A LA LOI DE LA PROTECTION DES FORETSINFRACTIONS RAPPORTEES:

206

Plaintes fondées	40
Plaintes renvoyées	10
Infractions laissées en suspens	104
Infractions réglées par correspondance	52

CAUSES DES INFRACTIONS AYANT NECESSITE DES PROCEDURES

Feux d'abatis	33
Feux de souches	9
Feux de broussailles	5
Feux allumés avant l'heure prescrite	2
Feux échappés par manque de surveillance ...	<u>1</u>
<u>TOTAL:</u>	<u>50</u>

DISTRIBUTION DES INFRACTIONS PAR MOIS

Mai	30
Juin	15
Juillet	2
Août	3
Septembre	<u>0</u>
<u>TOTAL:</u>	<u>50</u>

LES CHEMINS DE FERINSPECTION DES LOCOMOTIVES

Les inspecteurs spéciaux de notre Service chargés de l'examen des locomotives, afin de s'assurer que le dispositif de purge de chacune d'elles continue, quand les trains sont en marche, de filtrer toutes les matières embrasées, c'est-à-dire d'empêcher, pendant la traversée de la forêt, la fuite des étincelles, des escarbilles et des cendres rouges, nous ont remis, en 1937, les rapports d'inspection de 586 machines à vapeur. C'est là 206 de plus qu'en 1935 et 232 de plus qu'en 1936. Aussi, le nombre de celles trouvées dans une condition dangereuse, quant au seul point qui nous intéresse, est relativement considérable, puisque les deux précédentes années sur un total de 734 locomotives passées en revue, une seule avait dû être réparée, alors que pendant la saison 1937 l'on a fait subir, pour satisfaire à notre désir, des retouches à sept d'entre elles. Hâtons-nous d'ajouter que l'on nous donne toujours satisfaction. De cette quantité, 5 appartiennent à des compagnies ferroviaires, lesquelles collaborent avec notre Service par l'intermédiaire de la Commission des Transports du Canada, et deux à des chemins de fer uniquement utilisés par des compagnies d'exploitation forestière, pour le transport exclusif de leurs stocks. En ce qui concerne ces derniers, comme tout chemin de fer d'une industrie privée touchant à la forêt, notre Service a mission de représenter, dans cette province, la Commission des Utilités Publiques auprès d'eux. Les coupes s'étant effectuées sur une échelle beaucoup plus vaste au cours de l'hiver 1936-37 qu'à l'ordinaire, la vapeur comme moyen de traction a connu, par conséquent, une faveur plus grande.

1 9 3 7.

ETAT DES LOCOMOTIVES.

<u>COMPAGNIES:</u>	<u>En bonne condition</u>	<u>En mauvaise condition</u>	<u>TOTAL</u>
Canadian National Railways	320	1	321
Canadian Pacific Railway	204	4	208
Quebec Central	22	0	22
Temiscouata	9	0	9
Nipissing Central	10	0	10
Canada Gulf Terminal	3	0	3
Roberval & Saguenay	8	0	8
Murray Bay Paper	0	1	1
Donnacona	2	0	2
Canada Power & Paper	1	1	2
<u>TOTAUX:</u>	579	7	586

INCENDIES FORESTIERS IMPUTABLES AUX CHEMINS DE FER

Cependant, la quantité des incendies imputables aux chemins de fer de tout acabit, qui s'était élevée jusqu'à 102 en 1935 et à 46 en 1936, n'a été que de 45 en 1937. De même, comparativement à ses deux années précédentes, 1937 a vu la superficie ravagée par les incendies de chemins de fer se réduire beaucoup, avec seulement 415 acres de forêt détruites, quand c'est 644 qui avaient été balayées en 1935 et 543 au cours de la saison d'après. Malheureusement, la qualité des peuplements attaqués, en 1937, se trouve être bien supérieure, ce qui fait que les dommages se montent à \$ 924., en comparaison de \$ 57.00 et de \$ 9.00 respectivement pour 1935 et 1936.

En somme, à ce chapitre, nous nous rendons bien compte, par les résultats obtenus, qu'une collaboration, aussi étroite que celle que nous accordent les chemins de fer, ne rendra plus jamais ceux-ci suspects d'être, comme il fut déjà un temps, un agent très actif des incendies forestiers dans notre province.

1 9 3 7

DOMMAGES CAUSES A LA FORET PAR LES INCENDIES, IMPUTABLES AUX CHEMINS DE FER

<u>CAUSES:</u>	Nombre d'incendies	Surface brûlée en acres	Evaluation des dommages
Trains et employés des chemins de fer	16	336	\$ 816.00
Etrangères aux opérations du transport	21	64	106.00
Inconnues	8	15	2.00
	<hr/>		
<u>TOTAL:</u>	45	415	\$ 924.00

LES INCENDIES FORESTIERS EN 1937

LA SAISON DES FEUX

Cette période que nous appelons communément "la saison des feux", temps pendant lequel la forêt demeure, de par la loi, sous la sauvegarde de notre Service, peut, sous un climat aussi capricieux que celui de notre latitude, varier notablement en durée, d'une année à l'autre, ou bien débiter et se clore à des dates fort différentes, suivant que la neige disparaît tôt ou tard, au printemps, ou que la précipitation se montre fréquente et abondante ou espacée et parcimonieuse, à la fin de l'été ou au commencement de l'automne.

De plus, notre province, au point de vue conditions atmosphériques, et cela est dû autant à des accidents de terrain qu'à l'immensité de sa superficie, n'offre pas dans une même saison estivale partout sur sa figure un aspect uniforme; ce qui se produit assez souvent pour nous autoriser fort bien à la comparer à une sorte de Janus bifrons ou même trifrons. L'état d'humidité qui prévaudra tantôt vers l'est ou le nord, par exemple, et inspirera toute sécurité à une partie des défenseurs de la forêt, se trouvera parfois fâcheusement contre-balancée dans le sud ou l'ouest, et vice versa, par la persistance d'une sécheresse qui tiendra une autre partie de notre personnel sur les dents.

STATIONS METEOROLOGIQUES DU SERVICE DE LA PROTECTION

Depuis l'établissement, un peu partout, de nos stations météorologiques, nous tenons en main un moyen de plus, absolument scientifique celui-là, pour parer à la situation délicate qui résulte d'un tel climat. Non seulement, comme nous l'avons noté déjà dans ce rapport, les appareils permettent chaque jour d'établir le degré d'inflammabilité de la litière combustible du sol forestier, dans un rayon de plusieurs dizaines de milles autour du poste et, par conséquent, marquent l'opportunité de prohiber le brûlage des abatis dans un centre et de l'autoriser cependant dans un autre, mais ils permettent aussi de prévoir, en lieu et place, le temps, avec très peu de risque de se tromper. Car, certaines conditions locales viennent parfois infirmer des pronostics que l'OFFICE FEDERAL DU TEMPS ne "radioémet" que pour chacune des vastes parties du pays prise comme entité.

Desirant ne consacrer qu'un espace restreint à nos stations météorologiques, nous nous contenterons donc d'illustrer ici, par un seul exemple, les bons services qu'elles nous rendent sous forme d'indications très précises. Le tableau que voici: RELATION ENTRE LA NAISSANCE DES INCENDIES ET L'INDICE DE L'INFLAMMABILITE montre que, sur le nombre de 144 incendies forestiers survenus pendant que les stations fonctionnaient, 125 ou 86.9% se sont manifestés alors que le point rouge qui marque l'état d'alarme oscillait, sur l'échelle servant d'unité de mesure au système, entre les marques: DANGER, GRAND DANGER et DANGER EXTREME.

1 9 3 7

RELATION ENTRE LA NAISSANCE DES INCENDIES ET L'INDICE DE L'INFLAMMABILITE

RESUME

<u>MOIS:</u>	Nombre de jours	Nombre des incendies survenus alors que l'indice était 278 et plus	Nombre des incendies survenus pendant la période d'opération des stations météorologiques	Pourcentage
Mai	31	7	12	58%
Juin	30	12	17	71%
Juillet	31	41	44	93%
Août	31	61	67	91%
Septembre	30	4	4	100%
Octobre	31	-	-	-
<u>TOTAL:</u>		125	144	86.9%

INCENDIES FORESTIERS ATTRIBUABLES AU TERRITOIRE GARDE PAR LE
SERVICE DE LA PROTECTION ET A CELUI QUE PROTEGE LES CONCESSIONNAIRES

En 1937, il survint, en tout et partout, 1,033 incendies forestiers dans la Province de Québec, nombre relativement considérable, à la vérité, puisqu'en l'année précédente nous n'avions eu à faire face qu'à 566, mais très inférieur à celui de la saison 1935, laquelle nous en avait amené 1,277. Hâtons-nous de noter immédiatement, en attendant d'exposer au long la question des pertes, que, si les incendies ont surgi nombreux, par contre les territoires qu'ils ont dévastés ne représentent pas, dans les circonstances, une superficie importante. C'est, au total, 90,286.24 acres, comparativement à 230,295.50 en 1935, et à 29,546.50 en la saison suivante. Nous devons donc nous louer de l'activité, du zèle déployé, dans tous les secteurs, par le personnel des différents organismes de la protection forestière qui s'est montré tout à fait à la hauteur des événements.

Ces 1,033 incendies se répartissent ainsi: 859 sont imputables sur le territoire que protège le Service de la Protection et 174 seulement, sur les terrains, ou affermés ou privés, mais que surveillent en tout cas les concessionnaires affiliés ou non à des associations de protection. Dès lors, nous souvenant que notre Service patrouille 84,745 milles carrés de pays et nos alliés 82,923, nous croyons que, toute proportion gardée, notre front est de beaucoup le moins tranquille des deux. C'est que la majeure partie des attaques ont lieu, est-il nécessaire de le répéter, dans les centres de colonisation où le gouvernement assume la garde à lui seul.

Ainsi, sur les 859 incendies que le Service de la Protection a dû combattre chez-lui, dans les douze districts de son ressort, c'est le Témiscamingue (no.2) qui est responsable du plus grand nombre, soit 198; viennent ensuite l'Abitibi (no.1), avec 159, Montréal, (no.4), avec 130 et le lac St-Jean (no.6) avec 107. Dans chacun des huit districts restants, le nombre des incendies se figure en un seul ou deux chiffres.

LA DECOUVERTE DES INCENDIES FORESTIERS

A qui devons-nous la découverte des incendies? En majeure partie, naturellement, aux gardes qui patrouillent en tous sens la contrée boisée, soit, par exemple, 509 ou 49.1% en 1937; ensuite, au public, voyageur ou résidant près de la forêt, lequel, bien loin de regarder ainsi qu'autrefois la fumée empanachant l'horizon comme un phénomène ordinaire et naturel, se hâte de venir nous avertir dès qu'aperçu le premier signe de feu. Nous lui devons, en 1937, le signalement de 373 incendies, soit 3.1% du total. Les vigies qui guettent sur les tours ont été les premières à en dénoncer 143, soit 14%, et les avions ont repéré les 8 qui restent, soit 0.8%.

1 9 5 7

LA DECOUVERTE DES INCENDIES FORESTIERS

<u>Districts:</u>	Nombre d'incendies	Avions	%	Tours	%	Gardea- feux	%	Public	%
No. 1	159			8	5.0	103	64.7	48	30.3
" 2	198			39	19.7	100	50.5	59	29.8
" 3	92			6	6.8	50	32.6	56	60.8
" 4	130			28	21.6	41	31.6	61	46.8
" 5	8	3	37.5	4	50.0			1	12.5
" 6	107			1	0.9	80	74.7	26	24.4
" 7	12					5	41.7	7	58.3
" 8	11					7	63.6	4	36.4
" 9	56					42	75.0	14	25.0
" 10	79					50	63.4	29	36.6
" 11	1							1	100.0
" 12	6			3	50.0	2	33.3	1	16.7
<u>TOTAL</u>	859	3	0.3	89	10.4	480	53.6	307	35.7
<u>Associations:</u>									
Laurentian F.P.A.	37			6	16.2	19	51.3	12	32.5
Lower Ottawa F.P.A.	80	5	6.3	38	47.5	9	11.2	28	35.0
Ottawa River F.P.A.	13					8	61.6	5	38.4
Price Bros F.P.A.	14			1	7.2	7	50.0	6	42.8
S.St-Lawrence F.P.A.	4					2	50.0	2	50.0
St-Maurice F.P.A.	10			9	90.0			1	10.0
<u>TOTAL</u>	158	5	3.2	54	34.1	45	28.4	54	34.1
Concessionnaires	16					4	25.0	12	75.0
<u>GRAND TOTAL:</u>	1033	8	0.8	143	14.0	509	49.1	373	36.1

DUREE DES INCENDIES FORESTIERS

Bien que ce moyen à lui seul ne prétende aucunement à l'absolu, trop de facteurs devant lui entrent en ligne de compte, nous pouvons jusqu'à un certain point, en tenant un état rigoureux de la durée des incendies, nous assurer de la diligence qu'a apportée le personnel du Service de la Protection à répondre à chaque alarme, de la vigueur qu'il a déployée dans l'attaque et du succès que chacune de nos équipes a obtenu par ses efforts à maîtriser ici ou là le feu. Le tableau: DUREE DES INCENDIES SURVENUS AU COURS DE CHAQUE MOIS démontre que, sur les 859 incendies auxquels ont eu à faire face les gardes de notre Service, 379 ou 44% ont été étouffés dès les premières heures ou, en tout cas, dans la journée même de leur apparition; 207 ou 24% ont résisté au moins un jour entier mais n'ont pu dépasser le deuxième; 170 ou 19.8% ont persisté de deux à trois jours; enfin, 103 ou 12.2% se sont prolongés les uns quatre jours et certains un peu davantage. Quoi qu'il en soit, de l'humidité ou de la pluie qui, à un moment donné, a bien pu favoriser plus ou moins l'action des défenseurs, ne pouvons-nous pas conclure, tout à fait à propos, que souvent l'envahissement n'aurait pas été si promptement mâté dans la bonne maîtrise d'une troupe expérimentée, forte et courageuse.

1 9 3 7

SURFACE INCENDIEE: QUANTITE D'ACRES PAR MOIS, SELON L'ORDRE D'IMPORTANCE EN ETENDUE DES INCENDIES

SERVICE DE LA PROTECTION, ASSOCIATIONS & CONCESSIONNAIRES

<u>Importance des incendies en étendue:</u>	<u>Avril</u>	<u>Mai</u>	<u>Juin</u>	<u>Juill.</u>	<u>Août</u>	<u>Sept.</u>	<u>Oct.</u>	<u>Total</u>	<u>%</u>
Moins de 0.1 d'acre									
De 0.1 à 1 acre	2.00	29.50	33.12	37.00	25.37	12.00	1.00	139.99	0.1
De 1.1 à 5 acres	25.25	218.75	269.25	139.25	139.00	24.50		816.00	0.9
De 5.1 à 10 acres	8.00	548.50	292.50	145.00	169.00	16.00		1,179.00	1.3
De 10.1 à 50 acres	187.00	2,473.00	1,367.75	590.50	517.00	20.00		5,155.25	5.7
De 51 à 100 acres	235.00	2,104.00	1,685.00	362.00	587.00			4,953.00	5.5
De 101 à 500 acres	1,530.00	7,310.00	3,592.00	3,715.00	735.00			16,882.00	18.7
De 501 à 1000 acres		2,250.00		875.00	1,600.00			4,725.00	5.2
De 1001 à 5000 acres		1,200.00		11,078.00				12,278.00	13.6
Plus de 5000 acres				44,158.00				44,158.00	49.0
<u>TOTAL:</u>	<u>1,987.25</u>	<u>16,133.75</u>	<u>7,239.62</u>	<u>61,099.75</u>	<u>-3,752.37</u>	<u>72.50</u>	<u>1.00</u>	<u>90,286.24</u>	<u>100%</u>
<u>Pourcentage:</u>	<u>2.2</u>	<u>17.9</u>	<u>8.1</u>	<u>67.6</u>	<u>4.1</u>	<u>0.1</u>			

1 9 5 7

DUREE DES INCENDIES SURVENUS AU COURS DE CHAQUE MOISSERVICE DE LA PROTECTION

<u>Durée:</u>	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Total	Pourcentage
De 0 hre à 1 heure		17	18	12	17	6	1	71	8.3
De 1 " " 4 hres	2	33	23	12	16	5		91	10.5
De 4 hres " 12 "	8	20	33	21	14	4		100	11.6
De 12 " " 24 "	1	50	34	20	9	3		117	13.6
De 1 jour " 2 jours	10	97	46	25	24	5		207	24.0
De 2 jours " 3 "	3	47	34	13	16	2		115	13.4
De 3 " " 4 "	1	16	19	9	8	2		55	6.4
De 4 " et plus	1	33	30	17	22			103	12.2
Total	26	313	257	129	126	27	1	859	
Pourcentage	3.2	56.2	27.4	15.1	14.5	3.5	0.1		100%

PERIODES CRITIQUES DE LA SAISON 1937 ET POUR LE
NOMBRE D'INCENDIES ET POUR L'ETENDUE DES DOMMAGES

Chez les concessionnaires forestiers, la source principale du danger réside dans l'affluence en forêt des promeneurs, des pêcheurs, des ouvriers forestiers, des cueilleurs de fruits, etc., qui devient naturellement plus active dans le temps le plus chaud et le plus beau de l'été, alors que, chez-nous, cette menace, tout en se montrant aussi redoutable, n'est cependant pas comparable à celle que constitue, surtout dans les premiers mois de la saison, le brûlage des abatis. C'est pourquoy, quand le printemps de 1937 débutait pour nous en coup de vent, nous jetant sur les bras 26 incendies, nos alliés n'en récoltaient que deux à mâter. Chez-nous, donc, les deux mois qui se sont montrés les plus fertiles en incendies ont aussi été ceux pendant lesquels l'on brûle le plus de déchets forestiers de toutes sortes, soit mai et juin, avec 550 sur un nombre total de 859. Il est aussi à remarquer que, sur 174 incendies survenus chez les concessionnaires, 94 se sont déclarés au cours des mois de juillet et d'août, ce qui n'en laisse que 80 à répartir entre les cinq autres pendant lesquels a duré la saison des feux de 1937.

Découverts de bonne heure, pour la plupart, signalés sans retard et combattus sans répit, à l'aide d'un outillage abondant et des plus modernes, il n'y eut que deux incendies sur 1,033 qui, malgré toute la force opposée, ont réussi à dépasser les limites de 5,000 acres. Ces incendies, les plus désastreux de la saison 1937, surgis tous deux dans le mois de juillet, ont désolé une étendue évaluée à 44,158 acres, soit 49% de toute la surface ravagée cette année-là. Six autres, dont cinq survenus également en juillet, ont creusé dans la futaie chacun un trou variant en étendue entre 1,001 et 5,000 acres, addition faite du tout, 12,278 acres ou 13.6% du grand total. C'est donc le mois de juillet, bien qu'il ne se place qu'au troisième rang, après ceux de mai et de juin, quant au nombre des incendies, qui a vu la plus grande superficie de peuplement détruite par le feu, soit 67% du total. L'apport, sur la liste des dommages, des sept incendies ci-haut mentionnés, représente 62.6%. Suivant toujours l'ordre d'importance en étendue du territoire incendié, six autres incendies seulement ont atteint des bornes variant entre 501 et 1,000 acres. Le reste, soit 1,019, sont des incendies petits ou moyens qui se classent en étendue entre 0.1 d'acre, et même moins, et 500 acres. Et parmi ces derniers encore, ne s'en trouve-t-il pas 888, soit 86.9% du grand total, qui ont été étouffés avant même que de couvrir 50 acres.

SUCCES DE LA DEFENSE

Le véritable coup de boutoir du mois d'avril n'a cependant pris au dépourvu, dans ceux de nos districts placés sous la menace, ni le personnel de notre Service, qui dut accourir à 26 appels, ni celui des associations qui répondit à 2, encore que les organisations de combat n'eussent pas fini partout de mettre à point tous leurs préparatifs en vue de la nouvelle saison. Sans quoi ces 28 incendies, qui survinrent si à l'improviste, auraient produit des dommages bien supérieurs à ceux enrégistrés et que voici d'ailleurs: 1,987.25 acres, soit 2.2% du total pour 1937.

La saison, qui débuta donc ardente dès avril, s'est terminée d'une façon plutôt tranquille, puisqu'en septembre, s'il nous est arrivé 38 incendies (3.8%), les dégâts se résument par contre à la destruction de 72.50 acres, (0.1%) seulement de terre boisée et qu'en octobre rien que 3 incendies se manifestèrent, sitôt éteints qu'apparus, ne laissant dans la forêt qu'une tache noire d'un acre à peine.

1 9 3 7

SOMME DES INCENDIES; NOMBRE PAR MOIS, SELON L'ORDRE DE LEUR IMPORTANCE EN ETENDUESERVICE DE LA PROTECTION, ASSOCIATIONS ET CONCESSIONNAIRES

Importance des incendies en étendue:	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Total	Pourcentage
Moins de 0.1 d'acre	1	18	23	28	27	9	1	107	10.5
De 0.1 à 1 acre	2	28	42	37	35	17	1	162	15.7
De 1.1 à 5 acres	8	67	79	47	46	8	1	256	24.7
De 5.1 à 10 "	1	68	37	17	22	3		148	14.3
De 10 à 50 "	7	99	57	28	23	1		215	21.0
De 50 à 100 "	3	27	22	5	7			64	6.2
De 101 à 500 "	6	30	14	14	3			67	6.5
De 501 à 1000 "		3		1	2			6	0.6
De 1001 à 5000 "		1		5				6	0.6
Plus de 5000 acres				2				2	0.1
<u>TOTAL:</u>	28	341	274	184	165	38	3	1,033	
<u>Pourcentage:</u>	2.8	32.9	26.5	17.8	15.9	3.8	0.3		100%

LES DIFFERENTS FACTEURS D'INCENDIES FORESTIERS ET

LEUR DEGRE RESPECTIF DE SEVERITE

Dans le tableau: SURFACE INCENDIEE EN ACRES DURANT CHAQUE MOIS SUIVANT LES CAUSES, nous remarquons d'abord un certain nombre d'incendies provoqués par des agents connus mais si divers que le soin de les classifier sous des étiquettes a paru exiger trop d'espace ici. Ils sont 138 (13.3%) qui ont rasé une surface de peuplements évalués à 11,858.25 acres (13.2%).

Il est souvent difficile et parfois impossible de découvrir la cause certaine d'un incendie, pour l'excellente raison que le corps du délit, peut-on dire, que les pièces à conviction sont les objets les plus exposés à disparaître en premier et tout entier dans la conflagration, comme, par exemple, la souche ou le fût creux que la foudre a frappé, la cabane de troncs secs ou l'abri en écorces qui a servi de refuge à des voyageurs négligents, l'amas d'éclisses ou le tas de bûches et de branches qui a constitué un feu soit de bivouac, soit de cuisson, soit d'abatis. Dans ce tout dernier cas, cependant, notons que peu d'incendies peuvent à présent échapper à notre attention dès le début. Jamais personne n'est accusé sans que, après une enquête minutieuse, nos gardes n'aient réuni un faisceau de preuves irrefragables. C'est pourquoi les incendies que nous avons inscrits sous la rubrique: CAUSES INCONNUES demeurent relativement nombreux, soit 157, (13.2%), lesquels, cependant, n'ont endommagé que 5,716.50 acres de végétation d'espèces diverses (6.3%).

En confrontant les incendies de la présente classe, selon le nombre par mois et en regard aussi de l'étendue incendiée, avec ceux des deux ou trois autres catégories qui, dans le même laps de temps, ont sévi également le plus et par le nombre et par l'étendue, ne serait-il pas permis, sans trop de témérité dans le jugement, d'attribuer à ces incendies d'origine inconnue des causes probables, la vérité mathématique se trouvant ainsi serrée de bien près? A ce compte, il apparaîtrait sans doute que la majeure partie des incendies nés en mai 1937, sous le signe 7 ont été engendrés, en premier lieu, par le brûlage des abatis et, en second, par la négligence des voyageurs, alors qu'en juillet l'ordre deviendrait le suivant: - 1o.- les voyageurs; 2o.- la foudre; 3o.- le brûlage des abatis. Car la génération spontanée, si en théorie elle n'est pas une chimère comme facteur de feu, exige un hasard de circonstances favorables trop nombreuses pour qu'elle se produise souvent en forêt: trop peu assurément pour que cela vaille la peine de retenir notre attention.

L'agent, reconnu partout comme le principal, des incendies forestiers, c'est sans conteste l'allumette chimique; mais il n'est pas le seul responsable, loin de là, ainsi que l'avait prétendu, voici quelques années, un savant professeur d'université en tournée d'étude dans les bois de notre province, jusqu'au jour où le feu du ciel vint résoudre sa thèse en cendre, en embrasant sous ses yeux, d'abord un pin creux, et, par extension, la futaie proche.

Bel et bien constatés, 85 incendies (8.2%), qui ont dépeuplé 24,720.87 acres de forêt (27.5%), ont été allumés par la foudre en 1937, classant ainsi ce phénomène naturel en deuxième place pour l'aire ruinée et en troisième pour la fréquence, dans le catalogue des grandes causes connues et classifiées. Les deux mois les plus malfaisants sous ce rapport, - ne fallait-il pas s'y attendre - ont été juillet avec 23,609 acres dévastées, et août avec 1,018.12.

Prévenir, nous y travaillons toujours, partout où les incendies forestiers ont pour origine une cause humaine. A tous les points de vue, c'est le brûlage des abatis qui demeure le grand objet de préoccupation, sinon pour l'organisation des concessionnaires, du moins pour le Service de la Protection. Les incendies causés par les feux d'abatis en 1937 occupent pour le nombre la première place et la troisième seulement pour l'étendue du territoire qu'ils ont dépouillé de végétation. Voici la situation en chiffres: 341 incendies, ou 33% du total, et 14,579.25 acres ou 16.2% de la surface globale. Comme il est assez naturel, c'est en mai que la forêt a le plus souffert des feux d'abatis, avec la perte de 7115.75 acres. Le mois le plus défavorable ensuite fut juillet qui vit disparaître 3,168.50 acres.

Comme lieu de promenade et de récréation, la forêt jouit - ou mieux souffre - d'une popularité chaque année de plus en plus grande. Le slogan: "Tant il y a de personnes quelque part, tant il éclate d'incendies", trouverait une application beaucoup moins rigoureuse ici, si les voyageurs, excursionnistes, amateurs de bois sauvages, de gibier et de poisson, mettaient mieux en pratique les enseignements donnés et faisaient montre d'une extrême prudence dans l'usage du feu. Sans aller jusqu'à attribuer à ces passants, comme il serait pourtant de bonne logique, la plus forte proportion peut-être des incendies et des pertes demeurées anonymes, il n'en reste pas moins, pour l'année 1937, d'inscrits à leur actif 194 incendies (18.7%) et 30,414.37 acres (33.5%) de forêt aujourd'hui carbonisée. Leur place, dès lors, se trouve donc la première pour l'étendue des pertes enregistrées et la deuxième pour le nombre d'incendies allumés. Et de plus, sous la mention: RECREATION, ne relevons-nous pas 51 incendies (4.9%) ayant détruit 1,537 acres de peuplements (1.75%). Seulement, dans le mois de juillet, les voyageurs ont causé la perte de 24,702 acres; en mai, de 2,884.75, et en juin de 2,295.62 acres. Les pertes par cause dite RECREATION ont été les plus considérables, durant les mois de mai, 770 acres, d'avril, 500 acres, et de juin, 200.25 acres.

Il reste à partager 67 incendies entre les causes suivantes et de la façon que voici: 23 aux ouvriers forestiers, 18 aux incendiaires, 17 aux travaux publics, 9 aux chemins de fer. Les dommages auxquels ils ont donné lieu, tous ensemble, n'équivalent qu'à 1,460 acres ou 2 1/4 milles carrés.

A l'occasion des travaux de flottage, c'est principalement en juin et avril que les ouvriers forestiers ont fait éprouver à la forêt une perte de 567.50 acres (0.6%). C'est bien peu comparativement à un nombre assez élevé d'incendies (23 ou 2.2%). C'est que, étant directement intéressés à protéger ce qui pour eux d'abord constitue le gagne-pain, ils ont participé aux travaux d'extinction avec ardeur et habileté. Nous appliquons parfois, à tort, nous semble-t-il, le vocable INCENDIAIRE à quelqu'un qui, sans permis, allume un feu que nos gardes doivent ensuite travailler à éteindre. Pour nous, incendiaire s'applique à quelqu'un qui, délibérément, allume un incendie par malice, par vengeance, par intérêt personnel. En 1937, 18 incendies attribuables à cette cause ont dévasté 463.50 acres. Les mois au cours desquels les incendies de cette sorte ont le plus sévi sont juin d'abord, avec 256 acres de dommages, mai avec 105, et août avec 92. Les travaux publics, surtout les entreprises de voirie, ont allumé 17 incendies (1.6%) ne causant que très peu de dégâts: 246.25 acres ou 0.3%. Avec 144.50 acres de forêt brûlée, le mois le plus critique ici fut mai, c'est-à-dire l'époque où les herbes desséchées et les feuilles mortes, prime aliment pour le feu, couvrent en abondance le sol aux abords de chantiers. Egalement en mai, alors que, par mesure de sage précaution, les cheminots brûlent le foin et les broussailles fanés le long de l'emprise, il y eut 177 acres de forêt d'emportées cette fois sur un total de 182.75 acres (0.2%) que les 9 incen-

dies (0.8%) suscitées par les chemins de fer vinrent anéantir en 1937.

Bien entendu, nous ne voulons pas faire ici état des 45 menus incendies dont il fut question quand nous avons traité de la collaboration des compagnies ferroviaires, parce que ces derniers ont eu pour champ cette marge étroite, parallèle à la voie ferrée, qui se trouve expressément confiée à la vigilance du personnel des chemins de fer et où une intervention de notre part n'est jamais qu'occasionnelle.

1 9 3 7

SURFACE INCENDIEE EN ACRES, DURANT CHAQUE MOIS, SUIVANT LES CAUSESSERVICE DE LA PROTECTION, ASSOCIATIONS ET CONCESSIONNAIRES

<u>CAUSES</u>	Nombre d'incendies	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Total	%
Abatis	341	841.00	7,115.75	2,911.50	3,168.50	518.00	24.50		14,579.25	16.2
Ouvriers forestiers	23	150.00	18.50	346.00	38.50	14.50			567.50	0.6
Récréation	51	500.00	770.00	200.25	25.50	39.25	2.00		1,537.00	1.7
Voyageurs	194	146.00	2,884.75	2,295.62	24,702.00	380.00	5.00	1.00	30,414.37	33.5
Chemins de fer	9	1.25	177.00	1.00		3.50			182.75	0.2
Foudre	85		0.75	84.25	23,809.00	1,018.12	8.75		24,720.87	27.5
Travaux Publics	17		144.50	22.00	77.25	2.50			246.25	0.3
Incendiaires	18		105.00	256.00	10.50	92.00			463.50	0.5
Inconnues	157	149.00	2,535.75	494.50	1,911.75	611.75	13.75		5,716.50	6.3
Non classifiées	138	200.00	2,581.75	628.50	7,556.75	1,072.75	18.50		11,858.25	13.2
<u>TOTAL</u>	1,033	1,987.25	16,133.75	7,239.62	61,099.75	3,752.37	72.50	1.00	90,286.24	
<u>Pourcentage</u>		2.2	17.8	8.1	67.7	4.1	0.1			100%

TYPES DE PEUPELEMENTS INCENDIES

CONSIDERATIONS ET SUR LA VALEUR DE CHACUN ET SUR L'AVANTAGE QU'ILS PRESENTENT
A LA DEFENSE.

Les peuplements n'ont pas tous la même valeur marchande et n'offrent pas tous non plus une égale facilité à la protection. Evidemment, il faudrait bien des milles carrés de peuplement dit PATURAGE pour équivaloir à la perte que constitue, après que l'incendie y a passé, un seul mille du peuplement que nous appelons ici BOIS MARCHAND. Par contre, une aire, soit de pâturage, soit de BRÛLES, ANCIENS ET RECENTS, soit de BÛCHERS, à une époque éloignée ou rapprochée, est plus fréquemment exposée à l'atteinte du feu qu'une forêt verte et vierge. On y trouve une grande quantité de matières ligneuses séchées ou déjà même réduites en charbon qui recouvrent le sol; ajouté à cela le voisinage immédiat des habitations où se trouve le plus souvent située la forêt la plus exploitée ou la plus ravagée par l'incendie. Il est chez les gardes-feux un dicton que voici: " Là où le feu a paru déjà, il y passera et repassera". Le seul avantage au point de vue de la protection, que présentent les forêts entamées ou par la hache, ou par la flamme, c'est qu'elles se trouvent placées le plus généralement à proximité des moyens de défense et qu'elles sont moins exposées au feu que celles de haute futaie, qui constituent les bois dits MARCHANDS ET JEUNES BOIS. Pour le reste, il en est à peu près comme pour le corps humain à l'égard des maladies: plus une forêt est saine, intacte, moins elle demande de soins pour la prémunir contre l'incendie. Et voilà pourquoi le Service de la Protection, qui soigne une plus vaste superficie de forêts dégarnies, appauvries, avariées, doit employer, comparativement, un personnel et un outillage plus nombreux que les concessionnaires, qui, eux, s'occupent d'un territoire beaucoup mieux boisé.

PERTES QUI APPARAISSENT DE NOUVEAU ICI BIEN QUE FIGURANT DEJA AUX RAPPORTS
ANNUELS PRECEDENTS.

En 1937 donc, la surface du territoire forestier que le feu a dénudée dans la Province de Québec mesure 90,286 1/4 acres ou un peu plus de 141 milles carrés.

Sans doute, si l'on soustrayait de cette quantité les îlots de bois vert qui persistent au sein des brûlés, la réduction équivaldrait à quelques centaines d'acres. Et, de même que chaque année, ici encore nous avons donné place, dans l'addition des dommages, à certaines étendues de terrain déjà enrégistrées comme perdues dans les rapports des années précédentes. En effet, le type de peuplement désigné sous le nom de BRÛLES RECENTS, a figuré pour le moins une fois déjà dans la colonne des pertes, et celui dénommé ici BRÛLES ANCIENS a toutes les chances du monde d'y être apparu en grande partie à plusieurs reprises. Or, le premier représente 23% du terrain incendié en 1937, et le second 16.5%, soit à eux deux seulement 39.5%.

APPRECIATION DES DOMMAGES D'APRES LA QUALITE BIEN DIFFERENTE DES TYPES DE
PEUPELEMENTS INCENDIES.

Si nous déduisons le nombre d'acres que cela représente, la superficie de ce que nous pourrions appeler pertes fraîches se trouve être, en 1937, de 54,651.49 acres ou un peu plus de 85 milles carrés. En plus des troncs morts qui se dressent dans les BRÛLES RECENTS, bois parfois utilisable encore en partie après plusieurs années qui suivent le passage du feu, le seul dommage qu'un incendie nouveau y peut causer, c'est d'emporter la litière végétale du sol, revêtement qui a bien son prix puisque sans lui une végétation nouvelle, hors les mousses, les lichens et les herbes, ne s'y peut guère reconstituer. L'amincissement de ce tapis, que la sylviculture tient grandement à conserver, constitue à peu près la seule dépréciation que le feu a fait éprouver aux types de peuplements ici nommés: BRÛLES ANCIENS, PATURAGES ET

AUTRES TERRAINS. Car, les semis naturels et les jeunes pousses n'ont pas encore atteint chez ceux-là une taille et une qualité d'une valeur nettement permise à l'estimation mercantile. L'on prévoit, en effet, qu'il s'agit plutôt ici d'une végétation composée d'essences non ou très peu conifères mais frugales, tels qu'aunes, peupliers, bouleaux, et de variétés arborescentes ne promettent, pour toute récolte, d'ici un très grand nombre d'années que des baies plus ou moins recherchées. Dans les BÜCHERS RECENTS, rien par contre n'interdit d'espérer une coupe nouvelle, dans vingt-cinq, trente ou quarante ans, selon les essences et la fertilité du sol; de même en est-il, mais cette fois à une échéance encore plus rapprochée, pour le type dit JEUNES BOIS.

En considérant la situation sous son aspect le plus sérieux, c'est-à-dire en comptant tous ces JEUNES BOIS tués par les flammes comme dommage évaluable aussi en dollars et en cents, il nous reste donc deux étendues de peuplement effacés par le feu qui valent réellement la peine d'être consignées au chapitre des pertes en bois - en bois ayant une valeur commerciale dès aujourd'hui ou pour demain. La plus précieuse de ces aires, celle qui portait déjà des BOIS MARCHANDS, mesure 27,135.50 acres, ce qui représente 30.5% de toute la surface incendiée en 1937, alors que l'autre, celle des JEUNES BOIS disparus, couvre seulement 8,122.75 acres ou 8.8%, soit, addition faite des deux surfaces, 35,258.25 acres ou 39.3%. Autrement dit, ce n'est guère plus que 55 milles carrés de territoire boisé en tout.

SURFACES EN ACRES RASEES PAR LE FEU, EN CHAQUE TYPE DE PEUPELEMENT, SUIVANT LES CAUSESSERVICE DE LA PROTECTION, ASSOCIATIONS ET CONCESSIONNAIRES

CAUSES:	No d'in- cendies	Bois marchand	Jeunes bois	Brûlés anciens	Brûlés récents	Bûchers récents	Pâtura- ges	Autres terrains	TOTAL	%
Abatis	541	803.75	478.13	2,260.25	4,266.25	4,759.75	651.75	1,357.57	14,579.25	16.1
Ouvriers forestiers	23	102.50		28.00	16.00	143.50	8.50	269.00	567.50	0.6
Récréation	51	25.00	29.00	256.75	477.00	561.25	26.00	162.00	1,537.00	1.7
Voyageurs	194	24,025.00	1,694.50	744.75	1,932.75	1,127.25	380.00	510.12	30,414.37	33.6
Chemins de fer	9	5.50	5.00	90.25	55.00	40.00	0.75	10.25	182.75	0.2
Foudre	85	1,013.00	3,351.12	8,032.50	11,880.00	172.75		271.50	24,720.87	27.6
Travaux Publics	17		17.00	5.00	31.00	192.75	0.50		246.25	0.3
Incendiaires	18	54.00	13.00	75.00	0.25	203.25	65.00	53.00	463.50	0.5
Inconnues	157	292.25	826.00	1,443.00	1,031.00	453.75	61.00	1,609.50	5,716.50	6.5
Non-classifiées	158	816.50	1,711.00	1,886.50	1,141.50	5,514.50	65.00	723.25	11,858.25	13.1
TOTAL	1,033	27,135.50	8,122.75	14,822.00	20,812.75	13,168.75	1,258.50	4,965.99	90,286.24	
Pourcentage		30.5	8.8	16.5	23.0	14.5	1.3	5.4		100%

NOTE: Faute d'espace sur cette feuille, le pourcentage de chacun des nombres qui y figurent est donné sur le tableau ci-annexé.

1 9 3 7

TABLEAU ANNEXE A CELUI QUI PRECEDE POUR DONNER UN POURCENTAGE A CHAQUE NOMBRESERVICE DE LA PROTECTION, ASSOCIATIONS ET CONCESSIONNAIRES

CAUSES	% des feux	Bois marchand	Jeunes bois	Brûlés anciens	Brûlés récents	Bûchers récents	Pâturages	Autres terrains	Total pourcentage
Abatis	35.0	5.5	3.3	15.5	29.3	32.7	4.4	9.3	16.2
Ouvriers forestiers	2.2	18.0		4.9	2.8	25.2	1.6	47.5	0.6
Récréation	4.9	1.6	1.8	16.7	31.1	36.5	1.7	10.6	1.7
Voyageurs	18.7	79.2	5.6	2.5	6.3	3.6	1.2	1.6	33.5
Chemins de fer	0.8	1.9	1.6	49.4	19.3	21.8	0.4	5.6	0.2
Foudre	8.4	4.2	15.3	32.5	47.9	0.7		1.1	27.5
Travaux Publics	1.6		6.9	2.2	12.5	78.2	0.2		0.3
Incendiaires	1.7	11.7	2.8	16.2	0.3	43.4	14.1	11.5	0.5
Inconnues	15.2	5.1	14.4	25.3	18.1	7.9	1.0	28.2	6.3
Non classifiées	13.5	6.9	14.5	15.8	9.6	46.6	0.5	6.1	13.2
TOTAL: Pourcentage	100%	30.5	8.8	16.5	23.0	14.5	1.3	5.4	100%

LES CAUSES D'INCENDIES RESPONSABLES DE LA PLUS GRANDE ETENDUE DES DOMMAGES
REELS

Cette fois, en tenant seulement pour acquis que celles des pertes qui sont véritablement appréciables résident à l'occasion des incendies dans la ruine des deux types de peuplements ci-haut nommés, nous allons, en nous rapportant aux principales causes des incendies, c'est-à-dire aux seules causes CONNUES et bien CLASSIFIEES, montrer, à l'aide du petit tableau qui suit, la place que chacune de ces dernières occupe, pour 1937, comme facteur de destruction.

ORDRE D'IMPORTANCE DES PRINCIPALES CAUSES D'INCENDIES

	Pour l'aire incendiée en "bois marchand" et "jeunes bois"	Pour la surface incendiée en tous types de peuplements	Pour le nombre des incendies allumés	
I	Voyageurs	id.	Abatis	I
II	Foudre	id	Voyageurs	II
III	Abatis	id	Foudre	III
IV	Ouv. forestiers	Récréation	id	IV
V	Incendiaires	Ouv. forestiers	id	V
VI	Récréation	Incendiaires	id	VI
VII	Travaux publics	id	id	VII
VIII	Chemins de fer	id	id	VIII

Respectueusement soumis,

Le chef du Service de la Protection.

Henri Kieffer.

APPENDICE NOS. 20, 21, 21a.RAPPORT ANNUEL DU DIRECTEUR DU SERVICE
DES ARPENTAGES

A L'Honorable Ministre des Terres & Forêts,

QUEBEC.

Monsieur le Ministre,

Au cours de l'année fiscale écoulée, les opérations d'arpentage ont consisté, en majeure partie, en travaux de division en lots de fermes et de renouvellement d'arpentage dans les régions accessibles de la province, soit pour les besoins immédiats de la colonisation, du Service Forestier ou du public en général.

A la demande du ministère des Mines et des Pêcheries, nous avons établi plusieurs grandes lignes de base et avons fait exécuter le levé du plan de nappes d'eau importantes dans les territoires d'Abitibi et de Mistassini. Les plans, carnets d'opérations et rapports de ces travaux sont des facteurs des plus importants du progrès de notre industrie minière. Ils serviront de base aux géologues du Service des Mines de la province, comme à ceux du ministère fédéral des Mines; ils guideront les prospecteurs et les exploitants des mines; ils serviront aussi aux exploitations forestières, aux développements hydrauliques et à l'étude des sols en vue de projets de colonisation.

L'accroissement des travaux d'arpentage nécessités par le développement intense de la colonisation, de l'industrie minière, forestière et autres, a exigé un surcroît de travail considérable de la part de notre personnel, dont le nombre est demeuré sensiblement le même depuis plusieurs années; cependant, chacun s'est mis à la tâche et a fait son possible pour satisfaire les exigences du moment.

Notre personnel d'arpenteurs a été constamment occupé à la préparation des nombreuses spécifications de lots pour fins de colonisation, à la vérification des plans et descriptions techniques concernant l'érection ou le démembrement des paroisses et municipalités, pour fins religieuses ou civiles, et au contrôle d'un très grand nombre de plans et de procès-verbaux en rapport avec les concessions minières.

CARTOGRAPHIE

Nous avons publié une nouvelle carte de la rive sud du St-Laurent, à l'échelle de trois (3) milles au pouce, résultant des arpentages récents dans les comtés de Lévis, Montmagny, Bellechasse, Beauce, Frontenac, Lotbinière, Mégantic, Wolfe, Compton et parties de Québec, Montmorency, Portneuf, Arthabaska, Richmond, Sherbrooke, Stanstead et L'Islet.

Nous avons également publié une nouvelle carte de la région située au nord-ouest de Montréal et comprise entre les longitudes Ouest 73° 45' - 75° 30' et la latitude Nord 47° 00'.

La carte générale de la province, à l'échelle de soixante (60) milles au pouce, publiée à titre d'essai en 1935, ayant été fa-

vorablement accueillie du public et des différents services de l'administration gouvernementale, nous avons dû la rééditer à 3000 exemplaires.

Notre service a coopéré étroitement avec le ministère des Ressources et des Mines à Ottawa, dans la préparation des cartes topographiques de la province que ce ministère a publiées récemment et dont les épreuves vous ont été soumises avant publication.

Nous avons aussi fourni au ministère des Mines et des Pêcheries tous les plans d'arpentage nécessaires à la confection des cartes géologiques publiées par ce ministère.

Aux divers Services administratifs et au public en général, nous avons fourni grand nombre d'imprimés des plans originaux à nos Archives, de photographies aériennes, d'assemblages de photos, de plans basés sur les photographies aériennes et coordonnés avec les arpentages, de copies photographiques des carnets de notes d'arpenteurs, ainsi que tirages et réductions photographiques, sous diverses formes.

INSTRUCTIONS ÉMISES DURANT L'EXERCICE FINANCIER

1937 - 1938

Les instructions émises pour travaux d'arpentage au cours de l'exercice financier 1937-1938 sont au nombre de 137 et peuvent être classées comme suit:

10.- Divers arpentages pour les besoins de la colonisation, dans le comté d'Abitibi: (cantons de: Cléricy, Desmeloizes, Lasarre, Poularies, Rochebaucourt, Roquemaure, Royal-Roussillon, Senneville et Trécesson); comté de Bonaventure: (canton de Ristigouche); comté de Chicoutimi: (cantons de: Falardeau et Ferland); comté de Compton: (cantons de: Auckland et Ditton); comté de Dorchester: (Canton de Metgermette-Nord); comté de Frontenac: (cantons de: Chasham, Lambton, Marston, Spaulding, Whitton et Woburn); comté de Gaspé-Nord: (Cantons de Cloridorme et Tourelle et seigneuries de Grande-Vallée des Monts et Rivière Madeleine); comté de Gaspé-Sud: (canton de Percé); comté de Gatineau: (cantons de Blake et Northfield); comté de Kamouraska: (Ste-Anne de la Pocatière); comté de Labelle: (Cantons de: Bouthillier, Dudley, La Minerve, Pérodeau et Turgeon); comté de Lac St-Jean: (canton de Métabetchouan); comté de Laviolette: (cantons de Boucher et Carignan); comté de L'Islet: (canton d'Ashford); comté de Matane: (cantons de Cherbourg, Dalibaire, Matane et Tessier); comté de Matapédia: (cantons de: Awantjish, Lepage et Massé); comté de Mégantic: (canton d'Ireland); comté de Montcalm: (cantons de: Archambault et Kilkenny); comté de Montmagny: (cantons de: Montmagny et Rolette); comté de Nicolet: (Colonie Lemieux); comté de Papineau: (cantons de: McGill et Ripon); comté de Rimouski: cantons de: Bédard, Chenier, Duquesne, Laroche, Massé et Ouimet); comté de Rivière-du-Loup: (cantons de: Demers et Hocquart); comté de Roberval: (cantons de: Albanel, Girard, Pelletier et Métabetchouan); comté de Saguenay: (Canton d'Iberville); comté de St-Maurice: (canton de Désaulniers); comté de Témiscamingue: (Cantons de Beauchastel, Devlin, Dubuisson, Gaboury, Montbeillard, Rémigny, Rouyn et Vassan); comté de Témiscouata: (seigneurie de Témiscouata); comté de Terrebonne: (Canton de Wolfe); comté de Wolfe: (canton de Wolfestown). 87

20.-Etablissement de lignes de base, pour les besoins du Service des Mines, dans le territoire d'Abitibi: (méridienne 77°-19'-35", 78°-25'-27" et parallèle 49°-09'-13", 51°-00'); territoire de Mistassini et comtés de Chicoutimi et de Roberval: (parallèle 51°-00' et 4e méridien).

30.- Renouveaulement de lignes et délimitation de réserves cantonales, à la demande du Service Forestier, dans le comté d'Argenteuil: (canton de Wentworth); comté de Chicoutimi: (cantons de: Harvey et Kénogami) comté de Dorchester: (cantons de: Daaquam et Langevin); comté de Montcalm: (canton de Kilkenny); comté de Papineau: (canton d'Addington); comté de Rimouski: (cantons de Macpès et Neigette); comté de Saguenay: (canton de Letailier). 11

40.- Renouveaulement de lignes extérieures de cantons et lignes de rangs, à la demande de particuliers, dans le comté de Gaspé: (canton de Newport); comté de Gaspé-Sud: (concessions forestières); comté de Laviolette: (concession rivière St-Maurice); comté de Papineau: (canton de Ripon et Seigneurie de la Petite Nation); comté de Pontiac: (emplacement lacs des loups) comté de Québec: (canton de Stoneham et Seigneurie St-Gabriel de Valcartier); comté de Roberval: (concession rivière St-Maurice); comté de Saguenay: (concessions forestières). 11

50.- Levé du plan de lacs et de cours d'eau, pour les besoins de la cartographie et pour le ministère des Mines et des Pêcheries, dans le comté d'Argenteuil: (canton de Harrington); comté de Bonaventure: (cantons de Assemetquagan et Fauvel); comté de Montcalm: (cantons de: Chilton et Lussier); comté de Terrebonne: (canton de De Salaberry). 7

60.- Divers arpentages pour les besoins du Service des Terres, dans le comté d'Abitibi; (village de Senneterre); comté de Kamouraska: (Ste-Anne de la Pocatière); comté de Papineau: (canton de Preston); comté de Saguenay: (canton de Demonts et Baie Trinité Est). 5

70.- Délimitation d'un cimetière sur lot, dans le comté de Québec: (canton de Laure). 1

80.- Renouveaulement de ligne, à la demande du ministère des Mines et Ressources, à Ottawa, dans le comté de Gatineau: (canton de Bouchette et Maniwaki). 3

90.- Levé du plan du lac Chazel, à la demande du Service Hydraulique. 1

100.- Etablissement d'une partie du périmètre du parc national de la Gaspésie, pour le ministère des Mines et des Pêcheries. 1

ETAT DES LOTS SPECIFIES AU COURS DE
L'EXERCICE FINANCIER 1937-1938

	Nombre	Acres
Nouveaux lots de ferme	489	41,856
Spécifications nouvelles	629	51,021
Iles	1	2
Droits de passage pour lignes de transmission et chemin de fer	-	558
Terrains spécifiés en territoire non divisé (blocs, réserves cantonales)	2	505
Concessions forestières	3	19,186
Blocs miniers	51	6,297
Lots de village	64	248

A P P E N D I C E No.21

ETAT DES OPERATIONS TERMINEES SUR LE TERRAIN AU
COURS DE L'ANNEE 1937-1938 ET PAYEES PAR LE
SERVICE DES ARPENTAGES

Lignes renouvelées	316.30 milles
Lignes de rangs	52.86 "
Lignes extérieures et centrales	1,150.26 "
Lignes latérales	6.00 "
Lignes d'essai	23.33 "
Portages	247.69 "
Chemins	47.44 "
Lacs et rivières	3,133.43 "
Simple chainage	32.51 "
	TOTAL.....
	5,009.62 "
Buttes	900
Bornes	2,100

A P P E N D I C E No.21

ETAT DES OPERATIONS TERMINEES SUR LE TERRAIN
AU COURS DE L'ANNEE 1937-1938 ET PAYEES PAR
LE MINISTERE DE LA COLONISATION.

Lignes renouvelées	171.67 milles
Lignes de rangs	154.92 "
Lignes latérales	12.13 "
Lignes d'essai	10.72 "
Portages	5.87 "
Lotissement sur chemins	26.56 "
Lacs et rivières	11.00 "
Chemins de fer	7.08 "
Simple chaînage	11.21 "
	TOTAL.....
	410.96 "
Buttes	295
Bornes	330

A P P E N D I C E No.21a

ETAT DES TRAVAUX D'ARPENTAGE OFFICIELLEMENT ACCEPTES
DURANT L'ANNEE FISCALE 1937 - 1938 ET PAYES PAR
LE SERVICE DES ARPENTAGES

<u>ARPEUTEURS</u>	<u>LOCALITE</u>	<u>COÛT</u>
Blanchet, Jos.,	Arp.canton Lambton	\$ 48.50
Castonguay & Giroux	" territoire d'Abitibi	13,187.32
Castonguay, Lucien	" village de Senneterre	1,634.18
do	" canton Ashford	552.01
Chalifour, Adrien	" " Spaulding	202.15
do	" " Spaulding	561.70
Chamberland, R.	" seigneurie de Témiscouata ...	323.64
Cloutier, Gabriel	" canton Aylwin	657.03
Crépeau, Armand	" Terr.d'Abitibi	41,391.34
do	" 4 ^e méridien	19,873.32
Croteau, De M.	" seigneurie Grande-Vallée.....	2,923.81
Lachevrotière, A.E.	" canton de Gaboury	312.66
De Lachevrotière & Gravel	" territoire d'Abitibi	17,597.25
De Lachevrotière, C.C.	" canton Chenier	913.54
do	" " Girard	434.70
do	" " McGill	623.70
do	" cas.Laroche et Chenier	40.00
Deschênes, C.M.	" terr. d'Abitibi	6,738.37
Doyon, J.-A.-L.	" " d'Abitibi	17,612.74
Drouyn, & O'Gallagher	" " d'Abitibi	18,973.70
Dumas, Armand	" canton Trécesson	203.00
do	" " Varsan	237.20
Fleury, J.-A.	" " Roquemaure	570.00
do	" " Desmeloizes	575.40
do	" " Duparquet	251.00
do	" " Lasarre	737.75
do	" " Cléricy	361.20
do	" " Royal-Roussillon	373.00
do	" " Poularies	514.00
Garneau, Georges	" " Watford-Metgermette ...	400.00
Gastonguay & Gastonguay	" territoire d'Abitibi	14,924.05
Gastonguay, L.-G.	" canton DeMonts	330.65
Gastonguay, J.-P.	" seigneurie de Grande-Vallée	
	des Monts	1,643.21
do	" Canton Falardeau	312.87
do	" cas Langevin & Daaquam	2,683.75
Giroux, Louis	" Baie Trinité-Est	30.00
do	" Ste-Anne de la Pocatière ...	217.70
Gohier, Ernest	" paroisse de St-Constant	4,011.84
Gravel, Jacques	" canton de Tourelle	258.78
do	" canton de Carignan	730.55
do	" canton Laure	258.60
Guay, Gérard	" cas Malbaie & du Gouffre ...	8,090.32
do	" Grande-Vallée st Rivière Ma-	
	deleine	1,489.64
Houde, R.-H.	" région de Chibougamou	12,954.05
do	" territoire d'Abitibi	22,295.23
Jacques, J.-W.	" " "	2,852.71
do	" " "	15,800.72
do	" région minière Lac Madeline..	15,031.95

Lachance, J.-M.-O.	Arp	canton La Minerve	\$	911.74
do	"	canton Marchand		534.30
Lamarre, Adj.	"	" Harvey		200.00
do	"	" Pelletier		808.22
do	"	" Kénogami		308.85
do	"	" Albansl.....		395.00
Morency, Georges E.,	"	" Mazenod		1,985.50
Papineau, G.-J.	"	" Doncaster		3,248.45
Paquin, J.-H.	"	cas Boucher et Carignan		722.00
do	"	canton Beauchastel		168.80
do	"	" Blondeau		9,894.67
Pouliot et Dufresne	"	territoire de Mistassini ...		26,113.64
St-Cyr, H.	"	cas Bouthillier-Dudley		9,169.92
Savard, Paul	"	parall.territoire d'Abitibi.		17,082.15
Sirois, J.-E.	"	canton Robidoux		3,239.60
Ste-Marie, Marcel	"	cas Wolfe, Archambault, La Minerve		2,205.53
Sullivan, Arthur	"	canton Howard		4,288.02
do	"	étude,emplacement, Chilton, Lussier		421.80
				<hr/>
TOTAL			\$	337,409.01

A P P E N D I C E No.21b

ETAT DES TRAVAUX D'ARPENTAGE PAYES PAR LE MINISTERE DE LA
 COLONISATION EN VERTU DE LA LOI 25-26 GEORGE V, CHAPITRE 35,
 EXECUTES SOUS LA DIRECTION DU SERVICE DES ARPENTAGES ET OF-
FICIELLEMENT ACCEPTES DURANT L'EXERCICE FINANCIER 1937-38.

<u>Arpenteurs</u>	<u>Localité</u>	<u>Coût</u>
Bernier, Lorenzo	Arp. canton Newport	\$ 2,773.85
" "	" " Ditton	1,017.92
Crépeau, Armand	" " Ditchfield	5,000.91
" "	" " Garthby	62.10
Dumas, Armand	" " Dubuisson	542.46
" "	" " Hampden	2,174.83
Fleury, J.-A.	" " Bourgeois	1,138.25
Garneau, Georges	" " Pellegrin & Raudin	11,003.30
Gastonguay, J.-P.	" " Winslow	2,482.48
Giroux, Louis	" " Ste-Anne de la	
" "	" " Pocatière	1,378.25
" "	" " Whitton	3,765.78
Gravel, Jacques	" " Rolette	591.55
" "	" " Cabano	1,232.52
Guenette, J.-R.	" " Rolette et Montminy	1,093.32
Lamarre, Adj.	" " Iberville	291.15
Lepage, Arthur	" " Tessier	112.12
" "	" " Lepage	145.19
" "	" " Matane	382.67
Michaud, J.-A.	" " Armand	621.47
Mignault, Louis	" " Adstock	2,306.92
" "	" " Lambton	1,028.92
Saint-Cyr, Horace	" " Pérodeau	1,800.00
Sirois, J.-E.	" " Ristigouche	1,956.89
		<hr/>
		\$ 42,702.85

Je crois devoir signaler, en conclusion, que nos archives possèdent des plans détaillés, à grande échelle, des arpentages ci-dessus, et que les carnets d'opérations accompagnant ces plans sont préfacés d'un rapport fournissant des renseignements généraux sur la topographie, le sol, la forêt, les cours d'eau rencontrés, la chasse et la pêche.

Les renseignements qu'ils contiennent sont très utiles au public et aux divers Services de l'administration gouvernementale.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur le Ministre,

Votre obéissant serviteur,

Georges Côté
Directeur des Arpentages

Québec, le 25 juillet, 1938.

A P P E N D I C E No.22

Québec, le 23 janvier, 1939.

Honorable John Bourque,
Ministre des Terres et Forêts,
Hôtel du Gouvernement,
Québec.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport annuel du Service Hydraulique pour l'exercice se terminant le 30 juin, 1938.

Ce service est chargé de l'administration et de l'application des lois régissant les cours d'eau de la Province et plus particulièrement de celles relatives aux ressources hydrauliques qui s'y trouvent.

Il y a lieu également de signaler que, pour toutes les questions relevant de l'hydraulique et de l'électricité, le Service Hydraulique collabore avec la Commission des Eaux Courantes, la Régie Provinciale de l'Electricité et le Syndicat National de l'Electricité, organismes chargés respectivement de l'étude des cours d'eau et des forces hydrauliques, du contrôle des taux et de la distribution de l'électricité ainsi que de l'aménagement de centrales de production de l'énergie électrique.

Les principales activités de cette branche du Ministère des Terres et Forêts et les événements les plus importants survenus dans les domaines qui l'intéressent durant l'année écoulée peuvent se résumer sous les titres suivants:

CONCESSION ET ANNULATIONS DE BAUX DE FORCES HYDRAULIQUES

A la session de 1937, la Législature statua, par l'article 46, du chapitre 24, de la loi I, Geo.VI:

QU'"à compter du 20 mai 1937, ne peuvent être accordées sans une loi de la Législature,
(a) aucune location, cession ou aliénation de chutes d'eau, rapides, pouvoirs et forces hydrauliques d'une puissance naturelle moyenne de trois cents chevaux-vapeur ou plus faisant partie du domaine public";

(b)"aucune prolongation de délai quant à l'exploitation ou à la mise en oeuvre de telles chutes d'eau, rapides, pouvoirs et forces hydrauliques cédés, affermés ou loués avant l'entrée en vigueur de la présente loi";

"Les dispositions du présent article ne s'appliquent pas au Syndicat National de l'Electricité ni à une corporation municipale".

En vertu de la stipulation (a) de cette loi, la Législature de 1938, autorisa le Lieutenant-Gouverneur en Conseil à louer à la Belleterre Quebec Mines, Ltd., certaines forces hydrauliques de la rivière Winneway, une servitude de passage sur certains terrains, pour l'établissement d'une ligne de transmission, et le droit de régulariser le débit de cette rivière par la construction de barrages réservoirs à l'issue des lacs Travers, Baie, à la Truite, Winneway, aux Lièvres et des Fourches, le tout pour permettre à la Belleterre Quebec Mines, Ltd., d'aménager une centrale hydroélectrique de - vant fournir l'électricité nécessaire à l'exploitation d'une mine que cette compagnie possède dans le canton de Guillet.

De par les dispositions de l'alinée (b) de cette loi, les baux suivants de forces hydrauliques, dont les conditions n'avaient pas été remplies, ont été annulés:

1.-Rivière Sault-au-Cochon.

Bail emphytéotique du 2 octobre 1912, pour un terme de 99 ans à compter du 21 juin 1906, de certaines forces hydrauliques de cette rivière d'une puissance commerciale d'environ 3,100 HP. Bail originairement accordé à The National Trading Company puis transféré à Price Brothers & Company, Ltd., le 5 août 1919.

2.-Rivière des Quinze

Bail emphytéotique du 31 décembre 1925, pour un terme de 75 ans à compter du 1er décembre 1925, des forces hydrauliques de la Section 2 de cette rivière d'une puissance commerciale d'environ 60,000 HP. Bail originairement accordé à Canadian International Paper Company puis transféré à Gatineau Power Company, le 19 août 1926, lequel bail était une refonte de baux accordés à M. J. O'Brien, les 28 avril 1910 et 11 avril 1918.

CONCESSIONS DU LIT DES COURS D'EAU

Au cours de l'exercice qui vient de se terminer, le Ministère a concédé pour fins de flottage du bois, améliorations aux rives, constructions de débarcadères, ponts, etc., certaines parties du lit de divers cours d'eau; le tout tel qu'indiqué dans le tableau ci-contre:

Amélioration à la grève	1
Quai	1
Digue	1
total	<u>3</u>

En vertu de la loi relative aux barrages, dont la construction ou le maintien affectent des droits publics ou privés, les compagnies ou personnes qui ont l'intention de construire de tels ouvrages, doivent au préalable, en soumettre les plans et devis au Ministère des Terres et Forêts pour qu'ils soient approuvés par le Lieutenant-Gouverneur en Conseil. Si telle approbation est accordée, les requérants sont généralement tenus de prendre bail pour les terrains de la Couronne affectés par ces ouvrages.

APERÇU GENERAL DES PROGRES REALISES DANS L'INDUSTRIE HYDRO-ELECTRIQUE.

A l'automne de 1937, la Beauharnois Light, Heat & Power Co., la plus importante des quatre compagnies hydroélectriques du Québec, dont les contrats avaient été résiliés par la Commission Hydroélectrique d'Ontario, est enfin parvenue à s'entendre avec cette commission et lui livre de nouveau des quantités considérables d'énergie électrique, suivant une échelle

déterminée. Les autres compagnies intéressées avaient renouvelé leurs contrats avec l'Hydro au cours de l'exercice précédent (1936-1937).

Durant l'année écoulée, la Belleterre Quebec Mines, Ltd., a aménagé sur la rivière Winneway, dans le Témiscamingue, une centrale hydro-électrique d'une capacité de 1,400 HP qui lui fournira l'énergie électrique nécessaire à l'exploitation d'une mine qu'elle possède dans le canton Guillet.

L'Ontario Paper Company, maintenant incorporé par charte provinciale sous le nom de Quebec North Shore Paper Co., a terminé et mis en oeuvre, en février 1938, une installation hydroélectrique de 70,000 HP, sur la rivière des Outardes, près de la ville de Baie Comeau où cette compagnie a construit un des plus importants moulins à papier de la Province d'une capacité journalière de 320 tonnes.

La Compagnie Gatineau Power a ajouté une cinquième unité à son usine de Chelsea, sur la rivière Gatineau, portant ainsi l'installation de cette usine à 170,000 HP.

La Shawinigan Water & Power Company a augmenté de 8,000 HP la capacité de sa centrale La Gabelle en changeant les roues mobiles de deux de ses turbines.

Quelques lignes de transmission électrique ont été prolongées sur de courtes distances dans diverses régions de la Province, de même que certaines lignes de distribution ont été étendues pour desservir un plus grand nombre de consommateurs.

Sans augmenter la capacité de leurs installations actuelles, quelques compagnies et municipalités ont exécuté des travaux ou mis à l'étude certains projets d'aménagement de forces hydrauliques, savoir:

La Compagnie Shawinigan Water & Power a commencé l'aménagement des chutes de La Tuque, sur le St-Maurice. Au 30 juin 1938, les travaux de fondation de la partie ouest du barrage étaient presque terminés et on était à déblayer les terrains pour l'érection de l'usine où seront installées des turbines d'une capacité totale de 243,000 HP.

La ville de Sherbrooke semble avoir abandonné son projet d'une deuxième usine au rapide Deux Mille, sur le St-François, et elle porte maintenant ses études sur les rapides Ulverton de la même rivière.

Le Syndicat National de l'Electricité, organisme de l'Etat, a accordé des contrats pour la construction d'une centrale hydroélectrique au rapide No 7, de l'Outaouais Supérieur, qui aura une capacité initiale d'environ 30,000 HP.

Le tableau suivant indique les chutes et rapides qui ont été concédés et aménagés en vertu de baux emphytéotiques et sur lesquels le Gouvernement perçoit des redevances:

<u>Compagnie</u>	<u>Rivière</u>	<u>Site ou nom de l'usine</u>	<u>Installation en HP</u>
Saguenay Power Co., Ltd.,	Saguenay	Ile Maligne	540,000
Beauharnois L.H. & P.Co.,	St-Laurent	Beauharnois	440,000
Gatineau Power Company	Gatineau	Paugan	238,000
Montreal L.H. & P.Cons.	St-Laurent	Les Cèdres	206,000
Shawinigan Water & Power Co.,	St-Maurice	Grand'Mère	188,500
do	do	Rapide Blanc	160,000
do	do	La Gabelle	166,000
Maclaren-Quebec Power Co.	Lièvre (du)	Masson	136,000
Ottawa Valley Power Co.,	Outaouais	Les Chats	112,000
Maclaren-Quebec Power Co.,	Lièvre (du)	High Falls	120,000

<u>Compagnie</u>	<u>Rivière</u>	<u>Site ou nom de l'usine</u>	<u>Installation en HP.</u>
Quebec North Shore Paper Co., Southern Canada Power Co.	Outardes (aux) St-François	Comeau Hemmings & Drummond	70,000 52,000
Montreal Island Power Co., Northern Quebec Power Co.Ltd., Shawinigan Water & Power Co.	Prairies (des) Quinze (des) Batiscan	Sault Récollet Section No.3 St-Narcisse	45,000 40,000 24,900
Gatineau Power Company Price Brothers & Company Ltd., Cité de Sherbrooke	Gordon Shipshaw St-François	Kipawa Les Galats Westbury	27,550 17,600 5,800
do Gatineau Power Company	do Ouareau	Weedon Magnan	5,550 2,300
Lake St.John L.& Power Co., Municipalité de Bagotville	Metabetchouane Mars (à)	La Martine Les Murailles	1,410 1,350
LaSarre Power Company Cité de Sherbrooke	LaSarre Magog	Chute No 3 Drummond	1,575 1,000
Mont-Louis Seigniorly Ltd. Chaleur Bay Power, Limited	Mont-Louis Hall	Branche Ouest Cox	850 550
Cournor Mining Co.Ltd., St.Regis Paper Co.of Can.Ltd., Quebec North Shore Paper Co., Cie Elect.Riv.à Pierre,Ltés., LaSarre Power Company Ltd., DeCarufel & Cie	Bell Ruiss.Blanc Franquelin Pierre (à) La Sarre Laflamme	Lac Villebon Dérivation Bec Scie Marmite Chutes Nos.4 & 5 Barraute	540 500 400 300 100 50
J.-E. Chenail Zotique Reno	Port-Daniel Kiamika	Port-Daniel Aux Ecorcés	25 25

ADMINISTRATION ET RECETTES

Ainsi que durant l'exercice précédent, le Service des Ventes du Ministère des Terres et Forêts nous a fait parvenir nombre d'arrêtés ministériels et de listes concernant les lots classifiés propres à la culture et destinés à être transportés, en entier ou en parties, au Ministère de la Colonisation, pour être vendus. Il s'est agi, pour nous, de vérifier si ces lots étaient ou non affectés par des barrages ou des projets de barrages dûment approuvés, ou couverts par des baux en force, et lorsqu'il y a lieu, de distraire les parties affectées ou susceptibles de l'être, afin que ce ministère ne transporte à la Colonisation que des lots libres de toute servitude.

Le Service Hydraulique a collaboré avec le Syndicat National de l'Electricité dans les tractations, entre le Gouvernement et les compagnies Noranda Power Company et Noranda Mines, Limited, au sujet de l'acquisition par le Syndicat des droits détenus par les compagnies précitées sur certaines forces hydrauliques de l'Outaouais Supérieur, en vue de l'aménagement d'une centrale hydroélectrique provinciale, au rapide No 7. L'énergie électrique générée à cette centrale servira au développement des industries minières des régions de l'Abitibi et du Témiscamingue, et Noranda Mines a déjà retenu une partie de cette énergie en vertu d'un contrat passé entre cette compagnie et le Syndicat.

Le gouvernement a fait réduire les taux d'électricité de façon très sensible. Cette réduction s'accroîtra dès que la centrale sera en marche. Elle activera le développement minier et assurera une plus grande prospérité dans toute cette région de l'Abitibi et du Témiscamingue, où de nombreux ouvriers trouveront, directement ou indirectement, des emplois lucratifs, alors que les jeunes gens, grâce à la création d'une mine-école dans le canton de Dubuisson, pourront y exercer un métier utile et profitable.

Les recettes du Service Hydraulique pour l'année se terminant le 30 juin 1938, ont été de \$ 761,443.71, comparativement à \$ 640,293.35 pour l'année fiscale précédente.

L'état des sommes perçues est donné au tableau des recettes.

STATISTIQUES

Les statistiques du Gouvernement du Canada indiquent que la puissance des usines hydroélectriques atteignaient, à la date du 1er janvier 1938, pour tout le Canada, 8,112,751 HP. La proportion de la Province de Québec était, à la même date, de 3,999,686 HP, soit un peu moins de 50% du total ci-dessus mentionné.

Les mêmes statistiques montrent que la puissance des forces hydrauliques réparties sur les rivières de la Province, calculée sur un rendement de 80% au débit ordinaire de 6 mois, est estimé à 13,064,000HP et pour tout le Canada à 33,617,200 HP.

Des chiffres donnés plus haut, il ne faudrait pas conclure que si une puissance de 3,999,686 HP a été aménagée dans la Province sur un total de 13,064,000 HP, il ne reste que 9,064,314 HP à aménager, car:

1o.- Le chiffre de 3,999,686 HP indique la puissance installée et non pas la puissance produite et cette installation comporte une proportion d'environ 30% en unités génératrices de réserve pour parer aux bris de machines et pour prendre soin des pointes de consommation (peak-loads).

2o.-Le chiffre de 13,064,000HP n'est pas une estimation précise de la force motrice qui peut être produite sur les cours d'eau de la Province, mais plutôt une indication basée sur les meilleurs renseignements disponibles de l'énergie probable. Plusieurs chutes et rapides, principalement dans les régions éloignées des grands centres, n'ont pas encore été répertoriées. De plus, il n'a pas été tenu compte des pentes naturelles qui pourront être aménagées ou ajoutées par des concentrations appropriées aux autres chutes, ni de l'augmentation en énergie qu'apporteront sur plusieurs cours d'eau, les réservoirs d'emménagement qui pourront être créés.

OUVRAGES CONSTRUITS PAR DES PARTICULIERS
POUR FINS DE FLOTTAGE DU BOIS, DE FORCES HYDRAULIQUES
ET D'EMMAGASINEMENT, DEPUIS 1920 au 30 juin 1938.

Les lois relatives aux ouvrages pour fins de réservoir d'emmagasinement, de forces motrices et de flottage du bois, ont continué d'être appliquées durant le dernier exercice. A la date du 30 juin 1938, nous avons reçu les plans et devis de 675 barrages pour le flottage du bois et ceux de 25 séries de piliers et d'estacades; 83 plans de barrages pour fins de forces motrices et 18 plans de barrages-réservoirs.

A la même date, 459 autorisations avaient été accordées pour des ouvrages devant servir à faciliter le flottage du bois; 68 pour des ouvrages devant servir à la production de la force motrice; 14 pour des ouvrages devant servir à l'emmagasinement des eaux.

Depuis 1920, à la date du 30 juin 1938, 41 arrêtés ministériels ont été passés pour permettre de procéder dans 275 cas particuliers à l'expropriation pour l'aménagement de forces hydrauliques; 48 arrêtés ministériels ont aussi été passés pour permettre de procéder dans 386 cas particuliers à l'expropriation pour ériger des lignes de transmission.

Depuis 1920, à la date du 30 juin 1938, 318 baux ont été passés concernant les barrages devant servir à faciliter le flottage du bois et 287 sont actuellement en force.

Depuis 1920, à la date du 30 juin 1938, 12 baux ont été passés concernant les barrages d'emmagasinement des eaux et 11 sont actuellement en force.

A.-B.-Normandin
Ing.-en-Chef pro tempore

TABLEAU DES RECETTES ANNEE 1937-1938

DU SERVICE HYDRAULIQUE

PROVENANCE	Montants des loyers	Redevances annuelles supplémentaires	Montants des honoraires	Montants divers	TOTAL
Forces hydrauliques.....	\$ 250,593.55	\$ 473,737.58	\$ 540.00		\$ 724,871.13
Lots de grèves et de rivières pour améliorations	7,485.22				7,485.22
Lots pour exploitation de sable	1,790.22	7,914.05			9,704.27
Lots pour ouvrages servant à faciliter le flottage du bois.....	11,411.86				11,411.86
Copies de plans et divers.....				\$ 33.50	33.50
Transport au Fédéral d'un lot de grève et en eau profonde pour quai public....				1.00	1.00
RESERVOIRS ETABLIS SELON LE CHAPITRE 46, SECTION VI, S.R.P.Q. 1925 et EXPLOITES PAR DES COMPAGNIES, CORPORATIONS ET PAR- TICULIERS.....	3,182.18	4,754.55			7,936.73
	\$ 274,463.03	\$ 488,406.18		\$ 34.50	\$ 761,443.71

Le tout respectueusement soumis

A.-B.-Normandin

Directeur pro tempore du Service Hydraulique

A P P E N D I C E No.25

COMMISSION DE GEOGRAPHIE DE QUEBEC

Québec, 12 décembre, 1938.

L'Honorable J.-S. Bourque,
Ministre des Terres et Forêts,
QUEBEC.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport de la Commission de Géographie de Québec pour l'année 1937-1938.

L'année qui vient de se terminer a été ce que l'on peut appeler une année de compilation et de classification. En effet, tout le temps disponible a été consacré à compiler, une fois les renseignements recueillis, toute la documentation souvent demeurée jusqu'ici incomplète, laquelle a été ensuite classifiée de façon à être en mesure de répondre à toutes les demandes concernant les accidents géographiques de notre province.

Le travail de la Commission s'est accompli dans des conditions exceptionnellement difficiles puisqu'il lui a fallu, au cours du dernier exercice, déménager son bureau en deux circonstances différentes, ce qui a eu pour effet de retarder considérablement la progression. Cependant, toutes les demandes de renseignements ou d'approbation ont reçu une attention sérieuse et suivie.

Dès que les circonstances le permettront, la Commission se permet de compter sur votre bienveillance pour lui assigner un local plus propice à l'exécution de son travail et à la tenue de ses assemblées rendues très difficiles par l'exiguïté et la situation du local qu'elle occupe actuellement.

Au cours de l'année, la Commission s'est arrêtée aux principales décisions suivantes:

Comté de Pontiac:

Cantons:

Fréville
Champronon

Nouvelles appellations

Territoire d'Abitibi:

Cantons:

Bacon
Beaucours
Bourque
Brabazon
Carqueville

Céloron
Crisafy
Dalet
Fancamp
Gamache
Glandelet
Maizerets
Mazarin
Rainboth

Nouvelles appellations

Conformément à la loi, les décisions ci-dessus ont été
approuvées.

Le président,

F.-X.-Fafard

A P P E N D I C E No.24

RAPPORT ANNUEL DU SERVICE DU CADASTRE

Québec, le 24 janvier, 1939.

L'Honorable J.-S.-Bourque,
Ministre des Terres et Forêts,
Hôtel du Gouvernement,
QUEBEC.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport annuel des travaux effectués par le Service du Cadastre durant l'année fiscale 1937-1938.

Les diverses corrections, annulations et modifications apportées aux plans et aux livres de renvoi des cités de Montréal, Québec, Sherbrooke et Trois-Rivières et de certaines localités des comtés de Abitibi, Argenteuil, Bagot, Beauharnois, Berthier, Bonaventure, Chambly, Champlain, Chateauguay, Chicoutimi, Compton, Deux-Montagnes, Frontenac, Gaspé, Gatineau, Hochelaga, Iberville, Jacques-Cartier, Labelle, Lac St-Jean, Laval, Matane, Missisquoi, Montcalm, Napierville, Papineau, Pontiac, Portneuf, Québec, Richmond, Rimouski, Rouville, St-Hyacinthe, St-Maurice, Stanstead, Témiscamingue, Témiscouata, et Terrebonne, ont été, sans délai, reproduites sur les originaux de ces documents et après approbation officielle de ces modifications, ont été renvoyés aux registrateurs intéressés.

Dans le courant de l'année, des plans et livres de renvoi de subdivisions et de redivisions de lots de cadastre ont été reçus au Ministère, et après avoir été dûment examinés et approuvés, ont été déposés suivant les prescriptions de l'article 2175 du Code Civil et des articles 17 et 18, chap.261 des S.R.P.Q.1925. Ces documents comprennent 4422 désignations de parcelles de terrain. Ces subdivisions et redivisions affectent certains cadastres des circonscriptions d'enregistrement suivantes, savoir:- Les cités de Montréal et Québec, les comtés de l'Abitibi, Argenteuil, Arthabaska, Assomption, Beauharnois, Bellechasse, Berthier, Brome, Chambly, Champlain, Charlevoix, Chateauguay, Chicoutimi, Deux-Montagnes, Drummond, Gatineau, Hochelaga, Hull, Huntingdon, Jacques-Cartier, Kamouraska, Lac St-Jean, Laval, Laprairie, Lotbinière, Matapédia, Mégantic, Missisquoi, Montmorency, Papineau, Portneuf, Québec, Richmond, Roberval, Rouville, Saguenay, Shefford, Sherbrooke, St-Hyacinthe, St-Jean, St-Maurice, Témiscamingue, Terrebonne, Vaudreuil, et Verchères.

Les nouveaux cadastres devenus en vigueur durant l'année 1937-1938 sont:- partie de la ville de Noranda et partie du canton de Rouyn, dans le comté de Témiscamingue; partie de la ville de Malartic, dans le comté de l'Abitibi et partie de la ville d'Arvida dans les comtés du Lac St-Jean et de Chicoutimi.

Les cadastres suivants seront mis en vigueur d'ici à

quelques mois: les cantons de Bourgeois et de Lamy, dans le comté de Laviolette; les cantons de Dasserat, Montbeillard et Joannes, dans le comté de Témiscamingue; les cantons de Destor, Duparquet, Hébécourt et Roquemaure, dans le comté de l'Abitibi. Autres cadastres qui seront mis en vigueur au cours de l'année prochaine sont: les parties de cantons et les cantons de Natashquan, jusqu'à Blanc-Sablon, dans le comté de Saguenay.

Les cadastres accordés durant l'année fiscale 1937-1938 sont les suivants:- le canton de Bédard, dans le comté de Rimouski; le canton d'Archambault dans les comtés de Montcalm et de Terrebonne; le canton de Turgeon, dans le comté de Labelle; le canton de Garnier dans le comté du Lac St-Jean; les cantons de Cadillac, Perron, LaCorne, Louvicourt, Duprat et Dufresnoy, dans le comté de l'Abitibi.

Dans le cours de l'année, nous avons fait 34 plans sur toile pour compilation de plans d'ensemble de villes et villages; 138 copies sur toile de différents plans; 29 copies sur papier Whatman; 97 divers plans sur papier végétal et sur toile, et 5,223 empreintes au bleu.

Durant cette même période, nous avons fait faire l'impression en quatre couleurs, à l'échelle de un mille au pouce, de 10 comtés ainsi que le renouvellement de 134 plans déposés dans divers bureaux d'enregistrement de la province comprenant les comtés de Laprairie, Nicolet, Portneuf, St-Jean, Terrebonne, Laval, Beauharnois, Charlevoix, Lotbinière, L'Islet, Témiscouata, Pontiac, Chicoutimi, Maskinongé et Sherbrooke.

Le ministère a bien voulu faire suite à notre requête et nous accorder une aide dans les personnes de deux nouveaux dessinateurs dont nous avons grandement besoin. Il ne nous reste qu'à avoir deux arpenteurs pour nous permettre de nous tenir à la page.

Outre les opérations cadastrales spécifiées, certains travaux de vérification de cadastres, mesurage et spécification de lots, examen de titres, de plans brouillons, carnets d'arpentage, préparation et correction de livres de renvoi s'y rapportant, ont absorbé une bonne partie du travail et de l'attention du personnel de notre bureau. Nous sommes constamment en contact avec le public qui desire consulter nos archives et notre personnel, toujours courtois, donne les renseignements requis.

Humblement soumis,

A.-J.-Duchesnay
 Directeur du Service du Cadastre